

É
T
U
D
E
S

RECHERCHE-ACTION

JEUNES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

**SITUATIONS ET PARCOURS
DES JEUNES FEMMES
ENTRE 18 ET 25 ANS
VICTIMES DE VIOLENCES
EN ÎLE-DE-FRANCE**



RECHERCHE-ACTION

JEUNES FEMMES
VICTIMES DE
VIOLENCES

**SITUATIONS ET PARCOURS
DES JEUNES FEMMES
ENTRE 18 ET 25 ANS
VICTIMES DE VIOLENCES
EN ÎLE-DE-FRANCE**

SOMMAIRE

PARTIE 1 : INTRODUCTION	8
1.1 Intérêt de la recherche-action, objectifs	9
1.1.1 Premier constat : des jeunes femmes davantage exposées aux violences	9
1.1.2 Questions de recherche : les jeunes femmes victimes de violences sont-elles bien repérées, orientées et accompagnées en Île-de-France ?	12
1.1.3 Objectifs généraux et spécifiques de la recherche-action pour approfondir la connaissance de ce public en Île-de-France	13
1.1.4 Définir les « jeunes femmes » dans cette recherche-action : la tranche d'âge retenue 18- 25 ans	13
1.2 Méthodologie de la recherche-action	14
1.2.1 Organisation du recueil de données auprès des associations spécialisées	15
1.2.2 Organisation du recueil des données auprès des structures jeunesse	16
PARTIE 2 : ÉTAT DES LIEUX DES DONNÉES DE VICTIMATION SUR LES VIOLENCES FAITES AUX JEUNES FEMMES EN ÎLE-DE-FRANCE	18
2.1 Enquête sur les comportements et violences sexistes chez les 18-21 ans en Seine Saint Denis (2001)	19
2.2 Enquête « Victimations et sentiment d'insécurité » en Île-de-France (IAU), notamment sur les violences sexuelles	19
2.3 Enquête sur la précarité étudiante et les échanges d'actes sexuels en Essonne (2013)	20
2.4 Morts violentes au sein du couple (Ministère Intérieur) : 2008 à 2015	20
2.5 Enquête sur la visibilité des lesbiennes et la lesbophobie – SOS Homophobie 2015	21
PARTIE 3 : LES JEUNES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES DANS LES STRUCTURES SPÉCIALISÉES	22
3.1 Fréquentation des services des associations spécialisées par les jeunes femmes victimes de violences (écoute/accueil/ hébergement)	23
3.1.1 Fréquentation tous dispositifs confondus	24
3.1.2 Fréquentation des lignes d'écoute spécialisées	24
3.1.3 Fréquentation des services spécialisés d'accueil pour femmes victimes de violences	25
3.1.4 Fréquentation des services spécialisés d'accompagnement global (hors hébergement)	26
3.1.5 Fréquentation des services spécialisés d'hébergement	26
3.1.6 Synthèse et analyse sur la fréquentation des services par les jeunes femmes	27
3.2 Caractérisation des violences subies par les jeunes femmes accueillies dans des structures spécialisées	29
3.2.1 Vue d'ensemble	30
3.2.2 Violences intrafamiliales	31
3.2.3 Violences dans le couple et dans les relations amoureuses / sexuelles	31
3.2.4 Violences sexuelles	32
3.2.5 Prostitution, traite	35
3.2.6 Mutilations sexuelles féminines, mariages forcés	35

3.3 Situation personnelle et contexte des violences subies par les jeunes femmes accueillies par les associations spécialisées en Île-de-France	37
3.3.1 Situation matrimoniale et lieu de résidence	37
3.3.2 Résidence - Logement autonome ou non	38
3.3.3 Situation familiale	39
3.3.4 Niveau d'études et situation vis-à-vis de l'emploi	40
3.3.5 Ressources	41
3.3.6 Nationalité	40
3.3.7 Contexte familial (rupture, violences subies dans l'enfance)	43
3.3.8 Contexte culturel	44
3.3.9 Handicap	44
3.4 Conséquences des violences sur les jeunes femmes accompagnées	45
3.5 Fréquentation par les jeunes femmes d'autres dispositifs dédiés : TGD, OP, UMJ, SIAO et dispositifs d'accès au logement	46
3.5.1 Téléphone Grave Danger : peu de jeunes femmes bénéficiaires	46
3.5.2 Ordonnance de protection : un dispositif peu adapté pour les jeunes femmes victimes de violences	47
3.5.3 Unité Médico judiciaire : l'exemple du Centre Hospitalier Intercommunal de Marne-la-Vallée à Lagny (77)	47
3.5.4 SIAO : une demande d'hébergement sur 4 concerne une jeune femme victime de violences	47
3.5.5 Accès au logement : très peu de jeunes femmes bénéficiaires dans les dispositifs « Un toit pour elle » dans le 93 et « Accès au logement des femmes victimes de violences conjugales » en Île-de-France	48
PARTIE 4 : LES JEUNES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES DANS LES STRUCTURES JEUNESSE	50
4.1 Caractéristiques des structures jeunesse enquêtées	51
4.1.1 Diffusion du questionnaire et taux de participation	51
4.1.2 Types de structures répondantes.	51
4.2 Proportion de jeunes femmes victimes de violences repérées par les structures jeunesse	54
4.3 Caractérisation des violences repérées	55
4.4 Modalités de repérage	56
4.4.1 Référent-e-s sur les problématiques des violences faites aux femmes	56
4.4.2 Questionnement systématique	57
4.4.3 Partenariats	57
4.4.4 Actions de sensibilisation et d'information	58

PARTIE 5 : REPÉRER ET ORIENTER LES JEUNES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES	60
5.1 Les services orienteurs	61
5.2 Freins dans le repérage des jeunes femmes victimes de violences	62
5.2.1 Les difficultés spécifiques des jeunes femmes pour parler des violences subies	62
5.2.2 Les freins dans le repérage par les professionnel-le-s de droit commun	63
5.2.3 Une communication des associations spécialisées non ciblée sur les jeunes, et mobilisant peu les outils numériques	64
5.3 Leviers pour améliorer le repérage et la communication	65
5.3.1 La formation des professionnel-le-s du secteur jeunesse	65
5.3.2 Des supports de communication en interne pour orienter les victimes	65
5.3.3 De bonnes pratiques en matière de communication y compris via les outils numériques	66
PARTIE 6 : ANALYSE DES PARCOURS DES JEUNES FEMMES VICTIMES	68
6.1 Besoins exprimés par les jeunes femmes victimes de violences	69
6.2 Démarches engagées : police, justice, santé	71
6.3 Difficultés dans les démarches de sortie des violences	73
6.4 Bonnes pratiques pour l'accompagnement des jeunes femmes vers la sortie des violences	74
6.4.1 Des dispositifs innovants pour répondre aux besoins d'hébergement des jeunes femmes victimes de violences	74
6.4.2 Des dispositifs pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes femmes victimes de violences	75
6.4.3 Dispositifs dédiés de repérage et/ou accompagnement intégrés dans les structures jeunesse	75
PARTIE 7 : RECOMMANDATIONS	78
PARTIE 8 : CONCLUSION	87
PARTIE 9 : ANNEXES	88
9.1 ANNEXE 1 : Liste associations spécialisées franciliennes ayant participé à la recherche-action	89
9.2 ANNEXE 2 : Modèle fiche 1 des données quantitatives de base pour les associations spécialisées	91
9.3 ANNEXE 3 : Modèle fiche 2 données quantitatives détaillées pour les associations spécialisées	92
9.4 ANNEXE 4 : Liste des structures jeunesse ayant répondu au questionnaire	97
9.5 ANNEXE 5 : Questionnaire auprès des structures jeunesse	98
9.6 ANNEXE 6 : Présentation détaillée des associations spécialisées ayant participé à l'étude	100

1.

—

INTRODUCTION

1.1

Intérêt de la recherche-action, objectifs

Selon l'article 3 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la Prévention et la Lutte contre la violence à l'égard des femmes et les violences domestiques - dite Convention d'Istanbul (2014),¹ la violence à l'égard des femmes « doit être compris[e] comme une violation des droits de l'homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes, et désigne tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée [...] Le terme « violence à l'égard des femmes fondée sur le genre » désigne toute violence faite à l'égard d'une femme parce qu'elle est une femme ou affectant les femmes de manière disproportionnée ».

Ces violences prennent leur racine dans les inégalités structurelles entre les femmes et les hommes, et sont un instrument permettant de les maintenir.

En effet, dans l'expression « violences faites aux femmes », le mot « femme » fait référence à la fois à l'individu de sexe féminin et au rôle de genre féminin. La violence à l'encontre des femmes est un phénomène qui implique le genre, non seulement de la victime mais aussi de son auteur. Des socialisations différenciées des hommes et des femmes induisent un usage différent de la violence d'une part, et des formes (et une ampleur) des violences subies par les femmes et par les hommes qui sont différents. On parle aussi de « violences basées sur le genre » (ou de « violences sexospécifiques » ou de « violences sexistes ») afin de rendre compte de ces violences qui sont basées sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes.

Ces violences s'exercent dans des contextes privés (famille, couple) ou publics (école, travail, espaces publics). De nature verbale, psychologique, physique, sexuelle mais aussi économique voire administrative, ces violences se manifestent à travers la parole, des comportements, des actes et/ou des gestes.

La recherche scientifique en France sur ces formes de violences s'est développée récemment, accusant un retard par rapport aux recherches internationales.² Une première enquête nationale a été réalisée en 2000 en France par l'IDUP (et elle est en cours d'actualisation) :³ elle a marqué un tournant dans la prise en compte de ces violences de genre, car pour la première fois des

données de cadrage sociologiques venaient objectiver un phénomène.⁴ Si cette enquête a mis en évidence que les violences touchent toutes les femmes quel que soit leur âge, niveau d'étude, ou catégorie socio professionnelle ; elle a également mis en évidence des **facteurs d'aggravation de ces violences, parmi lesquels figurent le jeune âge.**

1.1.1 Premier constat : des jeunes femmes davantage exposées aux violences

Selon les données de l'Enquête nationale sur les violences faites aux femmes en France (ENVEFF)⁵ réalisée en population générale parmi les femmes de 20 à 59 ans, **les femmes les plus jeunes déclarent davantage de violences, aussi bien dans le couple que dans l'espace public, mais aussi au travail** : « Les jeunes femmes sont davantage victimes d'agressions de toutes natures que les plus âgées, et ce dans toutes les sphères, y compris au travail. Par ailleurs, pour celles qui vivent en couple et exercent une profession, il existe une corrélation positive entre violences au travail et violences dans la vie conjugale, ce qui invite à analyser les interactions entre les différentes sphères. Les difficultés vécues dans l'enfance, ayant souvent entraîné un départ précoce du foyer parental, donc un déficit de formation et une position socio-économique plus fragile, constituent l'un des principaux facteurs d'accroissement des risques dans toutes. »⁶.

Dans l'échantillon francilien de cette enquête,⁷ la sur-victimisation des jeunes femmes est encore plus marquée, et ce dans l'ensemble des trois sphères étudiées : dans le couple, dans l'espace public et au travail, comme on peut le voir plus précisément dans les trois tableaux ci-après.

UN TAUX DE VIOLENCES CONJUGALES SUPÉRIEUR POUR LES JEUNES FRANCIENNES DE 20-24 ANS

En France, les jeunes femmes entre 20 et 24 ans déclarent plus fréquemment avoir été victimes de violences conjugales (15%) que l'ensemble des femmes (10%). En Île-de-France, les jeunes femmes sont encore plus fréquemment victimes de violences au sein du couple (cf. tableau 1) : **17% des jeunes âgées entre 20 et 24 ans ont déclaré avoir été victimes de violences au sein du couple sur les 12 derniers mois**, contre 11% en moyenne pour l'ensemble des femmes en Île-de-France.

¹ Ratifiée par la France le 4 juillet 2014 entrant en vigueur le 1 novembre 2014.

² Les violences contre les femmes, Maryse Jaspard, La Découverte, 2002.

³ Les violences faites aux femmes en France : une enquête nationale, M. Jaspard et al., La Documentation française, juin 2002.

⁴ « Compter les violences envers les femmes. Contexte institutionnel et théorique de l'enquête ENVEFF », Dominique Fougeyrolles-Schwebel et Maryse Jaspard, *Cahiers du genre*, n°35, 2003/2.

⁵ Cette enquête nationale inédite a été menée du 3 mars 2000 au 17 juillet 2000, auprès d'un échantillon représentatif de 6970 femmes âgées de 20 à 59 ans. Elle a été effectuée par téléphone, selon la méthode Cati (collecte assistée par téléphone et informatique).

⁶ C. Hamel, Juin 2014, *Descriptif projet d'enquête VIRAGE*, INED.

⁷ Dans l'échantillon de l'enquête, 1 350 femmes entre 20 et 59 ans résidaient en Ile-de-France.

De plus, les jeunes franciliennes sont plus fréquemment exposées à des violences conjugales graves (14% contre 8% pour l'ensemble des femmes en Île-de-France, et 9% pour les jeunes femmes en France).

En extrapolant ces fréquences à la population francilienne selon le recensement Insee 1999 (c'est-à-dire au moment de cette enquête), on obtient des estimations globales du nombre de femmes se déclarant victimes (cf. tableau 2).

Ainsi 11% des franciliennes de déclarent victimes de violences conjugales (indicateur global) : si on le rapporte à la population de femmes en Île-de-France au moment de l'enquête, cela représente environ 355 860 femmes en Île-de-France victimes de violences. Pour les jeunes femmes : 17% des franciliennes de 20-24 ans se déclarent victimes de violences conjugales (indicateur global), ce qui représente environ 69 845 jeunes femmes victimes de violences conjugales en Île-de-France.

Ainsi, au total **les jeunes franciliennes entre 20 et 24**

ans victimes de violences conjugales représentent 20% de l'ensemble la population des femmes victimes de violences conjugales en Île-de-France âgées de 20 à 59 ans.

VIOLENCES DANS L'ESPACE PUBLIC : LES JEUNES FEMMES 20-24 ANS SONT 2 FOIS PLUS CONCERNÉES

Dans l'espace public, ce sont aussi les femmes de moins de 25 ans qui sont davantage victimes de violences, et encore plus les jeunes femmes en Île-de-France (cf. tableau 3).

Les jeunes femmes sont deux fois plus concernées par le harcèlement sexuel dans l'espace public que l'ensemble des femmes (28% des moins de 25 ans en déclarent, contre 12% de l'ensemble des franciliennes).

Elles subissent aussi deux fois plus fréquemment des avances et agressions sexuelles (8% pour les 20-24 ans contre 4% pour l'ensemble des franciliennes, et 6% pour les jeunes femmes en France).

TABLEAU 1

Proportion (%) de femmes ayant déclaré avoir subi des violences dans le couple au cours des douze derniers mois selon l'âge en Île-de-France, avec comparaisons en France

	20-24 ANS	20-24 ANS FRANCE MÉTROPOLITAINE	25-34 ANS	35-44 ANS	45 ANS ET PLUS	ENSEMBLE	ENSEMBLE FRANCE MÉTROPOLITAINE
VIOLENCES DANS LE COUPLE (12 DERNIERS MOIS)	(n=112)	(n=464)	(n=372)	(n=326)	(n=311)	(n=1121)	(n=5908)
AGRESSIONS VERBALES	3,6	6,1	5,9	4,6	4,2	4,8	4,2
CHANTAGE AFFECTIF	2,7	2,7	2,4	1,8	1,3	2	1,8
PRESSIONS PSYCHOLOGIQUES	39,3	51,2	25	27	22,5	26,3	24,3
AGRESSIONS PHYSIQUES	3,6	3,9	3,8	4	2,2	3,4	2,5
VIOL ET AUTRES ACTES SEXUELS IMPOSÉS	0	1,2	1,1	1,2	0,3	0,8	0,9
INDICE GLOBAL DE VIOLENCES CONJUGALES	17	15,3	11,3	11,1	8,3	10,9	9,5
DONT NIVEAU GRAVE	14,3	9	8,3	7,1	6,1	7,9	7
DONT NIVEAU TRÈS GRAVE	2,7	3,1	3	4	2,2	3	2,5

Source: Enveff, 2000

TABLEAU 2

Estimation du nombre de franciliennes victimes de violences conjugales, par âge en Île-de-France en 2000 d'après les données de l'enquête Enveff et Insee.

NOMBRE DE FEMMES 20-59 ANS EN ÎLE-DE-FRANCE (INSEE, 1999)	INDICATEUR DE VIOLENCES CONJUGALES POUR LES 20-59 ANS EN ÎLE-DE-FRANCE (ENVEFF, 2000)	ESTIMATION DU NOMBRE DE FRANCILIENNES 20-59 ANS SE DÉCLARANT VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES	
3 535 099	11%	355 860	
NOMBRE DE FEMMES 20-24 ANS EN ÎLE-DE-FRANCE (INSEE, 1999)	INDICATEUR DE VIOLENCES CONJUGALES POUR LES 20-24 ANS EN ÎLE-DE-FRANCE (ENVEFF, 2000)	ESTIMATION DU NOMBRE DE FRANCILIENNES 20-24 ANS SE DÉCLARANT VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES	ESTIMATION DE LA PART DES JEUNES FRANCILIENNES 20-24 ANS VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES
410 857	17%	69 845	20%

TABLEAU 3

Proportion (%) de femmes ayant déclaré avoir subi des violences dans l'espace public au cours des douze derniers mois selon l'âge en Île-de-France, avec comparaisons en France

	20-24 ANS	20-24 ANS FRANCE MÉTROPOLI- TAINE	25-34 ANS	35-44 ANS	45 ANS ET PLUS	ENSEMBLE	ENSEMBLE FRANCE MÉTROPOLI- TAINE
VIOLENCES DANS L'ESPACE PUBLIC (12 DERNIERS MOIS)	(n=179)	(n=717)	(n=422)	(n=376)	(n=373)	(n=1350)	(n=6970)
AGRESSIONS VERBALES	30,2	24,9	24,4	17,3	13,1	20,1	1,7
AGRESSIONS PHYSIQUES	3,3	2,8	1,9	1,6	1,9	2	1,7
ÊTRE SUIVIE	16,8	12,4	7,1	5	3,2	6,7	5,2
EXHIBITIONNISME	13,4	8,9	5	2,9	1,9	4,7	2,9
AVANCES ET AGRESSIONS SEXUELLES	8,4	6,5	5,4	2,7	1,1	3,9	1,9
INDICE GLOBAL DE HARCÈLEMENT SEXUEL	27,9	21,9	14,4	9,3	5,1	12,2	8,3

Source: Enveff, 2000

TABLEAU 4

Proportion (%) de femmes ayant déclaré avoir subi des violences au travail au cours des douze derniers mois selon l'âge en Île-de-France, avec comparaisons en France

	20-24 ANS	20-24 ANS FRANCE MÉTROPOLI- TAINE	25-34 ANS	35-44 ANS	45 ANS ET PLUS	ENSEMBLE	ENSEMBLE FRANCE MÉTROPOLI- TAINE
VIOLENCES AU TRAVAIL (12 DERNIERS MOIS)	(n=86)	(n=335)	(n=334)	(n=302)	(n=251)	(n=973)	(n=4748)
AGRESSIONS VERBALES	10,5	11,7	11,7	10,9	6,8	10,1	8,5
PRESSIONS PSYCHOLOGIQUES	27,9	20,2	22,7	17,5	20,7	21,1	16,7
DESTRUCTION DU TRAVAIL, DE L'OUTIL DE TRAVAIL	4,7	3,6	3,3	4,6	3,2	3,8	2,2
AGRESSIONS PHYSIQUES	0	0,6	1,2	1,7	0,4	1	0,6
AVANCES ET AGRESSIONS SEXUELLES	4,6	4,3	3,9	2,3	1,2	2,8	1,9

Source: Enveff, 2000

VIOLENCES AU TRAVAIL : LES JEUNES FEMMES 20-24 ANS SYSTÉMATIQUEMENT PLUS CONCERNÉES QUEL QUE SOIT LE TYPE DE VIOLENCES

Au travail, les jeunes femmes sont davantage exposées aux violences, en Île-de-France comme en France (les écarts avec la France métropolitaine sont cependant ici moins accentués). Cf. tableau 4.

Les pressions psychologiques concernent près d'une jeune femme sur trois en Île-de-France (28%), contre 21% pour l'ensemble des franciliennes et 20% pour les jeunes femmes en France. Les jeunes femmes entre 20 et 24 ans sont plus de deux fois plus victimes d'avances et agressions sexuelles en Île-de-France (5% pour les 20-24 ans en Île-de-France contre 3% pour l'ensemble des franciliennes, et 4% pour les 20-24 ans en France).

LES AGRESSIONS SEXUELLES TOUCHENT SURTOUT LES FEMMES DANS LEUR JEUNESSE

Concernant les agressions sexuelles, nous ne disposons pas des données pour l'échantillon francilien précisément. Nous pouvons cependant observer quelques tendances à partir des données nationales de l'enquête Enveff, à partir des questions concernant les violences subies au cours de la vie (et non plus uniquement sur les 12 derniers mois) : 11% des femmes entre 20 et 59 ans ont subi une agression sexuelle au cours de leur vie.

Ces agressions ont lieu d'abord pendant l'enfance ou l'adolescence, mais plus d'une agression sur trois se déroule entre 18 et 25 ans (34%). Les tentatives de viols et les viols se concentrent en majorité sur la période entre 18 et 25 ans (près d'une tentative sur deux, et près d'un viol sur deux).

8 Cette enquête est en cours d'actualisation (enquête VIRAGE-Violences et rapports de genre) : les premiers résultats sont attendus pour novembre 2016, et en Ile-de-France pour le second semestre 2017. La tranche d'âge restera cependant inchangée : 20-69 ans, si bien qu'aucune donnée ne pourra être disponible pour les 18-20 ans. Cependant cette nouvelle enquête a développé un module « violences subies dans la vie entière » où il sera notamment possible de mesurer les violences subies avant 20 ans.

9 Réalisée par l'Insee depuis 2007, l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » vise à connaître les faits de délinquance et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années précédant l'enquête. Elle porte notamment sur les violences physiques, les menaces ou les injures ainsi que l'opinion des personnes concernant leur cadre de vie et la sécurité. L'enquête est menée chaque année auprès d'environ 25 500 ménages résidents en France métropolitaine.

10 Eléments de profil des hommes et des femmes de 18-75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles sur 2 ans par conjoint cohabitant- Données « Cadre de vie et sécurité » 2008-2014 Repères ONDRP n° 31.

11 Plus de détails sur La Lettre de l'Observatoire des violences faites aux femmes, n° 8, novembre 2015, accessible en ligne : http://stop-violences-femmes.gouv.fr/IMG/pdf/Lettre_ONVF_8_-_Violences_faites_aux_femmes_principales_donnees_-_nov15.pdf

TABLEAU 5

Distribution de l'âge lors de la première agression sexuelle selon le type d'agression sexuelle en % selon l'Enveff en 2000 en France

	AGE DE LA PREMIÈRE AGRESSIONS SEXUELLE (OU DE LA SEULE)				
	AVANT 15 ANS	15 À 17 ANS	18 À 25 ANS	PLUS DE 25 ANS	TOTAL
ATTOUACHEMENTS	59,9	10,4	21,9	7,8	100
TENTATIVES DE RAPPORT FORCÉ	15,9	22	47	15,1	100
RAPPORTS FORCÉS	16,7	16,1	42,8	24,5	100
TOUTES AGRESSIONS SEXUELLE	37,2	16,7	34	12,1	100

Source: Enveff, 2000

D'après les données de l'enquête Enveff,⁸ l'âge apparaît donc comme un facteur de vulnérabilité supplémentaire pour les femmes, notamment parce que cela est également lié avec la dépendance économique.

La sur-représentation des jeunes femmes dans les enquêtes de victimation est également confirmée par les données de l'enquête de victimation au niveau national « Cadre de vie et sécurité » (INSEE/ONDRP).⁹ Entre 2008 et 2014 18,7 ‰ (pour mille) de femmes 18-75 ans (sur 271 000) et 8,2 ‰ (pour mille) des hommes ont déclaré avoir subi des violences physiques ou sexuelles par conjoint cohabitant. Pour les femmes entre 18 et 24 ans ce taux est très largement supérieur puisqu'il est de 35,3 ‰ (pour mille), soit presque deux fois (1,9) plus que pour l'ensemble des femmes¹⁰.

1.1.2 Questions de recherche : les jeunes femmes victimes de violences sont-elles bien repérées, orientées et accompagnées en Île-de-France ?

Il est important de préciser que les femmes victimes de violences parlent peu des violences qu'elles subissent. Un des enseignements de l'enquête Enveff a été de mettre en évidence l'ampleur du silence et l'occultation des violences par les femmes qui les subissent. L'interrogation des femmes dans un cadre neutre et anonyme a contribué à lever le voile qui masquait les violences subies : quelle que soit la situation de violence déclarée, **45 % des victimes en ont parlé pour la première fois au moment de l'enquête. Peu de femmes victimes portent plainte** : parmi les victimes de violences conjugales, seule une femme sur quatre s'est rendue au commissariat ou à la gendarmerie, 14 % ont déposé plainte et 8 % ont déposé une main-courante, d'après les données de l'enquête Cadre de vie et sécurité (Insee/ONDRP, 2010-2015).¹¹

Ce silence fait partie intégrante des mécanismes de violences faites aux femmes : les victimes sont sous em-

prise. L'auteur met en place et développe des stratégies visant à exercer un pouvoir sur l'autre personne, en utilisant différents types de comportements et propos. Ces stratégies expliquent pour partie les attitudes et propos de la victime (honte, culpabilité, minimisation des violences...) mais aussi les difficultés à quitter l'auteur des violences, et à parler. Ainsi, la victime peut souvent apparaître comme confuse, ambivalente, ce qui est dû notamment à l'emprise et aux psycho-traumatismes qu'elle vit depuis des semaines, des mois voire des années. Pour se libérer de l'emprise, le chemin peut être long. Il s'effectue souvent par étapes, souvent avec des allers et retours.

Les résultats de l'enquête Enveff soulignent également une **certaine carence de l'écoute, tant des proches que des institutions.**

QU'EN EST-IL POUR LES JEUNES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES EN ÎLE-DE-FRANCE QUI SONT SUR EXPOSÉES À CES VIOLENCES ? DANS QUELLE MESURE ET COMMENT CES SITUATIONS SONT-ELLES REPÉRÉES, ORIENTÉES ET ACCOMPAGNÉES ?

Pour répondre à ces questions, l'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert a choisi de s'intéresser **aux femmes victimes de violences qui sont repérées et accompagnées par des institutions.** Cela représente une partie du public des femmes victimes de violences, mais cela permet d'explorer comment elles ont été repérées et/ou se sont adressées à ces dispositifs, qu'ils soient spécialisés sur les violences ou sur les jeunes.

Un premier élément de réflexion concernant les jeunes femmes victimes de violences ressort de l'étude publiée en 2015 par l'Observatoire régional des violences faites aux femmes sur les situations et parcours des femmes victimes de violences conjugales : **les moins de 20 ans étaient le plus souvent sous-représentées dans les 3 dispositifs associatifs spécialisés dans l'écoute et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales** qui avaient été étudiés, à savoir : les appels au numéro gratuit et anonyme « 3919 » ; les bénéficiaires franciliennes du dispositif de « mise en sécurité » de la FNSF (Fédération Nationale Solida-

rité Femmes), et les bénéficiaires du dispositif régional « accès au logement » géré par la FNSF.¹² Les bénéficiaires du dispositif logement sont majoritairement des femmes entre 30 et 49 ans (72%). Les jeunes femmes de moins de 20 ans sont quasiment inexistantes dans ce dispositif, et celles de 20-29 ans ne représentent que 18% (2 fois moins nombreuses que leurs aînées). Les 20-29 ans sont cependant plus nombreuses parmi les bénéficiaires d'une mise en sécurité (37,5%), c'est-à-dire celles pour lesquelles le danger est grave.

Au-delà de ces premières données, il est nécessaire d'approfondir la connaissance des jeunes femmes victimes de violences en Île-de-France aussi bien concernant les formes de violences subies, les parcours de sortie de violences mais aussi leurs besoins spécifiques en matière d'accompagnement.

1.1.3 Objectifs généraux et spécifiques de la recherche-action pour approfondir la connaissance de ce public en Île-de-France

L'Observatoire régional des violences faites aux femmes a identifié le besoin d'une étude spécifique pour répondre aux objectifs suivants :

/ Etablir un diagnostic du repérage et de l'accompagnement des jeunes femmes victimes de violences en Île-de-France ;

/ Mieux connaître les différents types de violences faites aux jeunes femmes en Île-de-France ;

/ Mieux comprendre leur parcours de sortie de violences, et identifier les besoins couverts /non couverts dans leur parcours (hébergement spécialisé par exemple, accès au logement, formation/emploi) ;

/ Dégager des recommandations pour améliorer le repérage, la prévention et l'accompagnement spécifique à destination des décideurs/euses en Île-de-France.

Pour développer des connaissances tant sur les victimes que sur les besoins qu'elles expriment, l'Observatoire des violences faites aux femmes a réalisé une « **recherche-action** » : elle se concentre sur l'analyse de données dites secondaires c'est-à-dire :

/ les données d'activité des **associations spécialisées**¹³ accueillant les femmes victimes ;

/ et les données d'activité des **structures généralistes accueillant des jeunes** (dont des jeunes femmes) qui peuvent aussi repérer des jeunes femmes victimes de violences dans leur dispositif.

DEUX AXES DE RÉFLEXION :

1/ Mesurer la part des jeunes femmes de 18 à 25 ans victimes de violences prises en charge en Île-de-France à partir :

/ d'une part de l'estimation de la part de ce public dans les dispositifs franciliens en direction des femmes

victimes de violences (c'est-à-dire les dispositifs dits « spécialisés ») ;

/ et d'autre part, du repérage de ce public dans les structures jeunesse (c'est-à-dire les structures dites « généralistes ») accueillant habituellement les 18-25 ans.

Au-delà de la mesure statistique, il s'agit aussi de comprendre les circuits de repérage, ses leviers et ses freins afin de dégager des pistes d'amélioration éventuelle.

2/ Dresser un portrait des jeunes femmes victimes de violences prises en charge dans les structures spécialisées ou généralistes en Île-de-France notamment afin de :

- **Mesurer les spécificités et la gravité des violences** envers les jeunes femmes repérées par les structures franciliennes (spécialisées ou généralistes). Il s'agit d'établir la nature et de l'étendue de toutes les formes de violence faite aux jeunes femmes, en examinant des formes particulières de violence où les victimes sont surtout des jeunes femmes : violences intrafamiliales, violences dans les relations amoureuses, viols et agressions sexuelles, mariages forcés, prostitution, lesbophobie, violences à l'école/université/travail, cyberviolences...

- **Identifier les facteurs d'aggravation** de la violence envers ces jeunes femmes et leurs besoins :

Se fondant principalement sur une analyse descriptive des contextes dans lesquels ces violences sont subies, et des facteurs supplémentaires qui sont associés à la violence faite aux jeunes femmes, il s'agira de dégager les facteurs d'aggravation (cumul) : handicap, dépendance économique, orientation sexuelle etc.

- **Identifier les conséquences** de la violence envers ces jeunes femmes

Les conséquences de la violence envers les femmes se prolongent au-delà des conséquences physiques immédiates sur les femmes. Elles peuvent comprendre des répercussions sur la santé physique et psychologique à long terme pour la victime, ainsi que des conséquences sur leur parcours de vie (scolaire, formation...) et pour la société dans son ensemble. Ces conséquences ont aussi un impact sur leur parcours de sortie des violences.

- **Identifier les besoins couverts/non couverts et démarches** entreprises face aux violences subies par ces jeunes femmes : les dépôts de plainte ou de mains courantes, le recours aux services de soutien social pour les femmes et leur disponibilité, les services de santé, les démarches judiciaires (ordonnance de protection, Téléphone Grave Danger...) etc. Pour creuser ce quatrième axe, des entretiens qualitatifs avec les professionnel-le-s en contact avec les jeunes femmes ont été réalisés.

1.1.4 Définir les « jeunes femmes » dans cette recherche-action : la tranche d'âge retenue 18- 25 ans

¹² Violences à l'encontre des femmes en Ile-de-France : situations et parcours de femmes victimes de violences conjugales en Ile-de-France en 2013, ORVF/FNSF/URSF IDF, 2015. <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/violences-a-l-encontre-des-femmes-en-ile-de-france-situations-et-parcours-de-femmes-victimes>

¹³ C'est-à-dire des associations dont les professionnel-le-s sont formé-e-s spécifiquement pour écouter, accueillir et accompagner les femmes victimes de violences dans leurs différentes démarches dans un cadre permettant la sortie des violences et l'autonomie des femmes et prenant en compte toutes les conséquences des violences (sociales, économiques, juridiques et sur la santé globale).

¹⁶ Insee Flash Ile-de-France, numéro 4, mars 2015.

Il est difficile de définir la jeunesse de façon objective, celle-ci étant souvent considérée comme une « période de transition » ou de « construction de la personnalité », l'âge de l'accès à l'indépendance pouvant varier d'un individu à l'autre.

¹⁴ Insee, Recensement de la Population 2013 (exploitation principale), traitement par l'IAU à la demande du Centre Hubertine Auclert.

Les études démographiques, économiques et sociales retiennent généralement la tranche d'âge de 16 à 25 ans, l'âge de 16 ans marquant la fin de la scolarité obligatoire et l'âge de 25 ans correspondant à l'âge moyen de l'accès à l'autonomie, cette notion intégrant à la fois l'entrée dans la vie active, la formation du couple et l'arrivée d'un premier enfant, 4 étapes souvent à l'origine du départ du domicile parental et de l'entrée dans un logement autonome. De nombreux dispositifs ont d'ailleurs retenu l'âge de 25 ans comme limite à l'ouverture de certains droits : le revenu de solidarité active (RSA), l'éligibilité à certaines réductions pour accéder aux transports ou à la culture, etc.

¹⁵ Insee Flash, Ile-de-France « Plus de femmes que d'hommes entre 20 et 24 ans en Ile-de-France », numéro 4, mars 2015.

Pour les besoins de cette recherche-action qui se concentre sur les violences faites aux femmes, nous avons retenu de façon plus restrictive la tranche d'âge 18 à 25 ans, car 18 ans marque la fin de l'accès aux dispositifs spécifiques de protection de l'enfance (ASE), qui sont au cœur de la prise en compte des violences pendant la minorité. Après 18 ans, ces dispositifs spécifiques peuvent parfois trouver des prolongements (avec les contrats « jeunes majeur-e-s ») mais cela ne fait plus l'objet d'une priorité de politique publique.

¹⁷ Insee Flash Ile-de-France, numéro 4, mars 2015.

PORTRAIT DES 18-25 ANS EN ÎLE-DE-FRANCE :

En 2013, près de 1,3 millions de jeunes entre 18 et 25 ans résident en Île-de-France¹⁴ soit 11% de l'ensemble de la population francilienne. La part des 18-25 est légèrement supérieure en Île-de-France qu'en France. C'est la deuxième région la plus jeune de métropole avec le Nord-Pas-de-Calais.

Il y a légèrement plus de jeunes femmes (51%) que de jeunes hommes (49%) entre 18 et 25 ans en Île-de-France. Avant l'âge de 20 ans, la part des femmes est inférieure à celle des hommes (49% contre 51% de jeunes hommes), mais elle s'inverse ensuite : c'est là une spécificité francilienne (en province, la part des hommes et des femmes est quasiment identique entre 20 et 24 ans). Un élément d'explication serait que les jeunes femmes viennent plus souvent poursuivre leurs études ou rechercher un premier emploi en Île-de-France.¹⁵ Cela est encore plus marqué à Paris.

Une décohabitation plus précoce chez les filles : en Île-de-France, 51% des filles de moins de 25 ans ne vivent plus chez leurs parents, contre 46% des garçons. Il y a plus d'étudiantes que d'étudiants. En 2011, 51%

des jeunes femmes de moins de 25 ans sont en couple, vivent seules ou sont cheffes de famille monoparentales, contre 28% des garçons qui sont eux encore logés en majorité dans leur famille.¹⁶ Cette situation n'est cependant pas spécifique à l'Île-de-France.

Les franciliennes sont plus autonomes, mais moins actives :

Les jeunes franciliennes de moins de 25 ans sont généralement moins actives professionnellement que les hommes car elles font des études plus longues. En 2011, le taux d'activité des moins de 25 ans est de 40,5% contre 43,7% pour les hommes, et le taux d'emploi est de 31,3% pour les femmes contre 32,5% pour les jeunes hommes.¹⁷ Cependant c'est en Île-de-France que les écarts sont les plus faibles entre les femmes et les hommes.

1.2 Méthodologie de la recherche-action

Nous allons présenter dans cette partie l'approche méthodologique adoptée pour la réalisation de cette étude, qui a une double visée.

D'une part il s'agit de produire un diagnostic sur le territoire francilien concernant la prise en charge des jeunes femmes victimes de violences, à partir des données d'associations et structures spécialisées ou généralistes. En d'autres termes, le but est de produire un « état des lieux » ou une photographie à un instant T des réponses apportées sur un territoire donné, par des structures et dispositifs spécifiés, à une problématique donnée.

D'autre part, il s'agit de dresser, à partir de ces données, un portrait des jeunes femmes victimes de violences en Île-de-France.

Enfin, à partir de ces deux grilles d'entrée, la recherche-action devra permettre d'identifier quelques recommandations opérationnelles à destination des décideurs et décideuses d'Île-de-France en matière de politique publique.

TABLEAU 6

Nombre de jeunes de 18 à 25 ans inclus résidant en Île-de-France en 2013

18-25 ANS EN ÎLE-DE-FRANCE			POPULATION EN ÎLE-DE-FRANCE			PART 18-25 ANS DANS LA POPULATION TOTALE (EN %)		
ENSEMBLE	HOMME	FEMME	ENSEMBLE	HOMME	FEMME	ENSEMBLE	HOMME	FEMME
1 287 447	630 310	657 137	11 959 807	5 776 448	6 183 359	10,8	10,9	10,6

Source: INSEE, RP 2013 (exploitation principale)

La méthodologie de cette étude a été pensée afin d'atteindre ces objectifs. La phase d'organisation du recueil de données comporte différentes étapes que nous allons expliciter ici. Elles s'articulent autour des objectifs, des modalités de recueil de données et de l'identification et de prise de contact des acteurs et actrices.

ORGANISATION DU RECUEIL DE DONNÉES AUPRÈS DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES ET STRUCTURES JEUNESSE D'ÎLE-DE-FRANCE

Pour cette étude, différents types de données ont été récoltées et traitées.

Il y a tout d'abord un recensement des données de cadrage sur le territoire francilien, c'est-à-dire toutes les données d'études de victimation ayant un volet ou étant spécifiques à l'Île-de-France.

Puis, le cœur de la recherche-action repose sur la collecte et l'analyse de données produites dans le cadre de l'activité de différentes structures franciliennes susceptibles d'accueillir des jeunes femmes victimes de violences. Nous avons classé ces structures en deux catégories : les associations spécialisées qui accueillent des femmes victimes de violences (toutes formes de violences confondues), parmi lesquelles, des jeunes femmes victimes de violences ; et les structures jeunesse, qui accueillent et accompagnent, sur différents volets (insertion, information, orientation, hébergement...), des jeunes, parmi lesquels des jeunes femmes victimes de violences.

Cette recherche-action s'est déroulée du mois de mars 2016 (phase préparatoire) à octobre 2016 (phase de rédaction). Pour la réalisation de cette étude, l'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert s'est appuyé sur une chargée d'études recrutée à temps plein pour 6 mois, qui avait pour tâche principale la collecte des données auprès des structures, et leur analyse.

1.2.1 Organisation du recueil de données auprès des associations spécialisées

Les associations spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences ont chacune dans leur domaine développé une expertise qui leur permet d'appréhender les problèmes des violences faites aux femmes de façon spécifique, pour certaines avec une approche féministe revendiquée. Cette expertise qui s'appuie sur des professionnel-le-s formé-e-s permet de proposer des réponses adaptées aux situations de violences de genre, et dans une perspective de sortie des violences et d'autonomisation des femmes.

OBJECTIFS

Nos objectifs, auprès des associations spécialisées, étaient de connaître la part des jeunes femmes parmi les femmes victimes de violences qu'elles accueillent sur une année, ainsi que de caractériser les situations et parcours des jeunes femmes victimes de violences, afin de connaître les spécificités de ce public (en termes de facteurs d'aggravation, de conséquences des violences

de démarches entreprises de besoins couverts ou non couverts...). Il s'agit aussi de comprendre comment les jeunes femmes parviennent, jusqu'à ces associations. Pour cela, nous avons prévu de collecter des données quantitatives et qualitatives.

MODALITÉS DE RECUEIL DE DONNÉES

Pour le recueil de données quantitatives, nous avons mis en place deux fiches, que les associations spécialisées contactées ont été invitées à remplir et à nous retourner.

/ La fiche 1 était destinée à recenser la part des jeunes femmes de 18-25 ans, pour l'ensemble de l'activité de l'association, et si possible ensuite détaillé pour chacun des services proposés par l'association (accueil, accompagnement, hébergement) (voir fiche 1 en annexe 2).

/ La deuxième fiche est une grille d'indicateurs, ayant pour but de connaître la situation et le parcours des jeunes femmes accueillies. Cette fiche a été construite en s'inspirant des éléments des fiches de suivi de différentes associations, notamment celle de l'association « FIT, une femme un toit » qui n'accueille que des jeunes femmes entre 18 et 25 ans. Sur cette fiche 2, différents items sont ainsi détaillés tels que les besoins exprimés (au début et à la fin du suivi) ; la typologie des violences ; le lieu d'agression ; les informations sur l'agresseur (ce qui permet de déterminer la sphère d'agression) ; le niveau de danger des victimes ; les données sur la situation personnelle des bénéficiaires (avec qui vivent-elles, ont-elles de enfants...) ; les données sociodémotableaux des bénéficiaires (emploi, formation, ressources, département de résidence...), les conséquences des violences ; les démarches entreprises ; l'accompagnement proposé ; les services orienteurs et les orientations proposées (voir fiche 2 en annexe 2).

/ En tout, 131 items se répartissent en 13 grandes catégories.

/ Les associations spécialisées ont également été invitées à nous transmettre d'autres sources de données statistiques disponibles, tels que leurs rapports d'activité.

Pour le recueil des données qualitatives, nous avons réalisé des entretiens et avons pour cela mis en place une grille d'entretien semi-directif. Cette grille a été ajustée et perfectionnée au fil de nos premiers échanges avec les professionnel-le-s, nourrie des constats et hypothèses qui en ressortaient.

IDENTIFICATION ET PRISE DE CONTACT DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

Une fois les modalités de recueil des données établies, nous avons procédé à l'identification des associations susceptibles de prendre part à l'étude.

Nous avons identifié **76 associations en Île-de-France, spécialisées dans l'accueil, l'écoute, l'accompagnement, et/ou l'hébergement des femmes victimes de violences.**¹⁸ Plus précisément, ces associations sont spécialisées dans des types de violences spécifiques : les violences conjugales, les violences sexuelles, le mariage forcé, les mutilations sexuelles féminines, la prostitution, la traite des êtres humains (TEH) à des fins d'exploitation

¹⁸ Dont 11 CIDFF réunies autour de l'Union régionale des CIDFF, 14 associations de l'Union régionale Solidarité femmes Île-de-France, une ligne d'écoute « 3919 », une ligne d'écoute « Viols Femmes Info » et une ligne d'écoute « Information contraception, IVG » et 48 autres associations diverses.

sexuelle, la TEH à des fins d'exploitation par le travail, les violences sexistes et sexuelles au travail, le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur, les violences sexistes et sexuelles envers les femmes handicapées, les violences envers les femmes immigrées ou réfugiées, la lesbophobie.

Ces 76 associations ont été contactées par courriel, ou par téléphone, et relancées à plusieurs reprises. Après la phase du premier contact, et de la réception des premières données statistiques, nous proposons et convenons d'un entretien présentiel ou téléphonique avec les associations prenant part à l'étude.

Au total, **31 associations** ont pu prendre part à cette recherche-action ¹⁹:

/ 29 ont partagé des données statistiques comparables et 14 d'entre elles ont également réalisé un entretien qualitatif.

/ 2 n'ont pas pu transmettre de données statistiques, mais un entretien qualitatif a été réalisé avec chacune des deux (soit un total de 16 entretiens).

¹⁹ Voir liste détaillée des associations participantes en annexe 1.

Parmi les associations non participantes, certaines nous ont exprimé leur volonté de participer à l'étude, mais n'ont pas été en mesure de le faire pour des raisons techniques (elles ne disposaient pas de données exploitables), ou bien pratiques (par manque de disponibilité sur le calendrier de la recherche-action, c'est-à-dire entre avril et juillet 2016).

²⁰ Voir détail en annexe 1.

Le taux de réponse des associations spécialisées est donc de 41 % (et 38% en ce qui concerne uniquement les données statistiques).

Il est important de préciser cependant que des relances ont été ciblées dans la deuxième phase de collecte, afin de s'assurer d'une représentativité d'une part des réseaux associatifs principaux (Fédération Nationale Solidarité Femmes - FNSF et Centre d'information sur les droits des femmes et des familles - CIDFF) et de l'en-

semble des types de violences spécifiques (au moins un ou deux associations pour chaque type de violences spécifiques identifiés dans le tableau 7).

Notons que les données statistiques des associations sont plus précises lorsque le public est « captif » c'est-à-dire quand il y a un suivi ou accompagnement : ainsi, les données des centres d'hébergement sont de fait beaucoup plus exploitables que les données des associations qui font de l'accueil/orientation et pour lesquelles la fiche d'entrée est partiellement remplie et ne pourra pas être complétée par la suite si la personne ne revient pas.²⁰ Toutefois les données par âge ne sont pas systématiquement disponibles pour chacun des services de chaque association, si bien que les données exploitables ne concernent pas toujours l'ensemble de l'activité de l'association.

1.2.2 Organisation du recueil des données auprès des structures jeunesse

Les jeunes entre 18 et 25 ans ont accès à différents dispositifs aussi bien pour l'information, l'insertion, l'accompagnement spécifique ou global (social, santé, psychologique, juridique...), ou l'hébergement. Ces dispositifs sont très variés : missions locales, bureau d'information jeunesse, maison des adolescents, point écoute jeunes, foyer jeunes travailleurs, etc. Ces structures jeunesse accueillent des jeunes d'âges variés (16-25 ans, moins de 25 ans, 12-25 ans etc..) en difficultés parmi lesquels, potentiellement, des jeunes femmes victimes de violences. Les professionnel-le-s de ces structures peuvent constituer des interlocuteurs et interlocutrices privilégié-e-s pour les jeunes femmes victimes de violences. En effet, ce sont le plus souvent des structures de proximité, où les jeunes femmes peuvent venir pour des problématiques autres que les violences. Or certaines difficultés que les jeunes femmes rencontrent, à différents niveaux (insertion, scolaire, santé...) peuvent être liées à des violences subies, car les violences peuvent avoir un impact sur le parcours d'insertion et sur le projet professionnel de ces jeunes femmes : lever les freins à l'insertion sup-

TABLEAU 7

Associations participantes à la recherche-action volet quantitatif et qualitatif

TYPES DE VIOLENCES	NOMBRE D'ASSOCIATIONS PARTICIPANT À LA RECHERCHE-ACTION	VOLET STATISTIQUE	VOLET QUALITATIF (ENTRETIEN)
TOUTES VIOLENCES	14	13	3
VIOLENCES CONJUGALES	10	9	6
PROSTITUTION/TRAITE À DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE	4	4	4
MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES, MARIAGES FORCÉS	2	2	2
VIOLENCES LESBOPHOBES	1	0	1
VIOLENCES SEXUELLES	1	1	0
TOTAL	31	29	16

pose de traiter la problématique des violences.

OBJECTIFS

Nos objectifs étaient de savoir si, parmi le public de jeunes accueilli-e-s, les structures jeunesse repèrent et orientent les jeunes femmes victimes de violences. Car si la mission de ces structures n'est pas de traiter directement les problématiques relatives aux violences faites aux femmes, elles peuvent être un lieu de repérage et d'orientation des jeunes femmes victimes, qui ne se seraient peut-être pas tournées spontanément vers d'autres dispositifs de droit commun ou vers une association spécialisée.

MODALITÉS DE RECUEIL DE DONNÉES

Un questionnaire a été réalisé et administré en ligne, sur le site du Centre Hubertine Auclert, accessible par un lien envoyé par courriel, directement ou relayé par nos partenaires. Dans ce questionnaire, notre objectif était d'obtenir des données statistiques et qualitatives sur le public des 18-25 ans accueillis (effectif total, et par sexe), sur la part des jeunes femmes victimes de violences repérées et le types de violences repérées, et sur les modalités repérage d'orientation de ces jeunes femmes, mais aussi de prévention (voir annexe 5).

Une première version du questionnaire a été rapidement améliorée après une phase de test, et la deuxième version plus complète est en annexe de cette recherche-action. Le questionnaire a été conçu avec l'appui des têtes de réseau des missions locales (Association régionale des missions locales -ARML) et aussi le CIDJ (Centre d'information et de documentation de la jeunesse).

IDENTIFICATION ET PRISE DE CONTACT AVEC LES STRUCTURES JEUNESSE

Nous avons dans un premier temps cherché à identifier les structures jeunesse, qu'elles soient organisées en réseau ou non, susceptibles de prendre part à l'étude. Nous avons pu bénéficier de précieux conseils et appuis de différent-e-s partenaires, telles que les déléguées départementales aux droits des femmes, que nous avons rencontrées, afin d'identifier et contacter ces structures. Nous avons ainsi identifié trois réseaux im-

portants de structures jeunesse : les missions locales, les BIJ et PIJ (Bureau ou Point Information Jeunesse) et les PAEJ (Point Accueil Écoute Jeunes). Au cours de nos recherches, nous avons également ajouté d'autres types de dispositifs : Maison des adolescents, foyer jeunes travailleurs notamment.

La prise de contact avec les structures jeunesse s'est déroulée selon deux méthodes : soit directement par courriel, soit par le relais de nos différents partenaires. Nous avons cherché à contacter la tête de réseau régionale des missions locales et des BIJ et PIJ, afin de faire relayer notre étude. L'Association régionale des missions locales - ARML a été un partenaire important pour l'étude, en relayant le questionnaire auprès des 76 missions locales d'Île-de-France.

Nous avons pu bénéficier de l'appui de différents autres partenaires pour le relais de notre étude, auprès de leurs réseaux territoriaux. Cela a été le cas sur Paris, la Seine-Saint-Denis, la Seine-et-Marne, et les Yvelines, grâce à l'appui des déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité.

Au total, près de 300 structures jeunesse ont été invitées à participer à notre étude, dont 238 ont été directement contactées. Nous avons eu, en tout, 36 soumissions valides de questionnaires en ligne (voir liste en annexe 4).

9 entretiens qualitatifs ont été réalisés (par téléphone) avec certaines des structures ayant répondu au questionnaire.

Le taux de participation des structures jeunesse se situe à **15%** si l'on considère les structures contactées directement. Les Missions Locales à elles seules ont eu un taux de participation de 25% (avec un total de 19 missions locales sur 76 en Île-de-France).

Les données sexuées sur l'accueil ont été remplies de façon homogène par les 36 structures jeunesse. Concernant la part des jeunes femmes victimes de violences repérées, il s'agit la plupart du temps d'une estimation (fourchette), sauf pour les missions locales qui étaient les seules structures jeunesse à avoir (pour certaines) des registres d'activité où les violences sexistes figurent.

TABLEAU 8
Structures jeunesse participantes à la recherche-action

TYPE DE SERVICES PROPOSÉS POUR LES JEUNES :	DÉNOMINATION DES STRUCTURES CONTACTÉES :	NOMBRE DE SOUMISSIONS DE QUESTIONNAIRES COMPLETS ENVOYÉS PAR LES STRUCTURES :	NOMBRE D'ENTRETIENS QUALITATIFS RÉALISÉS
INFORMATION	PIJ ; BIJ	5	1
INSERTION	Mission Locale	19	4
ÉCOUTE / ORIENTATION / ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DE JEUNES EN DIFFICULTÉ	PAEJ ; SIJ ; Maison des adolescents	8	3
HÉBERGEMENT	Centres d'hébergement pour jeunes ; Foyer Jeunes Travailleurs	2	1
ANIMATION, PRÉVENTION	Service animation sociale ; Espace jeunes...	2	0
TOTAL		36	9

2.

**ÉTAT DES
LIEUX DES
DONNÉES DE
VICTIMATION SUR
LES VIOLENCES
FAITES AUX
JEUNES FEMMES
EN ÎLE-DE-FRANCE**

2.1

Enquête sur les comportements et violences sexistes chez les 18-21 ans en Seine Saint Denis (2001)

Une étude inédite a été réalisée en Seine-Saint-Denis en 2006 sur les comportements et violences sexistes chez les 18-21 ans. Initiée à la demande du Conseil général de la Seine-Saint-Denis et réalisée avec l'appui de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis, cette enquête s'est déroulée auprès d'un échantillon représentatif de 1566 jeunes filles de 18 à 21 ans résidant, étudiant ou travaillant en Seine-Saint-Denis. L'enquête porte sur les situations vécues par les jeunes filles au cours des douze derniers mois et au cours de leur vie, dans les différentes sphères publiques et privées (espaces publics ou lors de sorties, au sein de la famille, relation de couple, travail, scolarité, études, université).

Les taux de violences relevés dans cette enquête sont 2 à 5 fois supérieurs à ceux de l'enquête Enveff-2000 (pour les 20-24 ans). Dans environ 68% des cas, les jeunes filles interrogées victimes de violences sexuelles interrogées dans cette enquête en avaient déjà parlé autour d'elles, soit davantage que lors de l'enquête Enveff en 2000.

Les jeunes filles ont été victimes de violences particulièrement au cours de l'enfance et de l'adolescence. Les violences subies avant 16 ans augmentent le risque de violences subies/agies à l'âge adulte.

La relation amoureuse est déjà, pour certaines, le lieu de violences conjugales : 4 % des jeunes filles ayant eu une relation amoureuse dans les 12 derniers mois ont déclaré avoir subi des attouchements du sexe, ou une tentative de viol, ou un viol. Les relations des jeunes couples semblent en effet très tendues (29% de harcèlement psychologique réciproque) mais aussi très violentes (12 % de harcèlement psychologique et 9% de violences physiques subies par les filles).

Dans la famille: 13% ont subi des agressions sexuelles, majoritairement dans le cadre de la famille et des

proches 11% ont subi des violences physiques graves dans le cadre de leur famille.

Dans l'espace public : 64% ont subi des atteintes sexuelles dans un lieu public, et 2% ont subi des agressions sexuelles.

Au travail: 13 % des enquêtées actives ont subi des atteintes sexuelles, 8% ont subi des violences physiques et 18% des violences verbales dans le cadre de leur travail.

2.2

Enquête « Victimations et sentiment d'insécurité » en Île-de-France (IAU), notamment sur les violences sexuelles

Les enquêtes « victimation et sentiment d'insécurité », financées par la région Île-de-France, sont menées tous les deux ans depuis 2001 auprès d'habitant-e-s âgé-e-s de 15 ans et plus, par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU). En 2015, 4952 Franciliens et 5 560 Franciliennes ont ainsi été interrogés dans ce cadre. L'insécurité est abordée dans ces enquêtes à travers deux types d'indicateurs : le sentiment d'insécurité et les victimations, c'est-à-dire les faits subis. Concernant les victimations, l'enquête se concentre sur les faits subis les trois dernières années précédant l'enquête, et inclut : les agressions sexuelles, les agressions par des proches (autres que sexuelles) et les agressions « tout venant ».

Nous nous sommes intéressées ici aux données par âges concernant spécifiquement **les agressions sexuelles**, pour lesquelles nous n'avons pas d'autres données en Île-de-France. Les données présentées ci-dessus sont issues d'un travail d'analyse que nous avons réalisé à partir du fichier extrait du questionnaire administré et transmis par l'IAU en 2015 par tranche d'âges.

Les agressions sexuelles concernent **1,7%** des femmes de 15 ans et plus en 2015 ; mais **4% des femmes entre 18 et 25 ans**, soit deux fois plus (cf. tableau 9).

TABLEAU 9

Effectifs des victimes de violences sexuelles et part des victimes sur le total par tranche d'âge (après redressement)

	NB TOTAL	NB VICTIMES	%
MOINS DE 17 ANS	209	10	5%
18 À 25 ANS	749	30	4%
26 À 39 ANS	1453	35	2%
40 À 49 ANS	957	9	1%
50 À 59 ANS	841	7	1%
60 ANS ET +	1324	3	0%
TOTAL	5535	94	2%

Source : IAU 2015

Champ : Effectifs globaux et victimes d'agressions sexuelles

²¹ voir étude complète sur http://www.essonne.fr/fileadmin/egalite/EFH/Resultats_enquete_prostitution.pdf

Sur l'ensemble des agressions sexuelles déclarées par les Franciliennes dans l'enquête (138), 38% concernent des jeunes femmes de 18-25 ans, alors qu'elles représentent 13,5% de l'ensemble des répondantes.

Les jeunes femmes rapportent davantage de multiples agressions : en moyenne, elles déclarent 1,75 agressions contre 1,48 pour l'ensemble des femmes : c'est la tranche d'âge où la multivictimation est la plus importante.

2.3

Enquête sur la précarité étudiante et les échanges d'actes sexuels en Essonne (2013)

Une enquête a été réalisée sur la précarité étudiante et échanges d'actes sexuels en Essonne (2013) par le Conseil départemental de l'Essonne en lien avec l'Université Evry/Paris Sud 11. L'enquête par questionnaire a été envoyée à tou-t-e-s les étudiant-e-s. 1039 étudiant-e-s ont répondu²¹.

Parmi elles/eux :

/ 2,7% des répondant-e-s déclarent avoir déjà eu un rapport sexuel contre argent, biens ou services (logement, hébergement)

/ 7,9% des répondant-es déclarent avoir déjà envisagé avoir recours à ces pratiques.

/ 91% des étudiant-e-s ayant échangé des actes sexuels contre de l'argent, des biens et/ou des services affirment rencontrer des difficultés financières régulières ou passagères contre seulement 52% des étudiant-e-s n'ayant pas eu de telles pratiques.

/ Dans 1 cas sur deux: la prostitution s'organisait par le biais d'internet.

TABLEAU 10

Morts violentes au sein du couple par âge des victimes (<25 ans) entre 2008 et 2015 en France

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Nb							
VICTIMES < 25 ANS (FEMMES)	13	9	17	9	9	3	8	10
VICTIMES < 25 ANS (HOMMES)	2	1	2	1	2	1	1	1
TOTAL VICTIMES <25 ANS	15	10	19	10	11	4	9	11
TOTAL VICTIMES (FEMMES)	156	140	148	122	148	121	118	115
TOTAL VICTIMES (HOMMES)	27	25	28	24	26	25	25	21
TOTAL VICTIMES	183	165	176	146	174	146	143	136

Source: Délégation aux Victimes, Ministère de l'Intérieur

2.4

Morts violentes au sein du couple (Ministère Intérieur) : 2008 à 2015

Les homicides au sein des couples concernent davantage les femmes entre 41 et 50 ans. Cependant les plus jeunes femmes représentent entre 2 et 9% du total des homicides, ce qui n'est pas négligeable quand on sait que ce sont des couples qui sont ensemble depuis moins longtemps (en général) que leurs aînées – cf. tableau 10 ci-dessous.

En 2013, 2014 et 2015 la plus jeune victime avait seulement 17 ans. L'une d'entre elle était en couple avec l'agresseur qui avait 28 ans. On peut noter de manière générale une proportion importante des couples (27) avec un fort écart d'âge entre les auteur-e-s et les victimes.

Cette étude réalisée chaque année par le Ministère de l'Intérieur, Délégation aux Victimes prend en compte les couples mariés, pacsés ou en concubinage ainsi que les ex conjoint-e-s ou concubin-e-s. 62,50% des homicides en 2015 concernaient des couples mariés, 25,73% des couples en concubinage, 15 couples étaient divorcés ou séparés.

Enfin, il est intéressant de noter que dans cette étude du Ministère ne sont comptabilisés que les couples « officiels » : les autres couples font l'objet d'un décompte à part, plus récent. Ainsi, en 2015 8 homicides ont été perpétrés dans des couples dits « non officiels » : 5 commis par l'amant/maitresse et **3 par « le petit ami ou une relation amoureuse épisodique »**.²² Ces trois situations (pour lesquelles les âges ne sont pas disponibles) correspondent justement aux formes de conjugalité les plus fréquents chez les plus jeunes.

2.5

Enquête sur la visibilité des lesbiennes et la lesbophobie – SOS Homophobie 2015

SOS Homophobie a réalisé une enquête en 2013 par l'association auprès de 7 136 femmes ayant ou ayant eu une relation sexuelle et/ou affective avec une autre femme. Le questionnaire a été diffusé en ligne à partir des relais associatifs en région : 40% des répondantes résident en Île-de-France²³.

C'est la première enquête nationale d'envergure qui permet de rendre visible les actes et comportements lesbophobes subies par les femmes.

59% des répondantes ont déclaré de la lesbophobie au cours des deux dernières années. 18% ont rapporté ne jamais manifester d'affection envers leur partenaire en public.

Les jeunes femmes sont surreprésentées dans les cas de lesbophobie : violences physiques, psychologiques, harcèlement... :

- / En famille : 48% des victimes ont moins de 25 ans
- / Dans les lieux publics (rues, parcs, transports) : 72% des victimes ont moins de 30 ans
- / Dans les relations amicales : 58% des victimes ont moins de 25 ans
- / Sur internet : 55% des victimes ont moins de 25 ans.

²³ Voir étude complète sur : www.sos-homophobie.org/enquete-sur-la-lesbophobie-edition-2015/enquete-sur-la-lesbophobie-edition-2015

²² Données transmises par la DAV, via la MIPROF (octobre 2016). Données non publiées.

3.

—

**LES JEUNES
FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCES DANS
LES STRUCTURES
SPÉCIALISÉES**

Il n'existe en Île-de-France que très peu de dispositifs qui accueillent spécifiquement des jeunes femmes victimes entre 18 et 25 ans. Quelques centres d'hébergement existent pour accueillir les jeunes et notamment les jeunes femmes, dont une partie sont victimes de violences : c'est le cas du CHRS géré par la Croix Rouge Inès Lyautey dans le 15^{ème} arrondissement de Paris, mais aussi de la Ligue de l'Enseignement dans les Yvelines qui dispose de logements relais pour les jeunes femmes 18-25 ans. L'association « *En avant toute-s !* » expérimente quant à elle un tchat anonyme et gratuit pour les jeunes femmes victimes de violences au sein de leur couple entre 16 et 25 ans spécifiquement.

Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale « les UniversElles » géré par l'association FIT-Une femme Un Toit est donc le seul centre d'hébergement exclusivement dédié aux jeunes femmes 18-25 ans victimes de violences sexistes ou sexuelles, sans enfants en Île-de-France. Il dispose de 60 places d'hébergement²⁴ en individuel et en collectif avec un accompagnement social, culturel, santé et vers l'emploi pour ces jeunes femmes (sans enfants) victimes de violences sexistes ou sexuelles : violences intrafamiliales notamment, mais aussi violences conjugales, violences sexuelles dont mariage forcé. L'équipe est composée de travailleuses sociales diplômées et formées à l'accompagnement des femmes victimes de violences, et spécialement les jeunes femmes. En 2014, 112 jeunes femmes de 18 à 25 ans ont été hébergées en 2014, dont 52 nouvelles résidentes.

ZOOM SUR LES JEUNES FEMMES 18-25 ANS HÉBERGÉES EN 2014 AU CHRS LES UNIVERSELLES/FIT

L'âge médian des résidentes est de 22 ans.

90% des résidentes ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté.

83% des résidentes sont victimes de violences intrafamiliales, 54% de violences sexuelles 43% de violences conjugales, 33% de mariage forcé (7% effectif, et 26% évité), 13% de prostitution dite « de survie » - soit deux fois plus qu'en 2013.

38% des résidentes ont un statut « secret » (très en danger)

57% des résidentes sont sans diplôme, elles sont souvent sorties du système scolaire du fait des violences subies. 21% ont un niveau CAP BEP

Elles sont orientées à 40% par les SIAO directement.

68% des résidentes sont sans emploi à leur arrivée, 13% en formation ; 37% sont au chômage dont 2% seulement indemnisées à leur arrivée.

60% des résidentes ont des troubles psychologiques à leur arrivée.

En dehors de ces dispositifs, l'ensemble des associations spécialisées dans l'écoute et/ou l'accompagnement des femmes victimes de violences en Île-de-France accueille en théorie en partie ce public.

Nous allons tout d'abord (sous partie 3.1.) mesurer la **part des jeunes femmes victimes de violences ac-**

cueillies par les associations spécialisées sur les violences faites aux femmes de tous âges.

Puis, à partir des données statistiques des 29 associations participantes (dont le FIT) nous dresserons un **premier portrait des jeunes femmes victimes de violences accueillies par ces structures** en Île-de-France : aussi bien du point de vue de leurs situations (sous partie 3.2) que des types de violences spécifiquement subies (sous partie 3.3).

Notre recherche-action nous a également permis de collecter des données dans plusieurs territoires franciliens concernant des dispositifs dédiés institutionnels tels que le Téléphone Grave Danger, l'Ordonnance de Protection ou les Unités Médico-Judiciaires ou des dispositifs d'hébergement ou de logement afin de mesurer la part du public de jeunes femmes entre 18 et 25 ans : cela sera développé dans la sous partie 3.4.

3.1 Fréquentation des services des associations spécialisées par les jeunes femmes victimes de violences (écoute/accueil/hébergement)

Les données qui sont présentées dans cette sous-partie sont issues des fiches statistiques renvoyées par les associations,²⁵ complétées par des données d'activité auxquelles nous avons directement eu accès (CFCV, MFPP, CIDFF, et d'autres associations) ou qui ont été retravaillées par nos partenaires (3919 par exemple) et enrichies par les entretiens qualitatifs qui ont été réalisés avec 19 associations. Au total **29 associations** ont mis à disposition des données statistiques exploitables et comparables pour l'Île-de-France : parmi elles, 3 associations ont une ligne d'écoute ; et 26 associations accueillent et accompagnent des femmes victimes de violences, dont 8 proposent aussi un hébergement spécialisé.²⁶

²⁴ Il a un agrément en tant que CHRS, centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

²⁵ Voir modèle de fiche en annexe 2

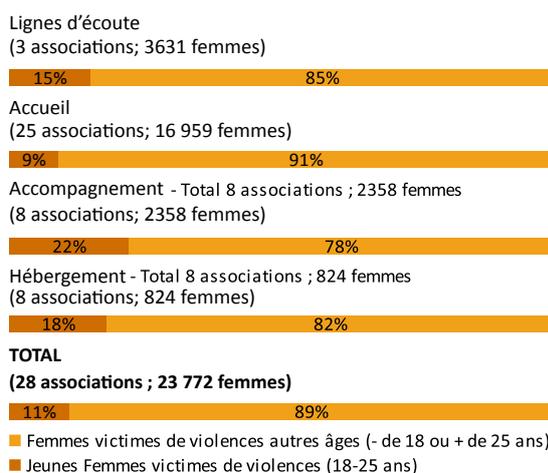
²⁶ Voir liste des associations en annexe 3.

NB : Dans cette sous partie, nous en prenons pas en compte les données du FIT où la part des jeunes femmes 18-25 ans accueillie est de 100%.

3.1.1 Fréquentation tous dispositifs confondus

GRAPHIQUE 11

Fréquentation par âge des services des associations spécialisées pour femmes victimes de violences (écoute, accueil, accompagnement et/ou hébergement) en Ile-de-France en 2014
(Effectif : 23 772 femmes; 28 associations)



²⁷ 29 associations disponibles moins le FIT soit : Voix de femmes, GAMS, ADN 75, Mouvement du Nid (coordination régionale), CIDFF IDF (11), MFPF – ligne « Sexualité, contraception, IVG », FNSF - ligne d'écoute 3919, Comité contre l'esclavage moderne, Amis du Bus des Femmes Pole Traite, Femmes solidarité 91 (communauté jeunesse), SOS Femmes Meaux, Relais 77 Solidarité femmes, Tremplin 94, L'Escale, Centre Flora Tristan, Libre Terre des Femmes, Etincelle, CFCV - Ligne Viol Femmes Info

²⁸ Notons que quatre associations nous ont fourni des données pour 2015, ce sont toutes des associations spécialisées « violences conjugales » : SOS Femmes de Meaux, Relais 77, Etincelle et CNIDFF.

²⁹ Cf. infra : détails sur les appelantes et les violences sexuelles subies, dans la partie consacrée à la caractérisation des violences, sous-section « violences sexuelles »

Les jeunes femmes 18-25 ans victimes de violences représentent globalement **11%** des femmes accueillies dans l'ensemble des dispositifs des 28 associations franciliennes qui nous ont transmis des données statistiques,²⁷ soit 2 731 jeunes femmes entre 18 et 25 ans (sur un total de 23 772 femmes accueillie) - cf. graphique 11 ci-dessus. L'année de référence est 2014.²⁸

Ce taux de fréquentation correspond exactement à la part des 18-25 ans dans l'ensemble de la population francilienne : les 18-25 ans représentent en effet 11% de la population selon l'INSEE (RP 2013). Cependant, ce taux de fréquentation à 11% est bien en deçà des taux de victimisation des jeunes femmes dont nous disposons concernant cette tranche d'âge, dans les différentes enquêtes nationales ou régionales, où les jeunes femmes sont systématiquement plus concernées (cf. partie 1 et partie 2) : les jeunes femmes victimes de violences conjugales représentent par exemple 20% de l'ensemble des situations de violences conjugales déclarées dans l'enquête Enveff. **Les jeunes femmes victimes de violences sont sous-représentées dans ces dispositifs, en moyenne.**

Les associations spécialisées proposent différents services : ligne d'écoute ; accueil ; accompagnement et/ou hébergement. Les jeunes femmes victimes de violences fréquentent dans des proportions différentes chacun de ces services, c'est pourquoi les données sont ensuite présentées selon ces quatre catégories.

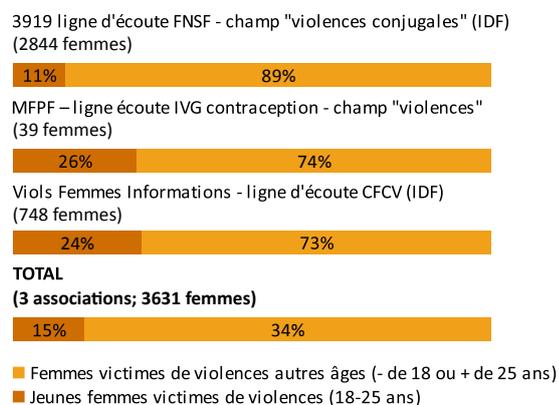
3.1.2 Fréquentation des lignes d'écoute spécialisées

Trois lignes d'écoute spécialisées ont été intégrées dans notre recherche-action. Les données présentées sont une extraction des appels concernant spécifiquement l'Ile-de-France en 2014 de chacune de ces lignes.

La part des jeunes femmes de 18-25 ans dans les trois lignes d'écoutes est de 15% (cf. graphique 12 ci-dessous).

GRAPHIQUE 12

Fréquentation par âge des lignes d'écoutes spécialisées en Ile-de-France, en 2014
(Effectif : 3631 femmes ; 3 associations)



PLUS D'UN QUART DE JEUNES FEMMES À LA LIGNE « VIOLS FEMMES INFORMATIONS 0800 05 95 95 »

Les jeunes femmes sont davantage présentes à la ligne d'écoute ciblée sur les violences sexuelles « Viol Femmes Informations 0800 05 95 95 » géré par le Collectif Féministe contre le Viol : en 2014, **plus d'un appel sur quatre concerne une jeune femme de 18-25 ans (27%)**, ce qui est légèrement supérieur à la part de cette tranche d'âge dans les appels au niveau national (25%). La part des appels pour des jeunes femmes s'accroît d'années en années, pour atteindre 29% en 2015.²⁹

Il est intéressant de noter que près de la moitié sont des appels de victimes elles-mêmes (45%) et les autres appels sont réalisés par des proches le plus souvent.

La part importante de jeunes femmes dans ce dispositif d'écoute doit se comprendre au regard des données de l'Enveff qui révélaient que les agressions sexuelles touchent surtout les femmes dans leur jeunesse (cf. supra, introduction) : si les agressions sexuelles tout au long de la vie ont lieu d'abord pendant l'enfance ou l'adolescence, près d'une sur trois se déroule toutefois entre 18 et 25 ans (34%). Les tentatives de viols et les viols se concentrent en majorité sur la période entre 18 et 25 ans (près d'une tentative sur deux, et près d'un viol sur deux), selon l'enquête Enveff-2000.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que dans plus de 60% des cas, les appels des jeunes femmes concernent des violences subies dans l'enfance ou l'adolescence (avant 18 ans) : le passage à la majorité (18 ans) serait ainsi également une période de transition où la parole se libérerait.

Ces données sont détaillées dans la partie consacrée aux violences sexuelles (cf. infra 3.2.4).

UN QUART DE JEUNES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES À LA LIGNE D'ÉCOUTE « SEXUALITÉS, CONTRACEPTION, IVG »

Parmi l'ensemble des 3461 appels reçus et traités en 2014 sur la ligne d'écoute « Sexualités, contraception, IVG » géré par le MFPF, 38% concernaient des jeunes de 18-25 ans. Sur l'ensemble des appels traités, les demandes concernant en première intention des violences ont été extraites et analysées pour les besoins de cette recherche-action. Ce sont donc uniquement ces demandes qui concernent explicitement et uniquement des violences qui ont été comptabilisées : **26% des appels avec un motif de première intention sur les violences concernent des jeunes femmes.**

Les violences effectivement repérées et prises en charge via la ligne d'écoute sont cependant sous estimées (29 appels) au regard de l'activité de la ligne d'écoute, car les violences sont généralement plutôt repérées en deuxième ou troisième intention (au cours de l'appel avec l'écouteresse), mais les données statistiques ne sont pas disponibles.

On peut cependant retenir que les jeunes femmes fréquentent bien ce dispositif d'écoute qui n'est pas spécialisé sur les violences mais sur les questions autour de la sexualité, et **qu'elles ont bien identifié cette ligne comme un espace d'écoute où elles peuvent aussi évoquer les violences subies, y compris en première intention.**

Ce sont principalement des violences au sein du couple ou des violences intrafamiliales qui font l'objet d'un appel. Cela peut être ensuite en lien avec une demande autour de la santé génésique : par exemple, un accompagnement pour une IVG après un viol, ou un suivi de grossesse dans le cas d'une jeune femme enceinte victime de violences de la part de son partenaire.

DEUX FOIS MOINS DE JEUNES FEMMES À LA LIGNE D'ÉCOUTE 3919 POUR VIOLENCES CONJUGALES

Concernant la ligne d'écoute « 3919 » : les données traitées ne concernent ici que les appels ayant eu pour motif les « violences conjugales » (seul item pour lequel les données par âges sont actuellement disponible, même si la ligne d'écoute s'est ouverte à d'autres formes de violences depuis 2014). **La part des jeunes femmes de 18-25 ans est de 11 % en 2014.** Les appels franciliens au 3919 pour les 18-25 ans sont trois fois moins nombreux que pour les 26-35 ans. Les jeunes femmes victimes de violences conjugales sont sous-représentées à cette ligne d'écoute, au regard notamment de l'enquête Enveff où les jeunes femmes victimes de violences conjugales représentent 20% des situations de violences conjugales déclarées.

Les appels franciliens des jeunes femmes victimes proviennent pour près de la moitié de deux départements : Paris (20%) et la Seine-Saint-Denis (18%) – cette sur-représentation de ces deux départements est identique pour l'ensemble des appels au 3919 et n'est donc pas spécifique à cette tranche d'âge.

3.1.3 Fréquentation des services spécialisés d'accueil pour femmes victimes de violences

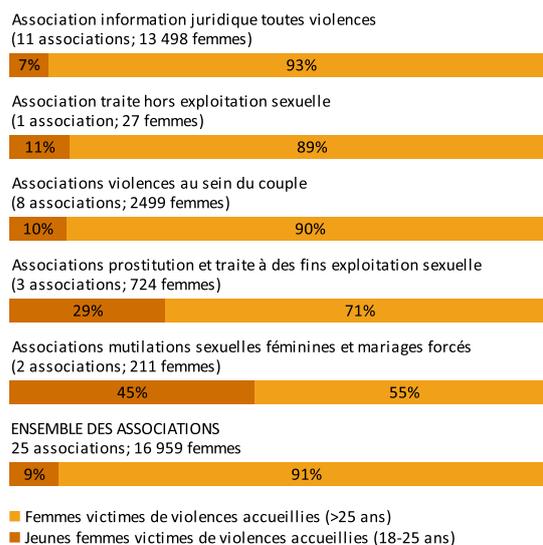
Les données présentées ici rendent compte du **public accueilli pour la première fois** par les structures spécialisées pour lequel l'âge est disponible ; ce qui n'est pas systématiquement demandé. Par exemple, pour l'association Tremplin : sur 934 femmes accueillies en 2014, les dates de naissances ne sont disponibles que pour 265 femmes. Sur ces 265 femmes, 36 ont entre 18 et 25 ans soit 14%.

Les données concernent ici les services de « premier accueil » qui se fait parfois au téléphone mais le plus souvent dans des lieux d'accueil, d'écoute d'informations et d'orientation aussi bien que des accueils de jours départementaux spécialisés qui ont pour objectif d'offrir aux victimes de violences un espace ressource où elles puissent échanger avec des professionnel-le-s, être aidées et conseillées au regard de leur situation, et orientées afin de bénéficier d'un accompagnement psychologique, juridique et/ou social – qui pourra ensuite se faire en interne, ou bien en lien avec des partenaires vers lesquels les victimes seront orientées.

Dans le graphique 13 les données des dispositifs « accueil » des associations ont été agrégées pour les 25 associations pour lesquelles les statistiques ont été disponibles et comparables,³⁰ et classées en fonction du type de violences pour lesquelles elles sont principalement spécialisées.³¹

GRAPHIQUE 13

Fréquentation par âge des services d'accueil pour les femmes victimes de violences en Ile-de-France, 2014 (Effectif : 16 959 femmes ; 25 associations)



³⁰ ADN 75, Amis du Bus des Femmes (pôle TEH), CIDFF IDF (11), Comité contre l'esclavage moderne Escal, Etincelle (2015), Femmes solidarité 91 (communauté jeunesse), Flora Tristan, GAMS, Libre terre des femmes, MDN 75, Relais 77 Solidarité femmes (2015), SOS Femmes Meaux (2015), Tremplin 94, Voix de femmes

³¹ Les années de référence sont 2014 ou 2015, certaines associations n'ayant pas pu nous fournir les chiffres de 2014.

femmes représentent 11% de la population francilienne, d'après l'Insee en 2013) ; et par rapport aux données des enquêtes de victimation.

Cependant, cette proportion cache de fortes disparités en fonction des associations, et surtout du type de violences.

POUR LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES DANS L'ACCUEIL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

³² Données supplémentaires transmises par l'Union régional de la FNSF Ile-de-France, à partir de leur nouveau système d'information SIMONE (non encore exploitable pour cette recherche-action).

Les jeunes femmes 18-25 ans représentent 10% du public accueilli en 2014. Cette proportion semble assez stable dans le temps, puisque pour les 9 premiers mois de l'année 2016, les associations de la FNSF en Ile-de-France avaient reçu 10% des femmes accompagnées en premier accueil.³² Elles accueillent globalement une part plus faible de jeunes femmes victimes que les associations spécialisées dans les thématiques « prostitution et traite à des fins d'exploitation sexuelle » et « mariage forcé et mutilation sexuelle féminine ».

³³ ADN 75, Amis du Bus des Femmes (pôle TEH), Comité contre l'esclavage moderne, Escal, Flora Tristan, GAMS, SOS Femmes Meaux (2015), Voix de femmes.

POUR LES ASSOCIATIONS D'INFORMATION JURIDIQUE (CIDFF)

La part des jeunes femmes victimes de violences accueillies dans l'ensemble des CIDFF d'Île-de-France est de 7% (sur l'ensemble des femmes victimes de violences).

Cette part est plus faible comparée aux autres associations, mais cela s'explique par les missions mêmes de ces associations. Les femmes ne viennent pas directement pour les violences subies, mais le plus souvent dans le cadre de démarches juridiques autour du droit de la famille notamment au moment d'une séparation (divorce, autorité parentale). Cela concerne de fait des femmes qui sont mariées et/ou qui ont des enfants, et donc moins de femmes de la tranche d'âge 18-25 ans. C'est au cours de leur accompagnement le plus souvent que les violences sont dévoilées.

« Les jeunes femmes que le CIDFF touchent sont généralement celles qui ont des parcours similaires à leurs aînées, de violence conjugale. Les autres cas sont souvent réorientés (mariages forcés, violences sexuelles...) » (extrait entretien A. Charlotte Jelty, directrice CIDFF 92 Nanterre, 21/06/2016).

POUR LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES AUTOUR DE LA PROSTITUTION

Environ une personne accueillie sur trois a entre 18 et 25 ans : cette proportion est stable dans le temps (en 2008, la part des 18-25 ans était de 30% à l'Amicale du Nid Paris par exemple). Concernant les activités de maraudes (qui ne relèvent pas ici de l'accueil), les jeunes femmes de 18-25 ans représentent une plus faible proportion, soit environ 20% du public accueilli par l'Amicale du Nid Paris, soit 554 jeunes femmes.

Une seule association sur « l'esclavage moderne » (ou traite à des fins d'exploitation par le travail) nous a fourni des données statistiques : 11% des femmes accueillies sont des jeunes femmes. Néanmoins, les effectifs totaux sont faibles (27 femmes accueillies en 2014).

LA PART LA PLUS IMPORTANTE DES JEUNES FEMMES SE TROUVE DANS LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES AUTOUR DES VIOLENCES SPÉCIFIQUES (MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES ET MARIAGES FORCÉS)

Une jeune femme sur deux qui est accueillie a entre 18 et 25 ans.

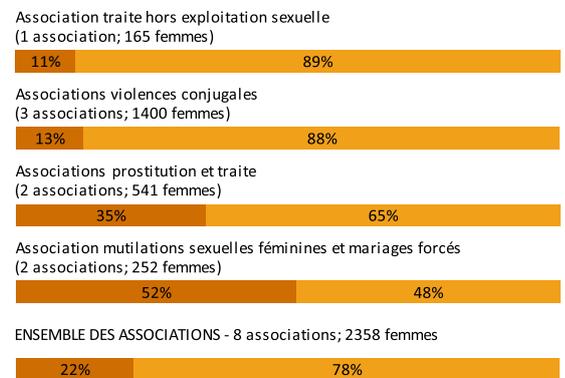
3.1.4 Fréquentation des services spécialisés d'accompagnement global (hors hébergement)

Huit associations ont transmis des données statistiques exploitables relatives à des dispositifs d'accompagnement global (en dehors de l'accompagnement proposé dans le cadre de l'hébergement).³³

Il s'agit ici des dispositifs d'accompagnement spécialisé visant la sortie des violences et l'autonomie des femmes, en prenant en compte toutes les conséquences de violences (sociales, économiques, juridiques, sur la santé...). Cet accompagnement à la fois psychologique, juridique et social est réalisé par des professionnel-le-s formé-e-s sur les violences sexistes.

GRAPHIQUE 14

Fréquentation par âge des services d'accompagnement pour femmes victimes de violences en Ile-de-France en 2014 (effectif : 2358 femmes ; 8 associations)



■ Femmes victimes de violences (-18 ans et +25 ans)

■ Jeunes femmes victimes de violences 18-25 ans

Les jeunes femmes sont plus présentes dans les dispositifs d'accompagnement que les dispositifs d'accueil, quelques soient les types de violences: elles représentent en effet **en moyenne 22%** de l'ensemble des femmes victimes de violences accompagnées par ces associations (cf. graphique 14). L'une des hypothèses pouvant expliquer ce différentiel pourrait être que la durée de l'accompagnement est plus long pour les jeunes femmes, ce qui explique qu'on retrouve en proportion plus de jeunes femmes accompagnées que de jeunes femmes accueillies.

3.1.5 Fréquentation des services spécialisés d'hébergement

Huit associations ont transmis des données statistiques exploitables relatives à des dispositifs d'hébergement spécialisé.³⁴

Les associations spécialisées sur les violences ont différents types d'hébergement : Centre d'hébergement d'urgence (CHU), Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) mais aussi parfois des centres maternels. Ces derniers sont financés par le Conseil départemental dans le cadre de la politique de protection de l'enfance, et sont spécialisés car ils n'accueillent que des mères victimes de violences conjugales avec leurs enfants de moins de trois ans (ou des femmes enceintes).³⁵

Les jeunes femmes représentent 18% du public de femmes victimes de violences hébergé (cf. graphique 15 ci-dessus).

GRAPHIQUE 15

Fréquentation par âge des dispositifs d'hébergement spécialisés pour femmes victimes de violences (effectif : 824 femmes ; 8 associations)

Hébergement - associations violences conjugales (7 associations; 735 femmes)



Hébergement - associations prostitution/traite (1 association; 43 femmes)



TOTAL - Dispositifs hébergement associations (8 associations; 824 femmes)



■ Femmes victimes de violences hébergées > 25 ans
■ Jeunes femmes 18-25 ans hébergées

Les jeunes femmes sont davantage présentes dans les dispositifs autour de la prostitution et la traite (28%) que dans ceux spécialisés sur les violences conjugales (16%).

Cette part est cependant variable sur les types d'hébergement proposés : hôtel, urgence, insertion, centre maternel (Cf. graphique 16 ci-dessous). Les jeunes femmes sont davantage présentes dans les dispositifs d'urgence et dans les centres maternels spécialisés.

GRAPHIQUE 16

Fréquentation par âge et par type de dispositifs d'hébergement spécialisés pour femmes victimes de violences conjugales en Ile-de-France, 2014 (effectif : 735 femmes ; 7 associations)

Hôtel (1 association; 178 femmes)



Urgence (4 associations; 304 femmes)



Insertion (6 associations; 188 femmes)



Autres : maison relais, ... (1 association; 46 femmes)



Autres : centres maternel spécialisés (2 associations; 30 femmes)



TOTAL Ensemble des dispositifs d'hébergement des associations violences conjugales (7 associations; 735 femmes)



■ Femmes hébergées > 25 ans
■ Jeunes femmes 18-25 ans hébergées

3.1.6 Synthèse et analyse sur la fréquentation des services par les jeunes femmes

Les jeunes femmes 18-25 ans sont majoritaires dans les associations spécialisés autour des mutilations sexuelles féminines et des mariages forcés.

Les jeunes femmes entre 18 et 25 ans représentent entre 40 à 50% en moyenne du public des associations spécialisées sur ces formes spécifiques de violences :

/ 45% de jeunes femmes 18-25 ans dans les services d'accueil

/ 55% de jeunes femmes 18-25 ans dans les services d'accompagnement

La part des jeunes femmes est supérieure dans l'association qui ne traite que des mariages forcés (Voix de Femmes) où elles représentent 65% du public total ; contre 30% pour l'association qui travaille sur les mutilations sexuelles féminines et aussi les mariages forcés (GAMS). Dans cette dernière, une partie du public est mineure, et le travail de l'association sur cette problématique est davantage centré sur l'accompagnement des professionnel-le-s et moins des victimes.

La problématique des mariages forcés concerne plus particulièrement la tranche d'âge 18-25 ans :

« La majorité [18 ans] correspond à une période où les jeunes filles ont des premiers flirts, elles commencent à fumer : cela va venir accélérer la décision de la famille de les marier. Dans tous les cas, les jeunes femmes se doivent d'être mariées avant 25 ans qui est vécu comme une « date de péremption des femmes. » (Extrait entretien avec Isabelle Gillette-Faye, directrice du GAMS, 13/07/2016). Des jeunes femmes qui ont été épargnées par l'excision, peuvent se voir menacées d'excision au moment de ce mariage. Donc cette **période entre 18 et 25 ans coïncide d'une part avec l'âge où la pression de la norme sociale est la plus forte pour que les femmes se marient pour accéder à une reconnaissance et un statut social ; et c'est aussi par ricochet une période « à risque » pour les jeunes femmes face aux mutilations sexuelles féminines.**

UNE PART IMPORTANTE DE JEUNES FEMMES 18-25 ANS DANS LES ASSOCIATIONS PROSTITUTION ET TRAITE :

Les jeunes femmes représentent en moyenne plus de 30% du public dans les différents dispositifs, avec davantage de jeunes femmes dans l'accompagnement social :

/ 29% dans les services de premier accueil

/ 35% dans les services d'accompagnement

/ 28% dans les services d'hébergement

La prostitution concerne en effet davantage les jeunes femmes : « l'entrée dans la prostitution se fait entre 18 et 25 ans, voire dans l'adolescence » (Extrait entretien avec Hélène de Rugby, déléguée générale de l'Amicale

³⁴ ADN 75, Escalé, Etincelle (2015), Femmes solidarité 91 (communauté jeunesse), Flora Tristan, Relais 77, Solidarité femmes (2015), SOS Femmes Meaux (2015), Tremplin 94 (2014).

³⁵ Deux centres maternels sont inclus dans l'étude : le dispositif « mère enfants » de Tremplin 94 et le centre « Olympe de Gouges » de SOS Femmes de Meaux.

du Nid, 17/05/2016) ; et après 25 ans les jeunes femmes n'entrent plus dans la traite (Vanessa Simoni, Amis du Bus des Femmes, Pôle Traite, 25/06/2016).

Notons que dans les dispositifs spécialisés sur la traite (Amis du Bus des Femmes pôle traite) : les jeunes femmes sont davantage présentes au premier accueil (elles représentent 65% du public) que sur le volet accompagnement (50%). Cela s'explique par le fait que les jeunes femmes mettent du temps avant de s'engager dans un accompagnement. Entre la date d'entrée sur le territoire français et le premier entretien, il se passe généralement déjà 12 à 24 mois. De plus, l'accompagnement est long, si bien que ce sont plutôt des femmes plus âgées qui composent le public majoritairement accompagné.

PLUS D'UN QUART DES FEMMES AU NUMÉRO D'APPEL « VIOLS FEMMES INFORMATIONS 0800 05 95 95 » : L'IMPORTANCE DES VIOLENCES SEXUELLES

Les jeunes femmes représentent plus d'un appel sur 4 au numéro « Viols Femmes Information » : 27% en 2014. La proportion d'appels de jeunes femmes augmente d'une année sur l'autre pour atteindre 29% en 2015.

Les jeunes femmes semblent donc particulièrement concernées par les violences sexuelles, comme cela peut être constaté dans l'ENVEFF (2000), ou dans l'enquête « Victimation et sentiment d'insécurité » de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) : les jeunes femmes entre 18 et 25 ans sont près de deux fois plus exposées aux violences sexuelles que l'ensemble des femmes en Île-de-France (cf. supra, chapitre 1).

PEU DE JEUNES FEMMES 18-25 ANS VICTIMES DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE S'ADRESSENT AUX ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

Rappelons que d'après les données de l'enquête ENVEFF, les jeunes femmes entre 20 et 24 ans victimes de violences conjugales depuis moins de 12 mois représentent près de 20% de l'ensemble des situations rapportées par les franciliennes dans cette enquête.

Globalement, les jeunes femmes victimes de violences au sein du couple sont sous représentées dans les dispositifs spécialisés franciliens qui accueillent principalement des femmes entre 30 et 40 ans. Mais la part des jeunes femmes varie en fonction des types de dispositifs :

/ 11% des appelantes à la ligne d'écoute « 3919 » ont entre 18 et 25 ans en Île-de-France ;

/ 10% des femmes accueillies pour la première fois dans les services d'accueil des associations spécialisées ont entre 18 et 25 ans ;

/ 13% des femmes dans les services d'accompagnement spécialisé ont entre 18 et 25 ans ;

/ 16% de femmes hébergées dans les dispositifs spécialisés ont entre 18 et 25 ans.

Pourquoi sont-elles peu présentes dans les dispositifs d'écoute, d'accueil et d'accompagnement ?

La majorité du public accueilli par ces dispositifs spécialisés a entre 30 et 40 ans. Cela s'explique en partie par **l'ancienneté des violences** : il faut compter en moyenne de 1 à 5 ans, selon les dispositifs avant que les femmes ayant subi des violences n'entament des démarches. Dans certains dispositifs (Maison des femmes-Le Relais), près d'une femme sur trois a subi des violences pendant 15 ans avant d'en parler. Les jeunes femmes seraient donc moins présentes quand les violences subies sont récentes.

Souvent, les femmes victimes de violences conjugales qui s'adressent à ces structures commencent à faire des démarches pour protéger leurs enfants. Or les jeunes femmes ont moins souvent déjà des enfants.

Le public accueilli dans ces structures dépend aussi en partie des services orienteurs : ce sont les services sociaux dans la majorité des cas (cf. *infra* : sous partie 5.1). Or, les jeunes femmes de 18-25 ans ne sont pas nécessairement suivies par ces services si elles n'ont pas d'enfants par exemple. C'est donc aussi un déficit de repérage par les structures généralistes qu'il faut prendre en compte.

Les actions de sensibilisation (en direction des jeunes) et les actions de communication sont aussi des facteurs à prendre en compte : « *la part des jeunes femmes 18-25 ans accueillie dans notre association a varié dans le temps : avant 2010, cette part était plus importante que maintenant ce qui était dû aux campagnes de sensibilisation grand public ; depuis 2010-2011, la part des jeunes femmes a diminué* » (Extrait d'entretien avec Farida Dammene Dehbi, directrice de Tremplin 94, 26/07/2016).

Pourquoi sont-elles plus présentes dans les services d'hébergement et notamment d'urgence (hôtel, CHU) ?

« *Les jeunes femmes victimes de violences ont moins de solutions personnelles et familiales pour être hébergées, mais aussi moins d'autonomie financière que les femmes qui ont entre 30 et 40 ans* » (extrait entretien avec Mélanie Siehen, directrice de Solidarité Femmes Le Relais, 15/06/2016).

3.2

Caractérisation des violences subies par les jeunes femmes accueillies dans des structures spécialisées

Les violences faites aux femmes peuvent être exercées dans tous les domaines de la vie : travail, couple, famille, école, rue, milieu hospitalier, transports. Elles prennent la forme de violences physiques, psychologiques, économiques, administratives, verbales, sexuelles et peuvent être exercées ponctuellement ou sur des périodes très longues.

ZOOM SUR....

QUELQUES SITUATIONS DE VIOLENCES SUBIES PAR LES JEUNES FEMMES ACCUEILLIES EN 2014-2015 AU CHRS LES UNIVERSELLES/FIT

Éléonore rencontre Arthur quand elle a 17 ans. C'est une élève brillante, lui c'est le voyou du lycée. Elle quitte tout pour lui : le lycée, ses ami-e-s, sa famille et se retrouve seule avec lui. Un jour qu'elle lui annonce qu'elle souhaite reprendre des études, il lui casse le nez à coups de poing. Il ferme la porte à clé et s'en va plusieurs jours. Et puis un jour il lui dit « j'ai besoin de toi. J'ai plus d'argent, faut que tu fasses un truc pour moi. Il suffit juste que tu allumes un gars et que tu le fasses payer ». Éléonore refuse. Il sort un couteau. Elle accepte. C'est son premier client. Après un temps, elle parvient à s'enfuir.

Jane, 21 ans, vient d'un pays d'Afrique subsaharienne. Elle est excisée à 4 ans. On lui a supprimé les lèvres et le clitoris. Puis on l'a destinée au départ pour être prostituée en Europe. C'est elle qui sera redevable de la dette contractée pour effectuer le voyage. Afin qu'elle s'en acquitte, durant 5 jours, son corps sera déchiqueté à la lame de rasoir. Son ventre, son dos, ses bras, ses pieds et son crâne sont méticuleusement taillés par centaines de coupures pour lui signifier que si elle ne rembourse pas sa dette, ces mutilations qui devraient porter bonheur se transformeront en porte malheur. Quand elle arrive en France elle est contrainte à la prostitution. Un client la poignarde. Elle parvient à s'enfuir.

Pauline, 19 ans, arrive au FIT à la suite d'une fin de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance. Elle a été placée dès nourrisson suite à des « violences intrafamiliales ». Personne à l'ASE ne cherchera ce qui se cache sous ce terme. En réalité Pauline est violée par son père depuis qu'elle a 2 mois. Depuis Pauline accumule les infections gynécologiques. Selon les médecins, elle ne pourra pas avoir d'enfant.

Soraya, 22 ans, a été violée par deux de ses « amis ». Elle porte plainte. Les deux garçons sont incarcérés. D'autres garçons de la bande, la retrouvent dans un quartier parisien. L'un d'eux lui ouvre le visage de l'oreille à la bouche avec un couteau. Elle aura 36 points de suture et une cicatrice à vie.

Maria, 20 ans. Son compagnon commence par lui raser la tête. Il la viole régulièrement. Quand elle est enceinte, il l'attache et la frappe au ventre chaque jour jusqu'à ce qu'elle fasse une fausse couche. Il lui casse la mâchoire plusieurs fois. Depuis Maria ne peut plus ouvrir complètement la bouche.

Sara, 20 ans, est en voiture avec son compagnon. Il s'énerve, appuie sur l'allume cigarette et quand il est chaud le lui applique sur les bras et le ventre. Il la viole dans la voiture et l'abandonne, en sang, dans un bois. Sara gardera toute sa vie les cicatrices des multiples brûlures.

36 Extraits du rapport d'activité 2014 du FIT, et de la lettre d'information numéro 31, octobre 2016.

37 11 CIDFF, FIT, Etincelle, SOS Femmes de Meaux, Le Relais 77 Solidarité Femmes, ADN 75 et Voix de femmes.

38 Données disponibles uniquement pour les 11 CIDFF.

Amel, 19 ans, est régulièrement rouée de coups par son frère. Un jour qu'il la frappe, elle voit le reflet de son propre visage dans un miroir et elle ne se reconnaît pas. Elle se défénestre du 3ème étage pour échapper aux coups suivants. Sa jambe est brisée en plusieurs morceaux. Elle boitera toute sa vie et gardera en mémoire le bruit de son corps s'écrasant sur l'asphalte.

Amélie a 19 ans. Son compagnon la viole, la frappe, l'étouffe avec l'oreiller et la laisse nue sur le palier. Aujourd'hui Amélie a les cervicales endommagées, elle ne pourra plus jamais faire du sport, porter des charges lourdes.

Qu'en est-il pour les jeunes femmes accueillies par les dispositifs spécialisés en Île-de-France ?

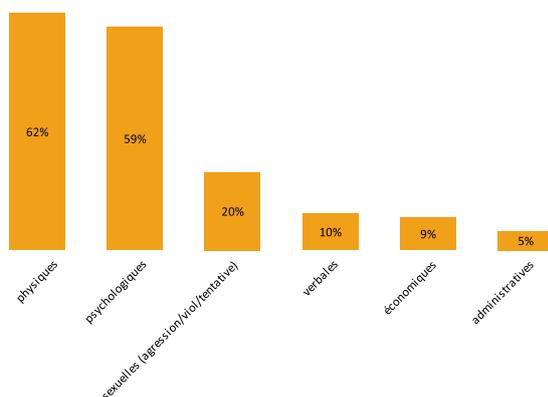
3.2.1 Vue d'ensemble

ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

Selon les données des 17 associations spécialisées³⁷, les jeunes femmes accueillies déclarent en majorité **des violences physiques (62%) et psychologiques (59%) mais aussi des violences sexuelles (20%)** dans une proportion non négligeable. cf. graphique 17.

GRAPHIQUE 17

Types de violences déclarées par les jeunes femmes victimes de violences accueillies dans les structures spécialisées en Île-de-France en 2014 (Effectif 1272; 17 associations)



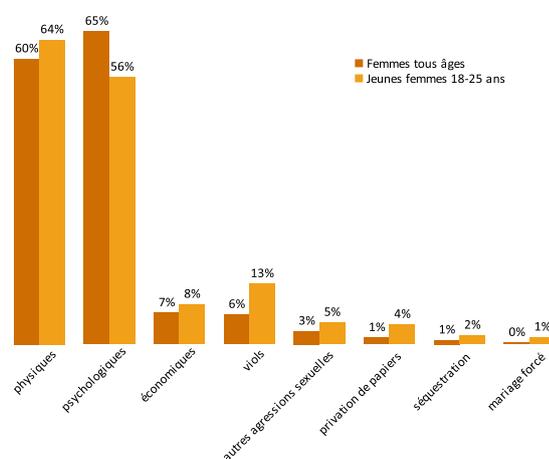
NB: Total supérieur à 100% du fait du cumul des formes de violences

ASSOCIATIONS D'INFORMATION JURIDIQUE

Si on compare avec l'ensemble des femmes victimes de violences accueillies par les associations franciliennes³⁸ : les jeunes femmes 18-25 ans accueillies dans les structures d'information juridique sont davantage confrontées **aux violences sexuelles** dont les viols, agressions sexuelles et mariages forcés, **et aux violences administratives** (c'est-à-dire en lien avec les papiers administratifs, notamment ceux permettant le droit au séjour) que l'ensemble des femmes (voir graphique 18). Elles déclarent en revanche un peu moins de violences psychologiques que l'ensemble des femmes.

GRAPHIQUE 18

Répartition des types de violences déclarées par les femmes victimes de violences accueillies par les associations d'information juridique par âge en 2015 (effectif: 1486 femmes, 11 associations CIDFF)

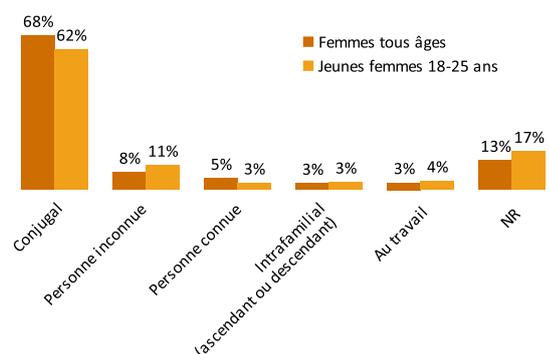


NB: Total supérieur à 100% du fait du cumul des formes de violences

Concernant les contextes de ces violences : si elles accueillent en théorie les femmes victimes de toutes formes de violences, dans la pratique ces associations d'information juridique sont en tous cas plus identifiées concernant les **violences au sein du couple**, qui constituent plus de deux tiers des contextes de violences rencontrées dans les structures (cf. graphique 19). Cette proportion est presque identique pour les femmes victimes de violences accueillies quel que soit leur âge.

GRAPHIQUE 19

Contexte des violences déclarées par les femmes accueillies par les associations d'information juridique par âge en 2015 (effectif : 13498 femmes ; 11 associations CIDFF)



DES VIOLENCES FAIBLEMENT REPÉRÉES PAR LES JEUNES FEMMES ELLES-MÊMES

Il est important de préciser que les violences « déclarées » par les jeunes femmes au moment du premier accueil reflètent une première conscientisation des violences subies : cependant au cours de l'accompagnement réalisé par une association, d'autres formes de violences peuvent également être verbalisées. Il y a donc un effet de **sous-estimation des violences à travers ces premières déclarations des jeunes femmes**. C'est en particulier le cas pour les violences conju-

gales et les violences sexuelles, qui sont souvent moins bien déclarées, comme le révèlent les données de l'association FIT- Une femme un toit qui dispose d'un système de comptage qui permet de mesurer les écarts entre les problématiques déclarées à l'entretien d'admission et au cours de l'accompagnement socio-éducatif. Ainsi, en 2014 :

/ 54% des résidentes déclarent des violences sexuelles au premier entretien, contre 61% après l'accompagnement

/ 43% déclarent des violences conjugales au premier entretien, contre 50% après accompagnement

La prostitution est également rarement nommée par les jeunes filles : elles refusent souvent de parler de la prostitution, alors même que ces conduites sont banalisées dans leur quotidien. Nommer la prostitution fait partie du travail mené par les associations au cours de leur accompagnement, mais ce n'est pas la première porte d'entrée : « *il s'agit d'abord de comprendre comment les jeunes vivent, comment ils/elles se débrouillent, de l'encourager à exprimer ses problèmes, ses demandes et ses souhaits dans ses propres termes pour l'aider ensuite à questionner sa situation* ». ³⁹ La santé, l'estime de soi, les rapports femmes-hommes, le rapport au corps... sont autant de manières de parler de la prostitution avec les jeunes.

3.2.2 Violences intrafamiliales

Ce sont des violences dont les auteurs sont des membres de la famille (parent, fratrie, etc.).

Parfois on parle de violences inframiliales pour désigner les violences au sein du couple, mais nous les distinguerons bien ici pour éviter d'une part la confusion entre les violences qui se déroulent dans ces couples qui ne font pas « famille » (petit ami par exemple, cf. infra) ; et aussi pour se concentrer sur les formes de violences qui **s'exercent sur les femmes et notamment les jeunes femmes y compris majeures au sein de leur famille**. En effet, la période entre 18 et 25 ans constitue un passage marqué par la construction en tant qu'adulte. Cela peut être une période d'émancipation qui peut aller de pair avec un resserrement des pressions et du contrôle par la famille sur les jeunes femmes notamment dans leur mobilité mais aussi leurs relations amoureuses plus directement.

Ces formes de violences représentent 4% des violences accompagnées par les CIDFF en 2015, et c'est une forme de violence qui est légèrement plus présente pour les jeunes femmes que pour l'ensemble des femmes (cf. tableau 19).

Cela recoupe des formes différentes.

Les résidentes du FIT ont majoritairement subi ces types de violence : 83% d'entre elles en 2014. Ce sont des coups, séquestration, tortures... Elles traduisent **une volonté de contrôle sur les comportements de manière générale** (ne pas fumer, ne pas pouvoir choisir sa formation, surveillance des déplacements...), mais surtout sur la sexualité. « Les jeunes femmes vont être la cible de violences parce qu'elles n'adoptent pas le rôle prévu pour elles » (extrait d'entretien avec Marie Cervetti, directrice du FIT, 02/05/2016).

L'accueil de jour l'Étincelle dans les Yvelines reçoit une part

importante de jeunes femmes (plus de 20%) avec une forte prévalence des violences intrafamiliales dans leur parcours qui peuvent se cumuler avec des violences conjugales : « Il y a des situations de violences perpétuées par la famille et le conjoint (choisi par la famille), simultanément. Il y a des contextes familiaux violents. La jeune femme se voit imposer un partenaire de vie, ainsi que d'autres formes de violences. » (Extrait entretien avec Olivia de Bourayne, directrice de l'Étincelle, 22/07/2016).

Les jeunes femmes qui font appel à Voix de Femmes en 2014 ont toutes été victimes de menaces ou de mariage forcé, ainsi que d'autres formes de violences, essentiellement intrafamiliales (physiques, psychologiques notamment).

Dans les situations de mariage forcé, les violences intrafamiliales forment un continuum jusqu'à la préparation du mariage, comme le décrivent les associations qui accompagnent les femmes victimes de mariages forcés : « *La menace de mariage forcé pour les jeunes femmes vivant en France se matérialise lors de l'adolescence, à partir du moment elle est soupçonnée par sa famille de prendre trop d'autonomie. Il y a aussi la « barre des 18 ans », qui selon certaines représentations culturelles peut représenter un âge limite pour le mariage* » (extrait entretien avec Isabelle Gilette Faye, directrice du GAMS, 13/07/2016).

Enfin, dans les situations de prostitution, il y a une forme de **proxénétisme familial**, tel que décrit par l'association Les Amis du Bus des Femmes (Pôle Traite) : ce sont les parents (ou plus tard) le conjoint (parfois imposé par la famille) qui forcent les jeunes filles à se prostituer, et gèrent les revenus générés par cette activité.

3.2.3 Violences dans le couple et dans les relations amoureuses / sexuelles

Nous parlons de « violences dans les relations amoureuses / sexuelles » et non uniquement de « violences dans les relations de couple » (ou « violences conjugales »). L'expression « violences dans les relations amoureuses / sexuelles » (on parle aussi de violences dans les couples adolescents) renvoie à des formes de conjugalités qui ne sont pas nécessairement institutionnalisées (de type « petit-e ami-e ») et qui sont très courantes entre les jeunes. Le thème des « violences dans les relations amoureuses » est apparu dans la littérature et a fait l'objet d'une recherche d'envergure au Québec en 1999. Bien qu'elle s'apparente à la problématique de la violence conjugale, l'étude démontre que certains comportements lui seraient plus spécifiques, comme par exemple, « les menaces d'atteintes à la réputation en propageant des rumeurs dans l'entourage. » ⁴⁰ La notion de « violences dans le couple » répond à une définition juridique du couple (partenaires qui sont lié-e-s par mariage, PACS ou concubinage ⁴¹) qui constitue une circonstance aggravante des violences volontaires. En dépit de relations « stables et continues » et/ou de cohabitation, l'emprise peut cependant s'exercer dans les différents couples, y compris entre petit-e-s ami-e-s. Choisir aussi l'expression « violences dans les relations amoureuses / sexuelles » a aussi une vertu pédagogique, en partant de « *la difficulté d'assimilation aux notions de couple et de conjugalité que peut avoir ce public particulier* [les jeunes 18-25 ans] » que définit l'association En Avant Toutes ! dans son projet associatif. ⁴²

³⁹ Rose Angèle Leroy, éducatrice spécialisée à l'Amicale du Nid, in: Colloque sur la prostitution des jeunes et des mineur-e-s, 1er octobre 2015, Paris

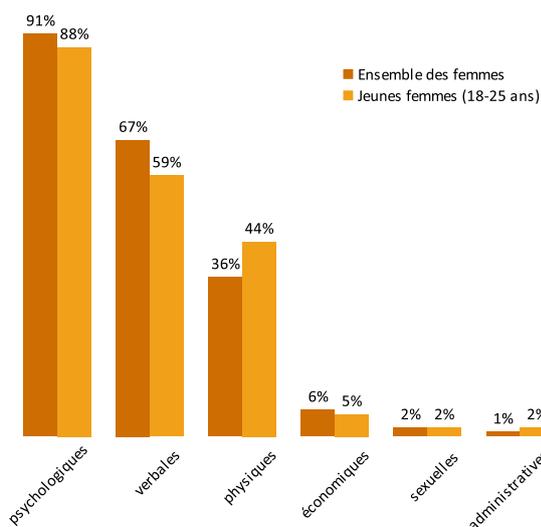
⁴¹ Le concubinage est une union de fait, stable et continue entre 2 personnes de même sexe ou de sexe différent. La preuve du concubinage peut être rapportée par tous moyens (certificat de concubinage, témoignages, déclarations sur l'honneur).

⁴⁰ Lavoie, F., et Vézina, L. (2002). Violence dans les relations amoureuses. Dans l'enquête sociale et de santé auprès des adolescents et enfants québécois (1999). Institut de la statistique du Québec.

⁴² Projet associatif « En Avant Toutes », septembre 2015.

Pour l'ensemble des femmes victimes franciliennes de violences dans les relations de couple appelant le 3919, **les violences psychologiques et verbales** constituent les premiers faits de violences cités. Nous observons, pour les femmes victimes âgées de 18 à 25 ans, une sur représentation des **violences physiques** par rapport aux autres tranches d'âges. (cf. graphique 20). Les violences **administratives** semblent également plus concernées les jeunes femmes.

GRAPHIQUE 20
Comparaison par âge des types de violences conjugales déclarées par les femmes appelant le 3919 en Île-de-France en 2014



NB : la somme est supérieure à 100% car plusieurs réponses sont possibles.

Il est intéressant de noter la faible proportion de violences sexuelles. Cependant dans le couple, les violences sexuelles sont difficilement identifiées comme telles, c'est d'ailleurs ce que l'on retrouvait dans l'étude « *Situation et parcours des femmes victimes de violences conjugales en Île-de-France* » : le taux de déclaration de violences sexuelles au sein du couple (viols, pratiques sexuelles imposées) était supérieur dans les associations (22%) par rapport au numéro d'appel 3919, ce qui peut s'expliquer par le travail de décryptage réalisé dans les accompagnements conduits par les associations autour des violences subies nécessaires avant de conscientiser ces formes spécifiques de violences.

Les violences psychologiques ne sont pas non plus bien reconnues par le droit, et les démarches sont plus difficiles si les violences sont « uniquement » psychologiques.

3.2.4 Violences sexuelles

Les appels au numéro « Viol Femmes Informations 0800 05 95 95 » permettent de mieux comprendre les spécificités des violences subies par les femmes, dont les jeunes femmes. Nous avons concentré l'analyse d'une part sur les appelantes de 18-25 ans (quelles violences déclarent-elles ?) et d'autre part sur les violences subies par les 18-25 ans sur l'ensemble des appels (les femmes appelant souvent pour des faits anciens, voire très anciens).

LES APPELANTES DE 18-25 ANS À LA LIGNE « VIOLS FEMMES INFO »

En 2014, en Île-de-France près d'un appel sur 4 à la ligne « Viol femmes informations 0800 05 95 95 » concerne une femme qui a entre 18 et 25 ans (qu'elle ait appelé directement ou non, et que cela concerne des violences récentes ou non). La part de cette tranche d'âge est en augmentation entre 2012 et 2015 (cf. tableau 21).

En moyenne entre 2012 et 2015, **45% des appels concernant des jeunes femmes sont des appels des victimes elles-mêmes** ; et 55% sont des appels par des « tiers » qui sont pour 30% des professionnel-le-s et pour 70% des proches de l'entourage de la victime.

Si on considère non plus les appels, mais le nombre de faits (les femmes qui appellent déclarant souvent plusieurs faits), l'ensemble des faits concernant des jeunes femmes entre 18 et 25 ans représentent **25% du total des faits déclarés en 2014** (cf. tableau 22).

Près de 14% des jeunes femmes de 18-25 ans déclarent **plusieurs faits de violences** : le cumul des violences est moindre que pour l'ensemble des femmes – 19% (qui déclarent des violences tout au long de leur vie) mais reste néanmoins à un niveau très élevé compte tenu de l'âge des victimes. 27 jeunes femmes qui ont 18-25 ans au moment de l'appel ont vécu des faits multiples, parmi lesquelles 20 ont déclaré des faits à la fois à l'âge adulte et pendant l'enfance ou l'adolescence.

TABLEAU 21

Nombre d'appels concernant des jeunes femmes entre 18 et 25 ans, et part de ces appels sur l'ensemble des appels entre 2012 et 2015 à la ligne « Viols Femmes Informations »

	JEUNES FEMMES 18-25 ANS (EFFECTIFS)	FEMMES TOUS ÂGES CONFONDUS (EFFECTIFS)	PART DES JEUNES FEMMES (%)
APPELS 2012	185	671	27,60%
APPELS 2013	191	697	27,40%
APPELS 2014	199	748	26,60%
APPELS 2015	206	682	30,20%

TABLEAU 22

Nombre de faits* de violences concernant des jeunes femmes entre 18 et 25 ans rapportés entre 2012 et 2015 à la ligne « Viols Femmes Informations » entre 2012 et 2015

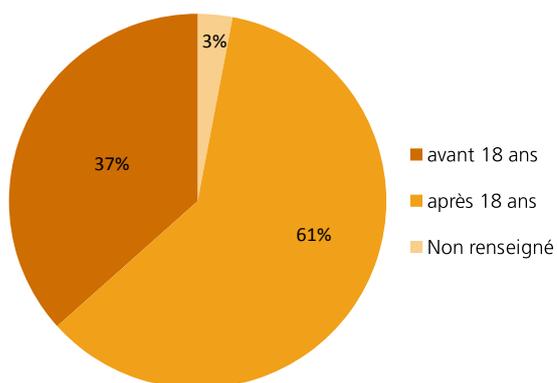
	FAITS DE VIOLENCE* RAPPORTÉS POUR DES JEUNES FEMMES 18-25 (COMPTABILISE LES VIOLENCES MULTIPLES)	FAITS DE VIOLENCE* RAPPORTÉS POUR L'ENSEMBLE DES FEMMES TOUS ÂGES	PART DES FAITS DE VIOLENCES* RAPPORTÉS POUR DES JEUNES FEMMES
APPELS 2012	230	862	26,70%
APPELS 2013	227	891	25,50%
APPELS 2014	231	928	24,90%
APPELS 2015	232	805	28,80%

*Nous entendons par « fait de violence » un fait ponctuel ou répété par le même agresseur.

La majorité des faits déclarés par les appelantes de 18-25 ans concernant des faits qui se sont déroulés après 18 ans (61%) mais une part non négligeable (37%) concernent donc des faits qui se sont déroulés avant 18 ans. Cf. graphique 23 ci-dessous

GRAPHIQUE 23

Répartition des appels "Viols femmes Info" de jeunes femmes de 18-25 ans selon l'âge au moment des faits en 2014 (199 jeunes femmes, 231 faits de violences déclarés)

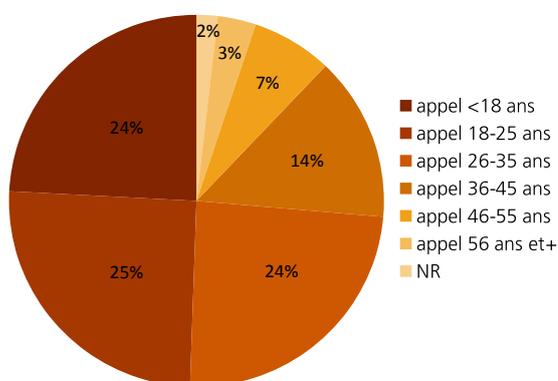


Parmi les faits déclarés avant 18 ans, 2/3 sont des faits qui se sont déroulés avant 15 ans (64%) et 1/3 entre 15 et 17 ans (35%).

Les jeunes femmes de 18-25 ans déclarent beaucoup à cet âge-là de violences sexuelles subies dans leur enfance ou adolescence : 25% du total des faits subis avant 18 ans sont déclarés juste après la majorité, c'est-à-dire par les jeunes femmes de 18-25 ans. 24% sont déclarés pendant l'enfance et 24% sont ensuite déclarés entre 26 et 36 ans (puis ensuite tout au long de la vie). (cf. graphique 24).

GRAPHIQUE 24

Répartition des faits de violences subis avant 18 ans selon l'âge au moment de l'appel à "Viols femmes Informations" en Ile-de-France en 2014 (effectif : 273 faits)



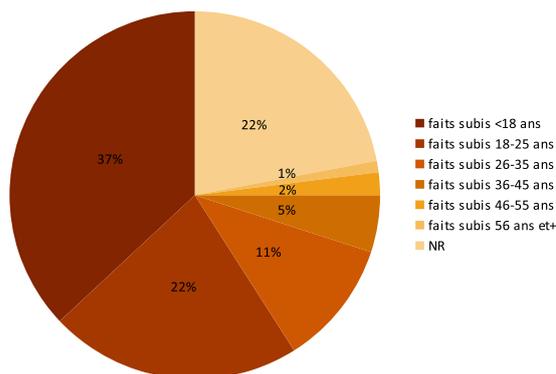
Le passage à la majorité coïncide donc en partie avec une libération de la parole concernant les violences subies dans l'enfance.

LES VIOLENCES SUBIES ENTRE 18 ET 25 ANS DÉCLARÉS À LA LIGNE « VIOLS FEMMES INFORMATIONS 0800 05 95 95 »

Si les violences sexuelles sur les mineures constituent la part la plus importante des appels sur cette ligne d'écoute, soit 37% (cf. graphique 25), les faits de violences sexuelles subis par les jeunes femmes entre 18 et 25 ans représentent 22% du total des faits déclarés à la ligne « Viols femmes Informations 0800 02 95 95 » en Île-de-France. Cela représente 168 faits au total pour cette tranche d'âge.

GRAPHIQUE 25

Répartition des faits de violences déclarés à "Viols Femmes Informations" selon l'âge au moment des faits en Île-de-France en 2014 (747 faits)



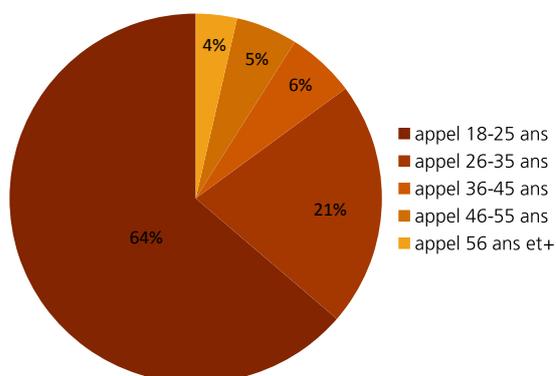
NB: faits uniques ou premiers faits uniquement

Il peut y avoir un décalage entre l'âge au moment des faits et l'âge au moment de l'appel. Près de 64% des faits concernant les 18-25 ans sont déclarés par des jeunes femmes qui sont aussi dans cette tranche d'âge.

Il est important de constater cependant que près de 20% de ces faits sont déclarés à la ligne d'écoute entre 26 et 35 ans - cf. graphique 26 ci-dessous.

GRAPHIQUE 26

Répartition des faits de violences subis entre 18 et 25 ans selon l'âge au moment de l'appel à Viols Femmes Informations (effectifs: 168 faits)



NB: uniquement premier fait déclaré, ou fait unique

Les jeunes femmes sont-elles confrontées à des contextes et formes de violences sexuelles spécifiques ?

Le contexte des violences sexuelles subies par les jeunes femmes 18-25 ans concernées par un appel à « Viols femme Informations 0800 05 95 95 » (cf. graphique 27) varie selon que :

/ les faits se sont déroulés dans l'enfance ou l'adolescence : le contexte est alors majoritairement **extrafamilial** (49%) ou **intrafamilial** (34%)

/ ou selon que les faits se sont déroulés entre 18 et 25 ans : le contexte majoritaire est **extrafamilial** (73%), puis dans les **relations amoureuses** (18%)

GRAPHIQUE 27

Répartition des faits de violences déclarés à la ligne "Viols Femmes Informations" par les jeunes femmes de 18-25 ans par contexte et selon l'âge au moment des faits en Ile-de-France en 2014 (Effectif : 231 faits de violence)

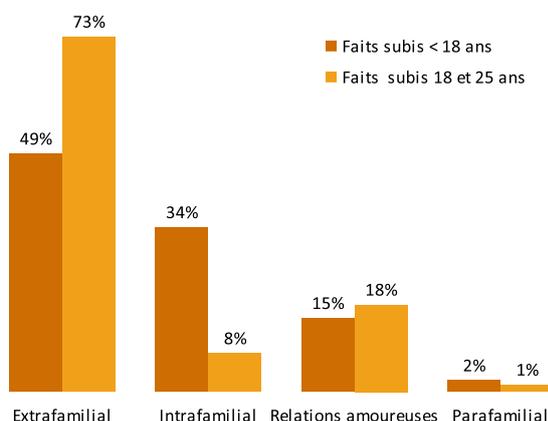


TABLEAU 28

Nombre de faits de violences sexuelles dans les relations amoureuses (selon le type de partenaires) pour les appels de jeunes femmes ayant 18-25 ans au moment de l'appel « Viols femmes Information » en 2014 pour l'Île-de-France

	FAITS DE VIOLENCES AVANT 18 ANS (NOMBRE)	FAITS DE VIOLENCES ENTRE 18 ET 25 ANS (NOMBRE)	FAITS DONT ÂGE NON RENSEIGNÉ	TOTAL
PARTENAIRE OFFICIEL	4	7	0	11
PARTENAIRE NON OFFICIEL	9	18	1	28
TOTAL GÉNÉRAL	13	25	1	39

Il est intéressant de noter que la catégorie « relations amoureuses » a été construite pour les besoins de cette recherche-action à partir de l'agrégation de deux items dans la fiche de saisie des écoutantes du CFCV, qui sont des champs ouverts concernant les sphères de violences (« auteurs ») : « conjugal » (mari, petit copain et ex) et « extrafamilial » (petit copain, petit ami et ex), afin de rendre visible l'ensemble des faits quel que soit la forme du couple, officielle (mariage, pacs ou concubinage) ou non officielle (union libre, ou relation occasionnelle ou non durable, sans vie commune : dans cette catégorie, on prend en compte les « petits amis » ou « flirts »).

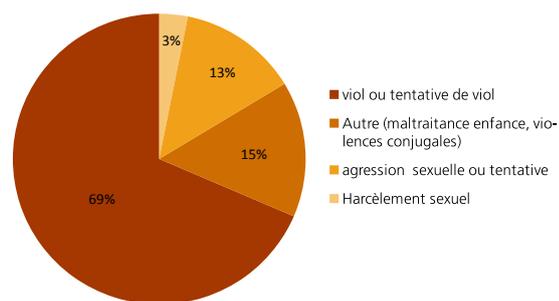
Concernant les faits de **violences sexuelles dans les relations amoureuses (18%)** pour les appelantes de 18-25 ans : dans les trois quarts des situations, c'est un petit ami (et non un partenaire officiel) qui est l'agresseur. Concernant les violences subies dans l'enfance, 30% des situations concernant des partenaires « officiels » c'est-à-dire des situations de mariages forcés précoces : 4 situations de mariages forcés déclarées en 2014, qui sont des viols. Cf. tableau 28.

Dans la sphère familiale pour les 18-25 ans, l'agresseur est le plus souvent le père ou le cousin avant 18 ans, puis ensuite plus souvent l'oncle, ou le beau-père entre 18 et 25 ans.

Les trois quarts des violences sexuelles rapportées par les jeunes femmes 18-25 ans appelant à la ligne d'écoute pour des faits concernant cette tranche d'âge sont les viols et tentatives de viols (cf. graphique 29).

GRAPHIQUE 29

Répartition des types de violences subies entre 18 et 25 ans déclarés par des jeunes femmes de 18-25 ans appelant "Viols Femmes Informations" en Île-de-France en 2014 (Effectif: 168 faits de violence)



Parmi ces viols et tentatives de viols spécifiquement, la majorité se déroule dans le cadre extrafamilial (82 cas, soit 75%). Toutefois, **19% (21 cas) se déroulent dans le contexte des relations amoureuses**. Les viols en réunion représentent près de 10% de ces situations : dont 9 situations dans le contexte extrafamilial, et 1 cas de viols en réunion dont l'un des agresseurs est le petit ami.

ASSOCIATIONS D'INFORMATION JURIDIQUE

Si les violences sexuelles concernent peu les femmes qui s'adressent aux CIDFF (environ 4%) ce sont deux fois plus de jeunes femmes 18-25 ans qui sont concernées (8%), si bien que les violences sexuelles de cette tranche d'âge

représentent 15% de l'ensemble des violences sexuelles déclarées. La plupart des situations rencontrées sont des viols conjugaux.

3.2.5 Prostitution, traite

La prostitution peut être définie comme : tout acte sexuel en échange de cadeaux, hébergement, rémunération ou services. Pour les jeunes en particulier elle peut prendre trois principales formes repérées par les différentes associations rencontrées (Amicale du Nid, Mouvement du Nid, Amis du Bus des Femmes-pôle traite) :

SITUATIONS DE JEUNES FEMMES EN MAJORITÉ ÉTRANGÈRES (NOTAMMENT NIGÉRIANES) EXPLOITÉES DANS DES RÉSEAUX INTERNATIONAUX DE TRAITE À DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE

Il y a une forte proportion de jeunes femmes de moins de 25 ans, car l'entrée dans la traite se fait avant 25 ans.

On observe par ailleurs une tendance au rajeunissement des victimes de la traite (12-17 ans), comme le rapporte Vanessa Simoni du Pôle Traite des Amis du Bus des Femmes (24/06/2016). Ainsi au premier semestre 2016, sur 72 jeunes femmes déclarant avoir 18-25 ans accueillies au Pôle Traite, au moins 40 seraient en réalité mineures (auxquelles se rajoutent 20 mineures déjà repérées comme telles) ; si bien que la proportion entre les mineures et jeunes majeures tend à s'égaliser. Les femmes sont recrutées de plus en plus jeunes, afin de pouvoir davantage les soumettre.

SITUATIONS DE JEUNES FEMMES VICTIMES DE RÉSEAUX DE PROXÉNÉTISME CONJUGAL OU FAMILIAL (PARTENAIRE CHOISI OU IMPOSÉ, OU FAMILLE) OÙ SONT ÉTROITEMENT LIÉES VIOLENCES FAMILIALES ET CONJUGALES

Le contrôle se fait via l'emprise affective. « Ces jeunes femmes n'ont souvent pas pu formuler de projet de vie individuel, si bien que remettre l'argent de la prostitution au 'clan' n'est pas perçu comme un problème » (Extrait entretien avec Vanessa Simoni du Pôle Traite des Amis du Bus des Femmes, 24/06/2016). Ces situations concernent davantage des femmes originaires des Balkans.

Des jeunes femmes nées en France, en rupture familiale et qui ont souvent été suivies dans le cadre de la protection de l'enfance et en décrochage scolaire et sans aucune ressource sont également de plus en plus présentes dans les réseaux (Entretien avec Justine Rocheux, Mouvement du Nid Île-de-France, 27/07/2016).

SITUATIONS DE JEUNES QUI SE PROSTITUENT INDIVIDUELLEMENT, EN DEHORS D'UN RÉSEAU ORGANISÉ, ET PARFOIS DE FAÇON MOINS VISIBLE VIA INTERNET

Parmi celles-ci, une grande majorité relève de forme de « prostitution dite de survie », c'est-à-dire qui concerne des jeunes en rupture familiale et en grande précarité ou isolement et qui acceptent des actes

sexuels contre hébergement ou services, de manière plus ou moins occasionnelle.

Ces pratiques prostitutionnelles sont aussi repérées par les associations qui accueillent les femmes victimes de toutes formes de violences : « Les filles qui font de la 'prostitution de survie', ce sont celles qui par faute d'autre lieu pour dormir, acceptent d'échanger des services sexuels pour avoir une nuit au chaud, à manger etc. Elles n'avaient pas d'autre choix, et dès lors qu'elles trouvent un lieu de chute, elles ne continuent pas dans la prostitution. » (Extrait entretien Marie Cervetti, directrice du FIT, 02/05/2016)

Même s'il n'y a pas de lien mécanique entre précarité et prostitution, ceux-ci constituent des facteurs fragilisant : la précarité mais aussi des violences sexuelles subies dans l'enfance qui n'ont souvent pas été prises en charge spécifiquement vont faciliter l'entrée dans la prostitution et/ou son maintien.

Concernant la prostitution via internet, peu de données sont disponibles : l'Amicale du Nid est en train de lancer un projet de site d'informations et ressources en ligne pour orienter les jeunes.

3.2.6 Mutilations sexuelles féminines, mariages forcés

LES MARIAGES FORCÉS

Un **mariage est forcé** lorsque la famille ou l'entourage de l'un-e ou l'autre des époux-se-s exerce des pressions ou des violences pour que l'union (civile et/ou religieuse) ait lieu. Si une jeune fille ou jeune femme, mineure ou majeure, est incitée, forcée, manipulée pour accepter un mariage, que celui-ci ait lieu en France ou dans le pays d'origine de sa famille ou du futur époux, il s'agit d'un mariage forcé. Aucune coutume, religion, ni tradition de la « culture d'origine », ni aucun comportement (liberté sexuelle, choix amoureux, orientation sexuelle) d'une jeune fille ne justifie de la forcer à se marier contre son gré.

Les menaces de mariages forcés se traduisent par des violences physiques (interdiction de sortir, contrôle des vêtements et déplacements, exclusion du domicile, séquestration, coups ...) et/ou psychologiques (pressions, moqueries, dénigrement, insultes, menaces, contrôle des fréquentations, culpabilisation, menaces de mort ...), mais aussi sexuelles (viol par le conjoint une fois célébré, contrôle de virginité, ...) ⁴³.

L'association Voix de Femmes spécialisées dans l'accompagnement des situations de **menaces de mariage forcé** (3/4) aussi bien que de situations où le mariage a déjà été célébré (1/4).

L'âge le plus fréquent (âge modal) des jeunes femmes accueillies par cette association est **19 ans**, soit juste après la majorité.

D'après les deux associations spécialisées sur le mariage forcé dans la recherche-action (Voix de Femmes et GAMS), plusieurs types de situations se présentent autour de 18-25 ans :

⁴³ Enquête sur les mariages forcés et l'accompagnement des victimes en Seine-Saint-Denis, 2012, Gabriela Bravo, Observatoire départemental des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis.

/ Jeunes femmes nées en France ou arrivées en France récemment dans le cadre du regroupement familial, et qui se voient imposer un mariage forcé en France, en Europe ou dans leur pays d'origine ; ou qui sont envoyées au pays d'origine puis séquestrées et mariées.

/ Jeunes femmes étrangères qui arrivent en France après avoir été menacées d'un mariage forcé, avec ou sans menace d'excision.

/ Jeunes femmes étrangères mariées à un conjoint de force qui a la nationalité française et dont elles dépendent d'un point de vue administratif si elles décident de se séparer.

Le mariage forcé s'accompagne de **violences intra-familiales** qui étaient souvent déjà bien présentes avant le projet de mariage. Souvent c'est l'imposition d'un conjoint qui est un élément déclencheur pour ses jeunes femmes pour partir et dénoncer les violences intrafamiliales subies.

Le mariage forcé s'accompagne par exemple de chantage au logement : les parents menacent de mettre leur fille dehors si elle n'accepte pas le mariage.

Les associations constatent un allongement de l'âge au moment d'un mariage forcé : cela correspond aux **stratégies déployées par les jeunes femmes pour y échapper** : faire des études longues pour « gagner du temps » sur leur date de mariage. Dès qu'elles ont fini leurs études, elles se voient brutalement proposées un mari. Certaines jeunes femmes vont décider d'avoir un enfant avec un partenaire choisi, ce qui rend obligatoire le mariage pour sa famille et lui évite de se voir imposer un conjoint. Enfin, certaines peuvent « négocier » les conditions de leur mariage forcé, avec la possibilité de poursuivre ces études sans avoir d'enfants. (Entretien avec Isabelle Gilette Faye, directrice du GAMS, 13/07/2016).

LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES

Les **mutilations sexuelles féminines** désignent toute intervention pratiquée sur les organes sexuels externes féminins, sans raison médicale dont, notamment : l'excision qui consiste à couper le prépuce du clitoris, couper une partie ou la totalité du gland du clitoris, et/ou couper une partie ou la totalité des petites lèvres ; l'infibulation qui consiste à couper le clitoris, les petites lèvres, coudre les grandes lèvres bord à bord en ne laissant qu'une petite ouverture pour l'écoulement de l'urine, du sang de règles ; voire d'autres pratiques qui consiste à percer, gratter les parois vaginales, allonger les petites et/ou grandes lèvres. Les mutilations sexuelles féminines sont un crime. Elles ont des conséquences souvent catastrophiques sur le bien-être et la santé sexuelle et reproductive des femmes qui en sont victimes.

Concernant les mutilations sexuelles féminines, plusieurs situations concernent les jeunes femmes entre 18 et 25 ans :

/ Les risques d'excision sont concentrés sur les fillettes (avec une tendance au rajeunissement de la pratique dans les pays d'origine) mais aussi **sur les jeunes filles au moment du mariage** alors qu'elles n'avaient pas été excisées jusqu'alors car vivant en France : « *L'excision n'est pas une obligation avant le mariage, mais les*

époux ou leurs familles peuvent l'exiger car ils veulent que leur future femme soit "dans la norme" ». (Extrait entretien avec Isabelle Gilette Faye, directrice du GAMS, 13/07/2016).

/ Autour de 18 ans, c'est aussi un âge de prise de conscience de l'excision : « *Ça peut être l'âge de la découverte de l'excision, et aussi le moment où elles vont se poser des questions, qui sont liées à leur rapport au corps qui change, à leur vie affective et sexuelle qui débute. Certaines sont convaincues de ne pas être excisées alors qu'elles le sont, et d'autres sont convaincues d'être excisées alors qu'elles ne le sont pas.* » (Extrait entretien avec Isabelle Gilette Faye, directrice du GAMS, 13/07/2016).

/ Les jeunes femmes peuvent s'adresser au GAMS pour protéger leurs petites sœurs dans le cadre de cette prise de conscience : « En 2015, 2 sœurs ainées ont été emmenées au Mali et excisées, à l'abri du regard des parents, qu'elles soupçonnent de fermer les yeux. Elles ont cherché à protéger leur petite sœur, qui allait être emmenée à son tour en vacances au pays. La protection de l'enfance a été saisie, et cela a bien fonctionné » (Extrait entretien avec Isabelle Gilette Faye, directrice du GAMS, 13/07/2016).

/ 18 ans c'est aussi l'âge minimum pour demander une réparation chirurgicale. Cependant peu de jeunes femmes s'adressent au GAMS à cet âge là. « *Les demandes ne sont formulées que plus tard, après les premières grossesses notamment, ou après un changement de partenaire sexuel : les jeunes qui s'adressent à nous ont plutôt entre 25 et 35 ans* » (Entretien avec Isabelle Gilette Faye, directrice du GAMS, 13/07/2016).

3.3.1 Situation matrimoniale et lieu de résidence

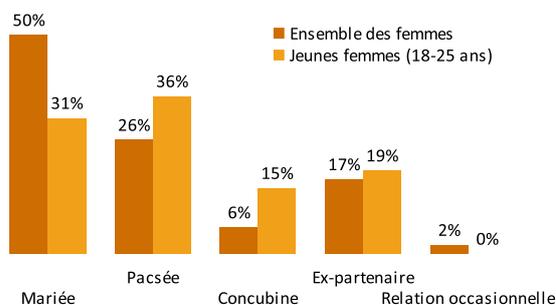
3.3

Situation personnelle et contexte des violences subies par les jeunes femmes accueillies par les associations spécialisées en Île-de-France

Les données qui sont présentées dans cette sous partie sont issues des fiches statistiques complètes comprenant des données sociodémographiques sur le public accueilli et sur les violences subies (fiche numéro 2)⁴⁴ transmises par les associations spécialisées en Île-de-France (17 associations ont transmis des fiches avec des statistiques complètes exploitables)⁴⁵ ; complétées par les données transmises par l'Observatoire du « 3919 », et les données de la ligne d'appel « Viols Femmes Informations 0800 05 95 95 ».

GRAPHIQUE 30

Répartition des femmes victimes de violences conjugales appelant au 3919 IDF par âge et selon leur situation matrimoniale, en 2014
(Effectif : 2634 femmes)



Plus de trois quarts des femmes victimes de violences conjugales appelant le 3919 en Île-de-France ont déclaré être mariées ou pacsées lors de l'appel. Les jeunes femmes victimes sont davantage pacsées que mariées. Les femmes de 18-25 ans sont en proportion bien plus nombreuses à avoir déclaré vivre des violences conjugales dans le cadre d'un Pacs ou d'un concubinage. Près de 15% d'entre elles étaient en concubinage, c'est par exemple 3 fois plus que les victimes âgées de 36 à 45 ans. Cf. graphique 30.

Par ailleurs, si trois quarts des femmes victimes de violences conjugales appelant le 3919 en Île-de-France résidaient avec l'auteur des violences au moment de l'appel (77,7%) ; c'est un peu moins pour les femmes victimes de violences conjugales âgées entre 18 et 25 ans (73%) mais la cohabitation reste cependant majoritaire.

⁴⁴ Voir modèle en annexe 3.

⁴⁵ Voir liste des associations en annexe 1.

46 Etincelle, Tremplin, Relais 77 Solidarité femmes, et SOS Femmes de Meaux.

47 Foyer qui accueille uniquement des 18-25 ans.

48 Ainsi dans l'article 3 de la Convention (définitions), il est précisé que : « *le terme « violence domestique» désigne tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime;* » in : Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique : <http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/>

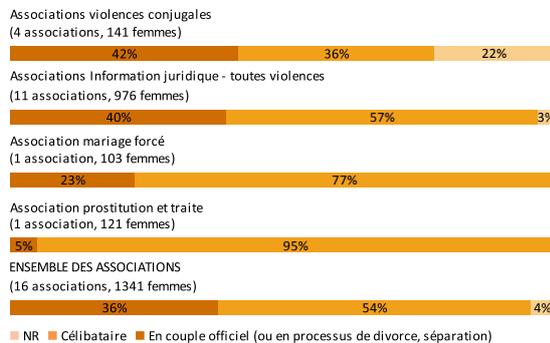
49 Qui n'est valable en France que sous certaines conditions. Un mariage religieux peut être valable en France, notamment entre deux étrangers si cette union est conforme à leur loi nationale, ou entre un-e étranger-e et un-e français-e sous certaines conditions.

50 Données Amicale du Nid 75.

48 « Le couple dans tous ses états », Insee Première, n°1435 (d'après l'enquête « Famille et logements » réalisée par l'Insee en 2011). Accessible en ligne sur : <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1435/ip1435.pdf>

GRAPHIQUE 31

Situation matrimoniale des jeunes femmes 18-25 ans victimes de violences accueillies par types de structures spécialisées en Île-de-France, 2014 (effectif : 1341 femmes, 16 associations)



D'après le graphique 31, les jeunes femmes victimes de violences qui s'adressent aux 4 associations spécialisées franciliennes pour les violences conjugales (pour lesquelles les données sont disponibles)⁴⁶ ou les 11 associations d'information juridique sont en couple « officiel » pour 40% d'entre elles (mariées, parfois uniquement religieusement).

« *Les peines encourues pour les violences sont aggravées lorsque l'infraction est commise par l'actuel ou ancien conjoint, concubin ou partenaire. Un problème se pose lorsque les violences sont commises au sein d'un « jeune couple » dans lequel les deux membres ne cohabitent pas et ne peuvent donc pas être considérés comme concubins. En effet, dès lors que le concubinage n'est pas caractérisé, la circonstance aggravante n'est pas constituée. Il peut arriver dans cette situation qu'il soit plus difficile de déposer une plainte. Ceci s'explique par la banalisation des violences vécues par les jeunes femmes, notamment dans la relation amoureuse.* » (extrait entretien A. Charlotte Jelty, directrice CIDFF 92 Nanterre, 21/06/2016).

En effet, les premières relations amoureuses sont souvent taxées « d'amourettes » sans prendre la mesure des relations de domination et d'emprise qui peuvent pourtant s'y jouer. Les jeunes femmes victimes de violences conjugales qui sont dans des couples « non officiels » (union libre, sans vie commune) sont donc moins présentes dans ces structures. A l'inverse, au FIT⁴⁷ en 2014, parmi les 12 résidentes qui déclarent des violences conjugales (sur 52), seules deux vivaient en couple cohabitant avant l'entrée dans la structure.

D'après les données démographiques en France : les jeunes entre 18 et 25 ans sont beaucoup plus souvent en union libre, et sont également très fréquemment en couple non cohabitant. D'après les données de l'Insee, avant 25 ans, 84 % des adultes en couple vivent en union libre. De plus, à 18 ans, 70% des jeunes en couple n'habitent pas ensemble. Ils sont encore 40% à 20 ans, et plus que 15% à 25 ans.⁴⁸ Les jeunes s'installent ensemble plutôt à partir de 25 ans.

Les couples en « union libre » n'ont pas les mêmes droits, notamment en cas de séparation mais aus-

si en cas de violences conjugales où la circonstance aggravante n'est applicable que lorsque l'auteur des faits de violences est le conjoint, partenaire lié par pacs ou bien un concubin (à condition de faire la preuve de la vie commune). La convention dite d'Istanbul (*Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*) encourage justement à prendre en compte une définition plus large du couple, afin d'inclure les situations où les partenaires ne partagent pas forcément le même toit, ce qui est très courant chez les plus jeunes.⁴⁹

Certaines situations matrimoniales (couple non officiel non cohabitant, couple marié religieusement)⁵⁰ ne sont pas reconnues en droit, ou uniquement sous certaines conditions, et peuvent constituer un frein dans les démarches pour faire valoir ses droits en cas de violences au sein de ces couples. Dans ces situations, la circonstance aggravante n'est en effet pas retenue. L'emprise peut pourtant s'installer en dépit de la cohabitation.

En dehors des situations de violences conjugales, les jeunes femmes qui s'adressent aux associations spécialisées franciliennes sont majoritairement célibataires. C'est le cas pour la quasi-totalité des jeunes femmes accueillies dans les associations spécialisées dans la prostitution (95%). C'est une caractéristique des jeunes femmes, car en moyenne 73% des femmes accompagnées de tous âges par les associations prostitution sont en couple.⁵¹

Pour les associations qui accueillent des jeunes femmes victimes ou menacées de mariages forcés, le statut matrimonial est au cœur des violences subies : 23% des jeunes femmes de 18-25 ans qui s'adressent à l'association sont déjà mariées.

3.3.2 Résidence - Logement autonome ou non

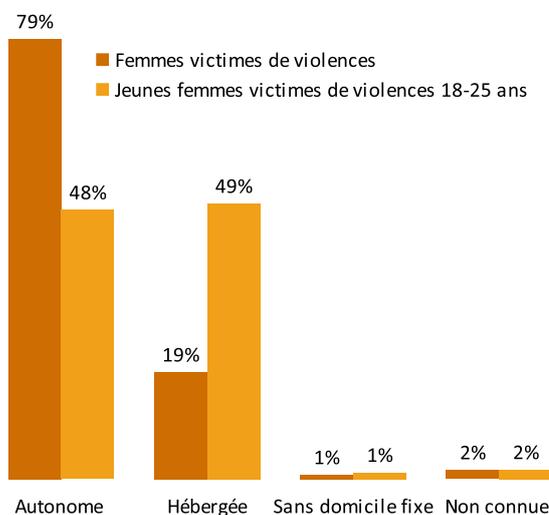
Les données ne sont pas disponibles pour toutes les associations.

Les jeunes femmes victimes de 18 à 25 ans appelant la ligne « 39 19 » sont sur-représentées dans les **logements précaires** (35% d'entre elles) qui se répartissent entre des modes d'hébergements d'urgence, le domicile du partenaire ou celui d'un tiers. De plus, contrairement aux autres classes d'âge, elles sont moins nombreuses à avoir déclaré résider au domicile conjugal (43% pour les 18-25 ans contre 57% pour les 26-35 ans, par exemple).

Les jeunes femmes victimes de violences qui s'adressent aux associations d'information juridique (11 associations) sont beaucoup **moins nombreuses à vivre en logement autonome** que l'ensemble des femmes victimes de violences ; elles sont 2,5 fois plus souvent hébergées (cf. graphique 32). Les jeunes femmes représentent près de 20% du total des femmes hébergées reçues par le CIDFF. L'hébergement par un tiers peut cacher des situations de prostitution.

GRAPHIQUE 32

Situation vis-à-vis du logement par âge des femmes victimes de violences accueillies par les associations d'information juridique en Île-de-France en 2015 (Effectif: 10609 femmes, 11 associations CIDFF)



Dans une association spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales⁵² : 25% des jeunes femmes sont en logement autonome au moment de leur prise en charge, 30% vivent au domicile de leur agresseur et 30% sont hébergées par un tiers.

3.3.3 Situation familiale

A LA LIGNE D'ÉCOUTE « 39 19 »

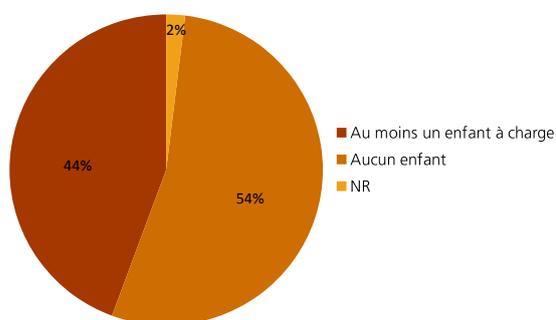
Parmi les appelantes au « 39 19 » qui ont entre 18 et 25 ans, il y a pratiquement autant de femme avec enfant (50%) que sans (48%). Les jeunes femmes qui appellent le « 39 19 » sont donc moins souvent avec au moins un enfant que l'ensemble des femmes ayant appelé le 3919 en Île-de-France (80%). Les jeunes femmes sont en revanche deux fois plus nombreuses que l'ensemble des appelantes à être enceintes au moment de l'appel (7% des femmes de 18 à 25 ans contre 3,5% en moyenne parmi les appels au 3919IDF). La majorité des mères de 18-25 ans déclarent un seul enfant (64%) contre 34% pour l'ensemble des appels de mères. Les jeunes femmes sont deux fois plus nombreuses (7%) à déclarer que leurs enfants sont placés en internat, chez un tiers ou en famille d'accueil.

DANS LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

Lorsque les données sont disponibles (15 associations sur 26, hors 3919),⁵³ **les jeunes femmes victimes de violences accueillies par les associations spécialisées sont majoritairement avec des enfants à charge** (cf. graphique 33). Cette proportion varie cependant ici aussi de 24% pour les associations luttant contre la prostitution, à 44% pour les associations proposant une information juridique ; à près de 74% dans des dispositifs spécialisés d'hébergement pour femmes victimes de violences conjugales.

GRAPHIQUE 33

Situation familiale des jeunes femmes victimes de violences 18-25 ans accueillies dans les structures spécialisées en Île-de-France en 2014 (Effectif: 1236 femmes; 15 associations)



De manière générale, les jeunes femmes avec enfants sont surreprésentées parmi le public de jeunes femmes appelant le 3919 et accueilli par les associations spécialisées franciliennes. En effet, en moyenne selon l'Insee en France seules 10% des jeunes femmes entre 18 et 24 ans ont déjà un enfant,⁵⁴ alors qu'elles sont près de la moitié à avoir des enfants dans les différents dispositifs, soit 5 fois plus.

PARENTALITÉ ET VIOLENCES CONJUGALES

« Les jeunes femmes ne vont pas au bout de leurs démarches elles retournent avec l'auteur des violences et sont repérées quand elles ont un enfant » (Extrait entretien avec Christine Fichet, directrice SOS Femmes de Meaux, 18/07/2016).

La majorité des jeunes femmes qui sont hébergées dans les centres d'hébergement spécialisés ont des enfants. La volonté de protéger ses enfants des violences est souvent un facteur déclencheur pour entamer des démarches et sortir des violences conjugales.

La situation des enfants exposés aux violences conjugales, repérés par les services de protection de l'enfance, peut aussi être une porte d'entrée vers les dispositifs spécialisés. C'est le cas des mères qui sont hébergées dans un centre maternel. Cependant si l'accompagnement des femmes victimes de violences se fait via la protection de l'enfance (et donc autour du lien mère-enfant) cela ne facilitera pas toujours leur parcours de sortie des violences. Par exemple, dans le centre maternel géré par SOS Femmes de Meaux, les violences se sont généralement déclenchées au moment de la grossesse, puis les formes de violences se sont banalisées. « Quand elles rentrent au centre maternel, ce n'est pas nécessairement un choix pour elles » (extrait entretien avec Christine Fichet, directrice de SOS Femmes de Meaux, 18/07/2016). De plus dans la logique de protection de l'enfance, les relations avec le père sont maintenues, ce qui peut être difficile pour la mère dans sa démarche de sortie des violences.

En effet, juridiquement la mère peut se retrouver obligée de rester en contact avec le père lorsque l'autorité parentale conjointe est maintenue et lorsque le père dispose d'un droit de visite et ou d'hébergement, ou bénéficie d'une résidence alternée. Il est fréquent que des mesures d'éloignements du conjoint violent soient

⁵² Solidarité Femmes Le Relais.

⁵⁴ Données INSEE d'après Recensement Population 2009, in: Haut Conseil à la Famille, *Quelques données statistiques sur les familles et leurs évolution récentes*, Octobre 2012. (tableau 11 : le mode d'habitation des jeunes de 18 à 24 ans révolus)

⁵³ ADN, 11 CIDFF, Etincelle, SOS Femmes de Meaux et Le relais 77 Solidarité Femmes.

prononcées alors même que les droits de visite et ou d'hébergement sont maintenus. (entretien avec Anne Charlotte Jelty, directrice CIDFF de Nanterre).

« *L'enfant est souvent leur seule raison de vivre ; mais c'est aussi cet enfant qui les oblige à maintenir des liens avec le père, ce qui peut générer des sentiments ambivalents [...]. Elles ressentent souvent une forte culpabilité à porter la parentalité seule, et ne pas être la cellule familiale idéale.* » (Extrait entretien avec Farida Dammene Dehbi, directrice de Tremplin, 26/07/2016).

Les jeunes mères victimes de violences avec des enfants de moins de trois ans cumulent les difficultés pour sortir des violences.

Certaines associations qui ont des CHRS accueillant des femmes avec leurs enfants proposent des dispositifs d'accompagnement collectif autour de la parentalité qui correspondent en partie aux besoins des jeunes mères. L'association Solidarité Femmes Le Relais propose ainsi depuis un an un groupe « mères » : il répond aux constats de difficultés observées dans la gestion au quotidien de la parentalité. « *Il ne s'agit pas de travailler autour du lien mère-enfant, mais plutôt de proposer des cadres structurants autour des soins, des conseils pour le coucher, le respect des rythmes biologiques, l'alimentation etc* ». (Extrait entretien avec Mélanie Siehen, directrice Solidarité Femmes Le Relais, 15/06/2016).

Au FIT -Une femme un toit, les résidentes n'ont pas d'enfant ce qui est inscrit dans les critères d'admission. Peu de dispositifs accueillent les jeunes femmes victimes de violences sans enfant. Pourtant « *c'est important d'aider les jeunes femmes à sortir des violences avant d'entrer dans la maternité, pour éviter des situations familiales compliquées* ». (Extrait entretien avec Marie Cervetti, directrice du FIT, 05.2016).

3.3.4 Niveau d'études et situation vis-à-vis de l'emploi

NIVEAU D'ÉTUDES

57% des jeunes femmes 18-25 ans hébergées au FIT -Une femme un toit en 2014 sont sans diplôme. Elles sont souvent sorties du système scolaire du fait des violences subies

Cette proportion est bien supérieure à la situation moyenne des jeunes de cette tranche d'âge. Par exemple, d'après les données de l'Éducation nationale, en 2011, 10% des jeunes entre 16 et 25 ans quittent le système scolaire sans diplôme.⁵⁵

Le décrochage scolaire peut être une conséquence des violences subies (absentéisme, ...) mais peut aussi résulter du « *contrôle exercé sur certaines jeunes femmes assignées dans leur famille aux soins aux frères et sœurs et aux tâches domestiques en décourageant la poursuite des études [...]. Le décrochage scolaire et l'absentéisme des jeunes femmes devrait être un signal d'alerte, notamment parce que bien souvent cela traduit des violences subies. Mais les institutions scolaires ne prennent pas le sujet en main. Ils n'identifient pas, ils n'interrogent pas.* » (Extrait entretien avec Marie Cervetti, directrice

du FIT, 05.2016).

Concernant les jeunes femmes menacées de mariage forcé, l'association Voix de femmes identifie deux types de profils très différents qui n'ont pas les mêmes ressources pour dénoncer ces violences :

/ Les jeunes femmes qui ont investi les études comme stratégie pour fuir ou « gagner du temps » par rapport à une menace de mariage forcé ; ou bien qui ont « négocié » un mariage forcé en échange de l'assurance de pouvoir poursuivre leurs études.

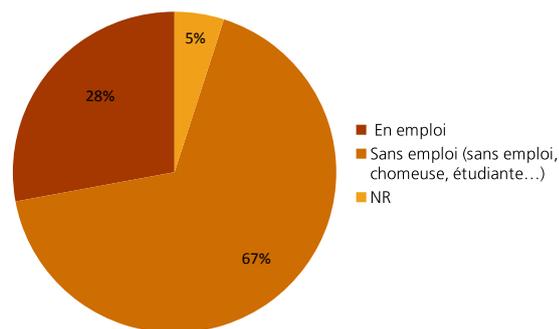
/ Les jeunes femmes qui ont un faible niveau d'étude car elles ont été contrôlées par leur famille : « *des jeunes femmes précarisées, contrôlées dans toutes leurs activités y compris professionnelles, qui n'ont eu que des emplois sporadiques, qui n'ont pas pu choisir leurs études* » (extrait d'entretien avec Amélie Videau, Voix de Femmes, 19/05/2016).

SITUATION VIS-À-VIS DE L'EMPLOI

55% des jeunes femmes entre 18 et 25 ans qui appellent le 3919 en Île-de-France sont sans activité professionnelle en 2014 (contre 15% pour l'ensemble des appelantes). Notons également que la situation des femmes victimes de violences conjugales ayant entre 18 et 25 ans est bien moins favorable que celle de leur agresseur. 23 d'entre elles déclaraient au moment de l'appel n'exercer aucune activité professionnelle, être au chômage ou en étude. Seuls 7 des hommes auteurs de violences conjugales ont été signalés dans la même situation.

GRAPHIQUE 34

Situation professionnelle des jeunes femmes victimes de violences 18-25 ans accueillies dans les associations spécialisées (effectif : 1236 femmes ; 16 associations)



Près de 67% des jeunes femmes accueillies dans les 16 structures spécialisées franciliennes pour lesquelles nous avons les données,⁵⁶ sont sans emploi (cf. graphique 34).

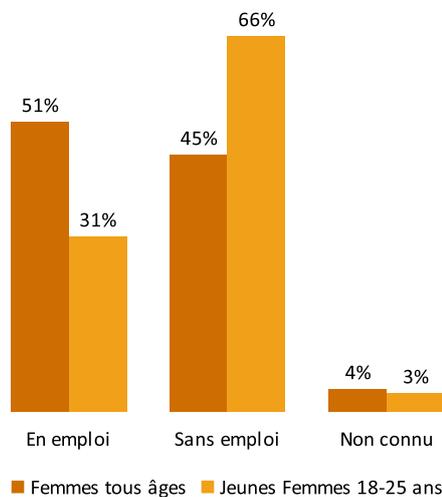
Cette situation défavorable par rapport à l'emploi est spécifique à cette catégorie d'âge. Par exemple, la part des femmes victimes de violences sans emploi accueillies par les CIDFF est de 45% contre 65% en moyenne pour les jeunes femmes entre 18 et 25 ans, soit plus de 20 points d'écart. (cf. graphique 35).

⁵⁵ Note d'information DEPP, décembre 2015. Accessible en ligne : <http://www.education.gouv.fr/cid95842/les-jeunes-sans-diplome-sont-inegalement-repartis-sur-le-territoire.html>

⁵⁶ 11 CIDFF, FIT, Etincelle, Le Relais 77 Solidarité femmes, SOS Femmes de Meaux, Voix de Femmes.

GRAPHIQUE 35

Comparaison des situations professionnelles par âge des femmes victimes de violences accueillies dans les associations d'information juridique en Île-de-France en 2015 (effectif : 1397 femmes ; 11 associations CIDFF)



Concernant les résidentes du FIT spécifiquement : en 2014, 68% sont sans emploi à leur arrivée, et 13% en formation. 22% sont sans activité déclarée, c'est-à-dire sans aide, car non enregistrée au chômage comme demandeuse d'emploi. Cette situation fait l'objet d'un accompagnement ciblé, si bien qu'à la sortie du dispositif la proportion s'inverse : 47% d'entre elles sont en emploi, 11% en formation et seulement 39% sans emploi.

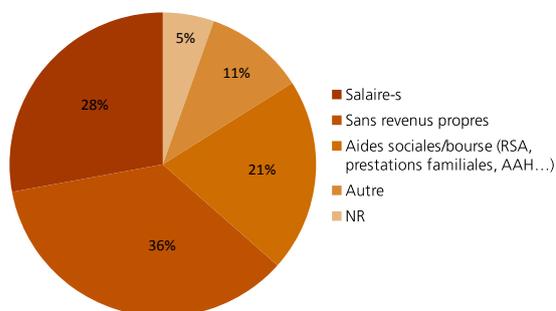
D'après les données sociodémographiques⁵⁷ : les jeunes femmes et hommes de 18-25 ans ont une moindre autonomie financière et souvent davantage de difficultés pour accéder au marché de l'emploi. Les jeunes franciliennes de moins de 25 ans sont généralement moins actives professionnellement que les hommes car elles font des études plus longues. En 2011, le taux d'activité des moins de 25 ans est de 40,5% contre 43,7% pour les hommes, et le taux d'emploi est de 31,3% pour les femmes contre 32,5% pour les jeunes hommes. C'est ce que l'on retrouve dans le public de jeunes femmes accueillies, pour qui **l'absence d'autonomie pèse encore plus dans leur parcours de sortie de violences.**

3.3.5 Ressources

Seules 28% des jeunes femmes victimes de violences qui s'adressent aux associations spécialisées disposent de ressources propres (cf. graphique 36).⁵⁸ Plus d'une sur trois (36%) n'a aucun revenu propre ce qui peut les placer dans des situations de précarité et mais aussi de dépendance et de vulnérabilité.

GRAPHIQUE 36

Types de ressources des jeunes femmes 18-25 ans victimes de violences accueillies dans les associations spécialisées en Île-de-France en 2014 (effectif : 1236 femmes ; 16 associations)



Dans les associations d'information juridique spécifiquement, **près d'un tiers des jeunes femmes victimes de violences est « sans ressource »** (32,43%), contre 12,5% pour l'ensemble des femmes accueillies par ces structures, soit plus de 2,5 fois plus. Près de 9% des jeunes femmes dépendent du RSA (soit parce qu'elles ont travaillé suffisamment, soit parce qu'elles ont des charges d'enfants). Elles sont bien moins nombreuses à disposer d'un salaire propre (28% contre 45% pour l'ensemble des femmes). Elles sont deux fois moins nombreuses à bénéficier de l'allocation chômage. Elles sont un peu moins nombreuses à avoir des prestations familiales, ou des pensions alimentaires et prestations compensatoires.

La moitié des jeunes femmes victimes de violences accueillies par les associations d'information juridique est en situation de précarité (49%). Les jeunes femmes sont davantage dans une situation de précarité que l'ensemble des femmes de tous âges (l'écart est de 10 points) accueillies par ces structures ; ce qui s'explique par le faible niveau de ressources décrit précédemment.

90% des résidentes au FIT – une femme un toit en 2014 ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté.

Au-delà de la précarité financière, d'autres indicateurs peuvent être pris en compte pour mesurer la situation globale des jeunes femmes victimes de violences accueillies par les associations spécialisées. Parmi les autres indicateurs figurent notamment l'accès au logement (cf. supra), mais aussi **l'accès à la santé**. Par exemple, la majorité des femmes accompagnées par l'association Amicale du Nid Paris **n'a pas de couverture médicale** (52%), mais cela est encore plus accentué pour les jeunes femmes car 60% d'entre elles déclarent n'avoir aucune couverture médicale. Parmi les résidentes du FIT, 18 (sur 52) n'avaient aucun droit ouvert en matière de sécurité sociale à leur arrivée dans le dispositif.

Ces données sont à replacer dans le contexte social : en effet d'après l'Insee en 2009, le taux de pauvreté des 18-25 ans est 60 % plus élevé que celui de l'ensemble de la population française, et le taux de pauvreté des jeunes femmes est plus élevé de 4 points de pourcentage par rapport à celui des jeunes hommes, avec 23 % et 19 % respectivement.⁵⁹ **Dans les données dont nous disposons, les jeunes femmes précaires sont**

⁵⁸ 11 CIDFF, FIT, Etincelle, Le Relais 77 Solidarité femmes, SOS Femmes de Meaux, Voix de Femmes.

⁵⁷ Source : Insee Flash Ile-de-France – No 4, 5/03/2015.

⁵⁹ « Les revenus des jeunes », Observatoire des inégalités, 2009. Accessible en ligne sur : http://www.inegalites.fr/spip.php?article1032&id_mot=107

cependant clairement sur-représentées dans les structures spécialisées qui accueillent les femmes victimes de violences. Cette précarité est à interroger de deux manières :

/ Dans les situations de violences conjugales, l'absence d'autonomie peut être une stratégie des agresseurs pour maintenir la dépendance et rendre plus difficile le fait de signaler les violences subies ; on retrouve cela également dans les situations de traite à des fins d'exploitation sexuelle.

/ La situation de précarité peut aussi être le résultat des violences subies (contrôle sur les revenus, interdiction de travailler), y compris dans l'enfance : des ruptures familiales précoces par exemple peuvent expliquer un décrochage scolaire. La précarité économique s'accompagne aussi d'une forme d'isolement social. On peut donc aussi émettre l'hypothèse que les jeunes femmes victimes de violences précaires s'adressent ainsi davantage aux associations spécialisées que d'autres jeunes femmes victimes de violences faute de pouvoir avoir d'autres ressources personnelles (connaissances, relations) pour les conseiller.

Dans tous les cas, dans le parcours de sortie de violences des jeunes femmes ces situations de précarité incitent à un **accompagnement qui contribue à lever les freins dans l'accès à l'autonomie pour ces femmes** : accompagnement renforcé vers la formation et l'emploi, mais aussi travailler sur les freins périphériques (modes de garde des enfants, santé, logement, estime de soi etc.). Ces actions auront pour effet de prévenir des situations de grande précarité.

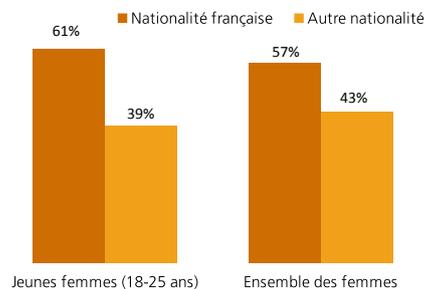
3.3.6 Nationalité

PARMI LES APPELANTES FRANCILIENNES AU 3919

Près de 60% sont de nationalité française. C'est à peu près la même proportion que pour l'ensemble des appels au 3919 IDF. Il n'y a donc pas à priori ici de spécificité concernant l'âge. (cf. graphique 37).

⁶¹ Estimation car l'association ne dispose pas de données statistiques par âge pour 2014.

GRAPHIQUE 37
Nationalité des appelantes franciliennes au 3919 par âge en 2014 (effectif : 984 femmes)



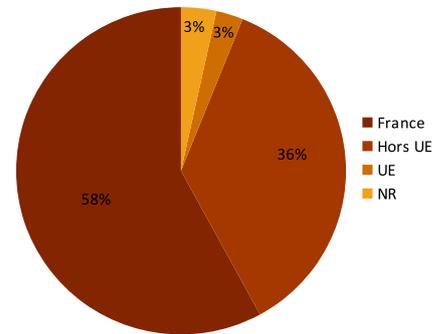
MÊME PROPORTION DANS L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

Pour les (15) associations spécialisées pour lesquelles les données par nationalité sont disponibles,⁶⁰ **près de 60% des jeunes femmes sont de nationalité française** (cf. graphique 38).

⁶⁰ 11 CIDFF, ADN 75, Etincelle, FIT, Le relais 77 Solidarité Femmes, SOS Femmes de Meaux.

GRAPHIQUE 38

Nationalité des jeunes femmes 18-25 ans accueillies par les structures spécialisées en Île-de-France (effectif : 1248 femmes; 15 associations)



Alors que les jeunes femmes étrangères de moins de 25 ans représentent 13% de la population (Insee, RP 2013), elles sont près de 40% dans les dispositifs spécialisés pour femmes victimes de violences. Comment comprendre qu'elles soient surreprésentées dans ces dispositifs ? Quels sont les difficultés de ce public ?

Pour les femmes étrangères victimes de violences conjugales, la situation administrative relative au séjour en France peut être un frein dans leur démarche pour signaler les violences subies. C'est même un des éléments de l'emprise que l'auteur des violences peut exploiter dans certains cas.

En effet, la délivrance du titre de séjour en tant que conjointe de français par exemple, dépend de la preuve de la vie commune en préfecture, vie commune très souvent rompue en raison des violences. Ces jeunes femmes, dont l'accès au séjour dépend de la situation matrimoniale, sont davantage confrontées à une seconde violence, dite administrative cette fois (cf. infra). En cas de séparation dans un contexte de violences conjugales, les femmes étrangères pourront voir leur titre de séjour renouvelé malgré la rupture de la vie commune, mais si elles apportent la preuve des violences. « Ces dispositions protectrices restent cependant difficiles à faire appliquer. » (Extrait entretien avec Céline Roche, CIMADE, 28/06/2016).

La CIMADE dispose à Paris d'une permanence juridique pour les femmes étrangères victimes de violences : près de 20% des femmes accueillies ont moins de 25 ans.⁶¹ Ce sont essentiellement des situations de violences conjugales, mais également de traite des êtres humains ou de persécutions liées au genre dans le pays d'origine.

Beaucoup de situations concernent des jeunes femmes arrivées récemment en France et pour lesquelles les violences commencent dès leur arrivée. Souvent la vie commune n'aura même pas pu commencer et la possibilité d'obtenir le titre de séjour qu'elles étaient en droit de solliciter est très complexe. Parfois même le conjoint qu'elles rejoignent, qui est français ou étranger en situation régulière, leur vole l'ensemble leurs documents pour les maintenir dans un lien de dépendance administrative absolu, élément constitutif des violences. « Les jeunes femmes ont généralement nourri beaucoup d'espoir dans leur mariage.

Elles vont découvrir que leur famille n'est pas un soutien si elles dénoncent les violences subies. Les femmes plus âgées ont généralement davantage anticipé quel serait le coût de cette dénonciation au sein de leur famille, et elles peuvent mobiliser d'autres ressources en France, notamment amicales. Par contre, une fois que les jeunes femmes ont commencé les démarches, elles font beaucoup moins d'aller-retours avec leur agresseur [que leurs aînées] ». (Extrait entretien avec Céline Roche, CIMADE, 28/06/2016).

Parmi les femmes en situation de prostitution ou victimes de traite, la majorité est étrangère. Par exemple pour l'association prostitution pour laquelle nous avons les données statistiques (Amicale du Nid 75), les jeunes femmes sont moins de 20% à être de nationalité française. Les jeunes femmes qui sont originaires hors UE sont plus souvent originaires d'Afrique subsaharienne (64%) que l'ensemble des femmes accueillies par cette structure (58%), ce qui est donc une spécificité des jeunes femmes. Il est intéressant de noter également au sein du public accueilli par cette association, que les jeunes femmes sont plus souvent (47%) sans aucun papier que l'ensemble des femmes accueillies, c'est-à-dire qu'elles sont davantage dans des situations (administratives) très fragiles.

Les femmes étrangères sont aussi souvent isolées volontairement par les auteurs de violences (conjoint, réseau de proxénétisme) afin de maintenir l'emprise.

Les jeunes femmes étrangères vivent une situation de « **double violence** » : en plus des violences subies directement, elles sont confrontées à des difficultés pour accéder à leurs droits et entamer des démarches : non maîtrise de la langue, manque d'information et de connaissance des dispositifs, non éligibilité à certaines prestations sociales ou à l'aide juridictionnelle (sauf si elles font une demande d'ordonnance de protection) sans laquelle la plupart des femmes étrangères ne pourront pas entamer des procédures judiciaires qui sont coûteuses (par exemple avoir un-e avocat-e).

3.3.7 Contexte familial (rupture, violences subies dans l'enfance)

RUPTURE FAMILIALE

Au FIT : en 2014, une jeune femme sur cinq (20%) hébergée indique la rupture familiale comme motif d'entrée. « C'est une question de survie, la jeune femme quitte le domicile familial car elle n'a pas d'autre choix. Souvent cela signifie un isolement social, car elle n'a pas d'autres réseaux vers qui se tourner, en particulier si la jeune femme est étrangère. » (extrait entretien avec Marie Cervetti, directrice du FIT, 05.2016).

« Suite à la rupture familiale, associée parfois à une mise en couple très jeune... Les jeunes femmes n'ont pas entamé un parcours d'autonomisation. Ce qui implique une forte dépendance et une absence de moyens pour faire des choix autonomes » (extrait entretien Sabrina Partouche, Communauté Jeunesse-Solidarité femmes 91, 24/06/2016).

La rupture familiale est aussi une caractéristique des jeunes en situation de prostitution qui sont accompagné-e-s par l'Amicale du Nid Paris : en effet, selon une étude réalisée auprès de 12 jeunes entre 18 et 25 ans accompagné-e-s par l'association en 2012, « la totalité des jeunes ont déclaré que la prostitution est venue suite à une rupture familiale et à sa conséquence directe, une rupture d'hébergement. »⁶² L'entrée dans la prostitution se fait à partir d'échanges sexuels contre hébergement, qui peut être « une porte d'entrée vers une prostitution plus systématique ».

« Il y a eu un cas d'une jeune femme de 21 ans, orientée par la travailleuse sociale, enceinte de 5 mois. Elle était en situation de grande errance, avait subi des violences exercées par la famille ainsi que des violences sexuelles, et avait fait l'objet d'un signalement et d'un placement à l'ASE. Elle est entrée en CHRS, dans l'attente d'une place en centre maternel. C'est un cas d'une jeune femme très démunie et très isolée. » (Extrait entretien avec Olivia de Bourayne, directrice de l'Étincelle, 22/07/2016).

Cette rupture familiale peut avoir des conséquences encore plus importantes lorsque les jeunes femmes sont étrangères, et n'ont pas de ressources dans le pays d'accueil. L'isolement social est alors très fort.

VIOLENCES INTRAFAMILIALES DANS L'ENFANCE

Pour les **jeunes femmes victimes de violences sexuelles** (viols, agressions sexuelles et prostitution) en particulier, **le cumul des violences au cours de la vie est assez caractéristique.**

Les données de la ligne d'écoute « Viols femmes information » démontrent le lien entre les violences sexuelles subies dans l'enfance, et les violences subies après leur majorité.

Cela est confirmé parmi les résidentes au CHRS Les Universelles/FIT : toutes les jeunes femmes qui ont été en situation de prostitution (10 en 2014) ont subi des violences intrafamiliales, et 94% d'entre elles des violences sexuelles spécifiquement.

C'est aussi le cas pour les femmes en situation de prostitution ou victimes de la traite :

« Pour toutes ces jeunes femmes, il y a un cumul de violences. En plus d'être victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, elles ont pour la plupart subi au préalable des violences intrafamiliales, avec possiblement des situations de rupture familiale, et de continuum des violences depuis l'enfance. Elles subissent des violences psychologiques fortes (emprise) de la part des proxénètes, elles peuvent subir des violences conjugales. Globalement, la violence fait partie de leurs vies, c'en est devenu la norme, et c'est quelque chose de banalisé. » (Extrait entretien avec Vanessa Simoni, Amis du Bus des Femmes-Pôle traite, 25/06/2016).

Le contexte des violences intrafamiliales dans l'enfance amène à s'interroger **sur le repérage précoce de ces violences.** L'association Mouvement du Nid qui accompagne les femmes vers la sortie de la prostitution rencontre notamment « des parcours de jeunes femmes,

⁶² Trajectoires de vie des jeunes de 18 à 25 ans accompagnés en 2012 par l'Amicale du Nid Paris : quelques éléments pour comprendre le chemin vers la prostitution – recherche qualitative conduite à l'Amicale du Nid Paris par Sonia Santacruz-Marion, Novembre 2014 (Non publié), p 42.

nées en France, qui sont passées par l'ASE, qui ont un parcours de violences depuis l'enfance très lourd. Si ces situations avaient été efficacement nommées et prises en charges, cela aurait sans doute permis de prévenir la problématique de la prostitution. » (Entretien avec Justine Rocherieux, Mouvement du Nid Île-de-France, 27/07/2016).

Dans une étude menée en 2012 auprès des 18-25 ans pour l'Amicale du Nid, 29 jeunes sur 59 (hors mineur-e-s étrangers isolé-e-s) de l'échantillon ont été placé-e-s pendant leur enfance ou leur adolescence, suite à des maltraitements, abandon, ou carences au niveau de l'éducation...,⁶³ soit près de 50%.

Lorsque ces violences ont été repérées et prises en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre de la protection de l'enfance (mesures de placement par exemple), le problème se pose de **la continuité de cet accompagnement pour les jeunes majeur-e-s**, alors même qu'elles sont dans une situation de grande fragilité et sans repères familiaux :

« Il y a les cas où la jeune femme est placée par l'ASE, et dès qu'elle atteint la majorité, se retrouve « à la rue », sans solution de suivi. Elle retourne alors dans le domicile familial, où les violences reprennent. Il y a une réelle difficulté dans la continuité de la prise en charge au moment de la majorité. Après 18 ans, c'est un « no man's land ». S'il n'y a pas de possibilités de ressources, il n'y a pas de possibilités de logement. » (entretien avec Olivia de Bourayne, directrice de l'association l'Étincelle, 22/07/2016).

EXPOSITION AUX VIOLENCES CONJUGALES

Les enfants exposés aux violences conjugales peuvent également avoir un parcours une fois adulte qui peut être marqué par la reproduction de schéma de violences auxquels ils/elles ont été confronté-e-s enfants :

« Les jeunes femmes qui viennent chercher de l'aide ont souvent des parcours de vie marqués par la violence, d'abord à l'enfance, puis à l'âge adulte. Avec pour certaines un parcours ASE. Parfois le mariage ou la mise en couple est une fuite de la famille et des violences intrafamiliales. Il y a des jeunes femmes qui se mettent très tôt en couple. Ces situations de mise en couple « précipitées » peuvent parfois être toxiques et être la scène de la reproduction des violences conjugales des parents. » (Extrait entretien avec Sabrina Partouche, Communauté Jeunesse-Femmes Solidarité 91, 24/06/2016).

3.3.8 Contexte culturel

Les freins culturels sont difficiles à documenter et à objectiver d'un point de vue statistique. Toutefois les professionnel-le-s interrogé-e-s évoquent souvent le contexte culturel qui peut être un frein puissant dans les démarches des jeunes femmes (pour porter plainte par exemple face aux violences conjugales, car il est attendu des femmes qu'elles obéissent). Les prescriptions religieuses freinent les libertés en particulier des filles. De manière générale, la non (ou faible) reconnaissance des droits des femmes contribue à légitimer les violences à l'encontre des femmes.

Les jeunes filles peuvent avoir grandi dans des contextes culturels variés mais qui ont en commun de ne pas être favorable à l'autonomisation des filles, ce qui est aussi un moyen de maintenir le contrôle sur elles, y compris une fois adultes. Elles ne penseront pas avoir les capacités pour vivre seule, et vont donc accepter les choix de leur famille (conjoint par exemple dans le cas des mariages forcés) :

« Elles ont une éducation où elles ont en permanence été contrôlées, dans un système hiérarchique fort entre aîné et cadet. Elles ont intériorisé le respect qu'elles doivent aux plus âgés. Elles ont été conditionnées à obéir, comment dire « non » dans ces conditions ? Le simple fait de tenir tête à ceux qui sont plus âgés et supérieurs sur l'échelle hiérarchique est très difficile. C'est être en rupture avec l'éducation reçue. » (Extrait entretien avec Isabelle Gillette Faye, directrice du GAMS, 13/07/2016).

Les jeunes femmes vont ainsi plus difficilement trouver des soutiens au sein de leur communauté face aux violences qu'elles subissent et sont davantage isolées.

Les jeunes femmes nigérianes victimes de la traite ont du mal à adhérer aux démarches de sortie de la traite car elles craignent pour leur famille (croyances autour de la sorcellerie par exemple). Elles ont également été éduquées dans le respect des aînées, quoiqu'il arrive. (Entretien avec Vanessa Simoni, Amis du Bus des Femmes, 25/06/2016).

3.3.9 Handicap

Peu de données sont disponibles concernant le public accueilli en situation de handicap.

D'après les données qualitatives de démarrage de la ligne d'écoute de l'association Femmes pour le Dire Femmes pour Agir (FDFA), les jeunes femmes s'adressent peu à la ligne d'écoute.

Nous disposons des données pour une seule association :

« 3,7% des jeunes femmes accueillies dans le dispositif Accueil Ecoute et Orientation (AEO) de l'association Femmes Solidarité Le Relais bénéficient de l'AAH (Aide aux Adultes Handicapé-e-s). Il serait intéressant de mettre cette part au regard de l'ensemble des femmes accueillies en AEO, afin d'estimer si les jeunes femmes porteuses d'un handicap ont plus ou moins accès à des prestations sociales dédiées (et par extension de la reconnaissance de leur handicap) que les femmes plus âgées. On peut supposer que la réalisation du dossier pour l'AAH requiert en premier lieu la connaissance de ses droits (ce qui ne va pas de soi), et dans un deuxième temps, d'entreprendre des démarches administratives spécifiques qui peuvent être plus compliquées à mener pour des jeunes femmes qui n'ont pas forcément l'habitude ou l'expérience de ce type de démarche. » (extrait entretien avec Mélanie Siehen, directrice de Solidarité Femmes Le Relais, 15/06/2016).

CONSTAT D'UN CUMUL DE VULNÉRABILITÉ DANS LE PUBLIC

Les jeunes femmes victimes de violences accueillies par les associations spécialisées cumulent plus souvent des difficultés.

⁶³ Trajectoires de vie des jeunes de 18 à 25 ans accompagnés en 2012 par l'Amicale du Nid Paris : quelques éléments pour comprendre le chemin vers la prostitution – recherche qualitative conduite à l'Amicale du Nid Paris par Sonia Santacruz-Marion, Novembre 2014 (Non publié), p 68.

3.4

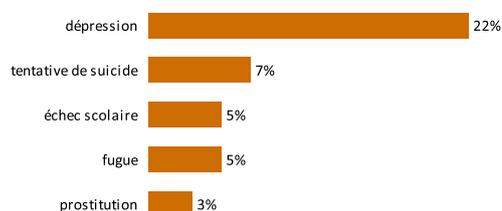
Conséquences des violences sur les jeunes femmes accompagnées

Peu de données statistiques sont disponibles concernant les conséquences des violences.

La ligne d'écoute « Viols femmes information » permet d'identifier certaines conséquences les plus récurrentes parmi le **public des jeunes femmes victimes de violences sexuelles** qui appellent. Cf. graphique 39.

GRAPHIQUE 39

Principales conséquences des faits de violences déclarées par les jeunes femmes 18-25 ans à "Viols Femmes Informations" en Ile-de-France en 2014 (effectif : 230 faits)



Les conséquences sont tout d'abord d'ordre psychologique (voire psychotraumatiques), mais elles ont aussi un retentissement social (parcours scolaire, départ du domicile familial). On observe également un phénomène de cumul de violences, avec une corrélation entre les violences sexuelles subies (notamment dans l'enfance) et la prostitution. Les facteurs sociaux sont également à prendre en compte dans l'entrée dans la prostitution.

« La prostitution est un acte sexuel imposé avec des conséquences proches de celles d'un viol, avec des psychotraumatismes importants notamment, mais aussi d'autres conséquences liées à la destruction de l'estime de soi, aux difficultés dans les rapports aux autres, à la relation au corps, à la sexualité, à l'argent, au temps... » (Extrait entretien avec Hélène de Ruyg, déléguée générale de l'Amicale du nid). Ces souffrances psychiques et ces traumatismes liés à la prostitution (quelle que soit la forme qu'elle revêt), ne sont pas toujours repérés par les professionnel-le-s de droit commun (dans le secteur de la santé notamment) et nécessitent pourtant une prise en charge psychologique adaptée.

Sans pouvoir faire un traitement statistique, parmi les données transmises par les associations spécialisées (tous types de violences), trois types de conséquences reviennent de façon récurrente, y compris dans les entretiens :

/ Un mauvais état de santé (psychique, psychologique, corporelle, gynécologique...)

/ Des **difficultés de logement** (sortie du domicile parental/familial, difficultés à se reloger, besoin de mise en sécurité...)

/ Un **isolement social** (déscolarisation, perte du lien social et/ou familial...)

Au centre d'hébergement FIT, les jeunes femmes hébergées déclarent des conséquences notamment autour de leur **santé** : trois quarts des jeunes femmes sont confrontées à des difficultés psychologiques (74% d'entre elles en 2014), mais également des troubles du sommeil (71%), des troubles de l'alimentation (45%) mais aussi des problèmes gynécologiques (38%) et des addictions (32%).

Les violences ont également eu des **conséquences sur la scolarité et l'entrée sur le marché du travail** : 57% des résidentes du FIT sont par exemple sans diplôme (cf. *supra* sur les situations vis-à-vis de l'emploi). Les violences ont eu une incidence sur leur parcours scolaire : difficultés à se concentrer, troubles dans l'apprentissage, épisodes de déscolarisation suite à une rupture familiale. C'est le cas aussi dans les situations de mariage forcé qui favorise la déscolarisation, ou à défaut peut avoir des incidences directes sur les résultats scolaires, la scolarité et le comportement en classe.⁶⁴

Ces répercussions constituent des signaux d'alerte pour les établissements scolaires ou les professionnel-le-s en contact avec les jeunes.

Ces conséquences vont agir sur les besoins exprimés par les jeunes femmes lors de leur premier accueil par les structures spécialisées.

⁶⁴ Enquête sur les mariages forcés et l'accompagnement des victimes en Seine-Saint-Denis, 2012, Gabriela Bravo, Observatoire départemental des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis (page 14).

3.5

Fréquentation par les jeunes femmes d'autres dispositifs dédiés : TGD, OP, UMJ, SIAO et dispositifs d'accès au logement

⁶⁵ mémoire universitaire en cours, Anne Martinais (non publié).

Nous avons complété notre étude par une analyse des dispositifs institutionnels prévus pour protéger ou accueillir les femmes victimes de violences, afin de mesurer la part des jeunes femmes.

3.5.1 Téléphone Grave Danger : peu de jeunes femmes bénéficiaires

Le 4^{ème} plan national interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (Mesure 2.2) a généralisé un dispositif qui a été testé en Seine-Saint-Denis depuis 2009 : le téléphone grave danger. Le Procureur de la République attribue un téléphone portable aux femmes, victimes de violence, dont la situation de très grand danger a été signalée et vérifiée par une association spécialisée. Ce téléphone, doté d'un système d'appel direct, permet à ces femmes d'être rapidement mises en relation avec une plateforme de régulation dédiée, chargée d'évaluer le danger au moment où l'appel est émis, et d'envoyer immédiatement les secours. Il s'agit d'un dispositif temporaire (6 mois renouvelable une fois) qui constitue un **mécanisme de protection supplémentaire pour les femmes victimes de violences ; et notamment pour celles qui sont particulièrement en danger** (du fait de menaces de morts, de troubles psychiatriques de l'auteur, de récidives, de sortie de prison de l'auteur...). L'objectif est de réduire au maximum les contacts physiques entre la femme victime et l'agresseur, et de prévenir une infraction hautement probable, en mobilisant Police et Justice ainsi qu'un réseau de

partenaires associatifs et de collectivités. Il facilite l'intervention en urgence (en moyenne dans les 10-12 minutes) des services de police, dans les cas où l'auteur s'approche de la victime. Ce dispositif procure un sentiment de sécurité aux femmes qui en bénéficient, et une reconnaissance des violences subies, propices à leur reconstruction.

Quelle est la part des jeunes femmes dans ce dispositif ?

Sur Paris, l'âge moyen des bénéficiaires est de **41 ans**. **Aucune femme de moins de 25 ans** n'a été admise au dispositif depuis son démarrage (données transmises en juillet 2016).

En Seine-et-Marne : aucune jeune femme n'a été admise au dispositif.

Dans les Yvelines, une jeune femme entre 18 et 25 ans a été admise en 2014, et également une jeune femme en 2015. Il est intéressant de noter que davantage de jeunes femmes avaient été signalées au parquet, mais n'ont pas rempli les conditions pour être admises.

En Seine-Saint-Denis : sur un échantillon de 87 dossiers de femmes admises au TGD (sur 100) entre 2009 et 2012⁶⁵ : 7 femmes avaient entre 18-25 ans : 21 ans (1); 24 ans (2); 25 ans (4).

Dans le Val-de-Marne, une jeune femme de 18 ans a été admise dans le dispositif en 2016.

« C'est une lycéenne de 18 ans qui a été orientée à l'association par sa tante qui est juriste. Elle vit chez ses parents. Elle fréquente un jeune garçon de son âge qui cumule les difficultés : le couple parental se lie avec le garçon et propose de l'accueillir chez eux. Le jeune garçon est violent envers la jeune fille, et profère également des menaces sur sa famille jusqu'à une tentative de meurtre de la jeune fille. La police intervient et le jeune homme est incarcéré. Les parents ne sont pas soutenant envers la jeune fille, et sont même plutôt bienveillants envers l'agresseur : le père continue à maintenir une relation avec le jeune garçon (il paie la cantine en prison, fait régulièrement des visites, s'occupe de son linge). La jeune fille qui est classe de Première s'investit dans ses études et ne veut pas quitter le domicile parental. Lors de l'évaluation par l'association, le niveau de danger pour la jeune fille (alors que le garçon va sortir de prison) a conduit à proposer la jeune fille pour être admise au dispositif de Téléphone Grave Danger, ce que le Parquet a confirmé. Cependant la jeune fille a rapidement été dépassée par les procédures : elle a disparu pendant trois mois, sans donner signe à notre association, ou de façon très ponctuelle. Elle a pris conscience de sa situation une fois que le danger a été évalué ; elle avait besoin de temps. ». (Extrait entretien avec Farida Damenne Dehbi, directrice de Tremplin, 26/07/2016).

3.5.2 Ordonnance de protection : un dispositif peu adapté pour les jeunes femmes victimes de violences

La loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants, entrée en vigueur le 1er octobre 2010, a introduit dans notre droit civil une procédure nouvelle : l'ordonnance de protection délivrée en urgence par le juge aux affaires familiales. L'ordonnance de protection a pour objet d'assurer la protection de la victime de violences causées au sein d'un couple ou par un ancien conjoint, partenaire d'un PACS ou concubin et d'organiser le cas échéant la situation matérielle et les relations avec les enfants après la séparation du couple.

Les données par âge pour les bénéficiaires de l'ordonnance de protection ne sont pas disponibles.

Dans les entretiens réalisés, les associations spécialisées considèrent souvent que ce dispositif ne répond pas bien aux besoins des jeunes femmes : l'obligation d'une plainte et la lenteur du processus sont en particulier critiqués.

Dans les cas de violences conjugales, le dispositif s'applique pour les couple mariés, pacés ou en concubinage. Dans le cas de couple non cohabitant, la demande sera directement jugée irrecevable (Entretien avec Anne Charlotte Jelty, 28/06/2016).

L'ordonnance de protection peut être mobilisée pour les cas de mariage forcé, et permet notamment d'obtenir un titre de séjour. Peu d'ordonnances de protection concernent ces situations, car les jeunes femmes ont peur de dénoncer à la justice leur propre famille. L'association Voix de femmes a accompagné deux demandes d'ordonnance de protection : dans les deux cas, les jeunes femmes étaient parties du domicile parental. Dans le cas contraire, l'ordonnance de protection n'est pas adaptée car elle peut mettre en danger les jeunes femmes si elles sont encore au domicile familial. Les jeunes femmes craignent de porter plainte, car elles ont peur de la confrontation avec leur famille. « *La plupart veulent rompre les ponts avec leur famille, mais pas déposer plainte* » (Extrait d'entretien avec Amélie Videau, Voix de femmes, 19/05/2016).

3.5.3 Unité Médico judiciaire : l'exemple du Centre Hospitalier Intercommunal de Marne-la-Vallée à Lagny (77)

Une unité médico-judiciaire (UMJ) est un lieu où le médical collabore avec l'autorité judiciaire, c'est-à-dire réalise des actes médicaux à la demande de la police ou de la justice. Les professionnel-le-s des UMJ effectuent un acte de constatation médico-légale sur réquisition, après un dépôt de plainte.

En 2014, les victimes étaient examinées uniquement sur

réquisition judiciaire dans le Service des Urgences Médico-Judiciaires du Centre hospitalier de Marne-la-Vallée.

Les jeunes femmes victimes de violences représentent 15% de l'ensemble des femmes victimes de violences examinées (soit 69 femmes).

TOTAL DU PUBLIC ACCUEILLI POUR LA 1ÈRE FOIS EN 2014	3173 victimes
NOMBRE DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ACCUEILLIES POUR LA 1ÈRE FOIS EN 2014	467
NOMBRE DE JEUNES FEMMES 18-25 ANS	69

Les jeunes femmes victimes de violences sont assez bien représentées dans ce dispositif, tant au regard de la part des 18-25 dans la population (11% en Île-de-France) et des enquêtes de victimation (20% de 18-25 ans dans l'ensemble des femmes répondantes à l'Enveff). Dans la mesure où le passage aux UMJ nécessite d'abord d'avoir porté plainte, la proportion de jeunes femmes dans ce dispositif révèle qu'une part importante des jeunes femmes victimes de violences a engagé des démarches pour faire valoir leurs droits.

3.5.4 SIAO : une demande d'hébergement sur 4 concerne une jeune femme victime de violences

Les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO) créés en 2010 sont le « service public de l'hébergement et de l'accès au logement ». C'est un service intégré qui répond à deux niveaux de prise en charge : l'urgence et l'insertion. Il instaure une collaboration active de tous les acteurs locaux de l'accueil, de l'hébergement et du logement. Il existe un SIAO par département. Le SIAO oriente les personnes « *sans abri ou en détresse* », repérées par le dispositif de veille sociale (notamment le 115), vers les structures ou services qu'appelle leur état. Il s'adresse ainsi aux personnes ou aux familles sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant.

Quelle est la part des jeunes femmes victimes de violences dans les demandes d'hébergement en Île-de-France ?

Nous n'avons les données que pour deux départements :

En Seine-et-Marne :

Une convention a été signée entre le SIAO et l'association SOS Femmes de Meaux afin de faciliter le parcours des jeunes femmes victimes de violences vers les places d'hébergement spécialisés de l'association. Les situations où des violences ont été repérées sont ainsi directement orientées vers l'association pour une évaluation, après laquelle les femmes sont soit accueillies à l'association, soit réorientées vers un autre dispositif.

Dans le cadre de ce dispositif, en 2015, SOS Femmes de Meaux a réalisé près de 164 évaluations pour le SIAO, dont 39 pour des jeunes femmes de 18 à 25 ans, **soit 24 % du public**. Parmi elles, 10 femmes étaient enceintes.

En Seine-Saint-Denis :

En 2014, **24,5% des demandes d'hébergement adressées** au SIAO ayant pour motif « violences conjugales » concernaient des jeunes femmes entre 18 et 25 ans (soit 92 demandes). Près d'une sur deux a effectivement été hébergée (48%).⁶⁶ Parmi elles, les motifs sont principalement des « violences conjugales » (72 situations), ou des violences intrafamiliales (19 cas), et un cas de mariage forcé.

Les jeunes femmes entre 18 et 25 ans représentent 25% de l'ensemble des demandes au SIAO, si bien qu'il n'y a pas de surreprésentation des jeunes femmes victimes de violences.

⁶⁶ Données transmises par la déléguée départementale aux droits des femmes de Seine-Saint-Denis en lien avec l'UT DRIHL 93.

⁶⁷ *Violences à l'encontre des femmes en Île-de-France : situations et parcours des femmes victimes de violences conjugales - données 2013*, FNSF/URSF IDF et Centre Hubertine Auclert, 2015.

3.5.5 Accès au logement : peu de jeunes femmes bénéficiaires dans les dispositifs « Un toit pour elle » dans le 93 et « Accès au logement des femmes victimes de violences conjugales » en Île-de-France

/ En Seine-Saint-Denis, un dispositif a été mis en place depuis 2005 afin de faciliter l'accès au (re)logement pour les femmes victimes de violences « **Un Toit pour Elle** ». Chaque commune du département s'engage à réserver chaque année un logement, sur le contingent communal municipal ou intercommunal, pour une femme accueillie dans les centres d'hébergement des associations spécialisées dans l'accueil de femmes victimes de violences : Amicale du Nid 93 et SOS Femmes.

De janvier 2011 à juillet 2016 : 6% des demandes concernent des femmes de 18-25 ans, dont 67% ont effectivement été relogées.

/ Dans le dispositif régional « *Accès au logement des femmes victimes de violences conjugales* » géré par la Fédération nationale solidarité Femmes et soutenu par le Conseil régional au titre de son contingent de logement social (100 par an en 2016).

En 2013, les 20-29 ans représentent 18% des bénéficiaires. Ce sont les femmes entre 30 et 39 ans, puis entre 40 et 49 ans qui sont les bénéficiaires principales de ce dispositif. Cela s'explique par la période nécessaire entre la sortie des violences et la stabilisation sociale, et par le fait que les jeunes femmes ne répondent pas aux critères de ressources exigés par le dispositif.⁶⁷

EN BREF

Les jeunes femmes victimes de violences sont diversement représentées dans les associations spécialisées : elles sont peu présentes dans les dispositifs autour des violences conjugales, mais très présentes à l'inverse dans les associations centrées sur les violences sexuelles : mariage forcé, mutilations sexuelles féminines, prostitution et viols et agressions sexuelles. Les jeunes femmes qui s'adressent aux associations spécialisées cumulent souvent de multiples difficultés : précarité, violences subies dans le cadre familial, et situations administratives précaire liée au séjour (pour les femmes étrangères). Les conséquences sont multiples mais pas toujours bien identifiées par les jeunes femmes (notamment autour de la santé).

Pour compléter ce premier portrait, nous poursuivons notre exploration des situations et parcours des jeunes femmes victimes de violences en Île-de-France à partir de l'activité des structures jeunesse : dans quelle mesure et comment repèrent-elles ces situations ? Quelles formes de violences sont les mieux ou les moins bien repérées ? Comment ce repérage est-il réalisé ?

4.

—

**LES JEUNES
FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCES DANS
LES STRUCTURES
JEUNESSE**

internet : le taux de participation à cette enquête est donc de 15% toutes structures confondues.

NOMBRE DE STRUCTURES JEUNESSE CONTACTÉES DIRECTEMENT EN IDF	NOMBRE DE QUESTIONNAIRES COMPLETS SOUMIS EN LIGNE	TAUX DE PARTICIPATION
238	36	15%

⁶⁸ Voir modèle en annexe 4.

Grace à la relance téléphonique ciblée, le taux de participation des missions locales est de 25% (19 questionnaires, 4 entretiens).

4.1.2 Types de structures répondantes.

4.12.1 Description des structures répondantes

Différents types de structures jeunesse ciblant à différents besoins des jeunes ont été contactées pour cette recherche-action : elles peuvent être classées en 5 catégories comme indiqué dans le tableau 40.

SERVICES D'INFORMATION JEUNESSE : PIJ (POINT INFORMATION JEUNESSE) / BUREAU INFORMATION JEUNESSE (BIJ)

L'Information Jeunesse (IJ) est une mission d'intérêt général définie et garantie par l'État. À ce titre, le ministère chargé de la jeunesse labellise les structures qui constituent, au plan régional et infrarégional, le réseau Information Jeunesse comprenant des centres, bureaux et points Information Jeunesse. Il coordonne et soutient leur développement, avec le concours des collectivités territoriales. Tous les jeunes peuvent trouver auprès des structures du réseau Information Jeunesse des réponses à leurs demandes d'informations, aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de la vie quotidienne. Des professionnel-le-s les conseillent et les aident à préciser leurs besoins et leurs projets.

Par exemple, dans les Points d'Information Jeunesse

4.1

Caractéristiques des structures jeunesse enquêtées

Les données qui suivent sont issues du traitement des **réponses à un questionnaire** soumis en ligne (36 au total) par diverses structures jeunesse, complétées par des **entretiens qualitatifs** réalisés par téléphones (9 au total). Les entretiens ont été réalisés avec les structures ayant répondu au questionnaire afin d'approfondir et mieux expliciter les réponses apportées. Un entretien a été réalisé avec chaque type de dispositif, et quatre entretiens ont été conduits avec des missions locales.

4.1.1 Diffusion du questionnaire et taux de participation

Le questionnaire en ligne⁶⁸ a été diffusé auprès de l'ensemble des 76 Missions Locales d'Île-de-France, via l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) par courriel, ainsi que par relance téléphonique. Il a également été adressé par courriel à 98 Points d'Information Jeunesse (PIJ) et Bureau d'Informations Jeunesse (BIJ), à 44 Points d'accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) et 11 Maisons des Adolescents.

Au total, 238 structures ont été directement contactées par courriel et/ou par téléphone. À cela s'ajoute une diffusion secondaire par nos partenaires relais qui ne peut être ici retracée. 36 questionnaires ont été soumis par

TABLEAU 40

Répartition des soumissions aux questionnaires et entretiens par types de structures jeunesse contactées.

TYPE DE SERVICES PROPOSÉS POUR LES JEUNES :	DÉNOMINATION DES STRUCTURES CONTACTÉES :	NOMBRE DE SOUMISSIONS DE QUESTIONNAIRES COMPLETS ENVOYÉS PAR LES STRUCTURES :	NOMBRE D'ENTRETIENS QUALITATIFS RÉALISÉS
INFORMATION	PIJ ; BIJ	5	1
INSERTION	Mission Locale	19	4
ÉCOUTE / ORIENTATION / ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DE JEUNES EN DIFFICULTÉ	PAEJ ; SIJ ; Maison des adolescents	8	3
HÉBERGEMENT	Centres d'hébergement pour jeunes ; Foyer Jeunes Travailleurs	2	1
ANIMATION, PRÉVENTION	Service animation sociale ; Espace jeunes...	2	0
TOTAL :		36	9

(PIJ), « *les jeunes cherchent avant tout des informations relatives à l'orientation et l'insertion professionnelle* » (extrait entretien PIJ Villepinte, 20/07/2016). À partir de ce premier besoin exprimé, d'autres problématiques émergent. Les rendez-vous sont ponctuels, il n'y a pas de suivi proposé. Néanmoins certain-e-s jeunes reviennent plusieurs fois, et il y a un « *lien, un affect, qui se développe* ». C'est dans ce cadre que le ou la conseiller-ère peut creuser davantage les situations, et que les jeunes femmes, de leur côté, peuvent évoquer les violences subies.

En Île-de-France, il existe 204 BIJ et PIJ répartis sur le territoire.

SERVICES D'INSERTION JEUNESSE : LES MISSIONS LOCALES

Les Missions Locales sont des structures généralistes, à destination de tous les jeunes de 16 à 25 ans, ayant besoin d'un accompagnement pour l'insertion professionnelle. Elles se sont développées sur tout le territoire à partir de 1982 par la volonté conjointe des communes et de l'État, puis de celle des régions pour organiser localement une intervention globale au service des jeunes, de 16 à 25 ans révolus, en quête d'un emploi durable et d'une autonomie sociale. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement, la santé ou la citoyenneté. En effet, si le cœur de leur mission reste l'insertion professionnelle, les missions locales aident les jeunes 16-25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.

Les jeunes qui s'adressent aux missions locales sont suivis par un ou une conseiller-ère et peuvent bénéficier, dans certains cas, d'un accompagnement avec d'autres professionnel-le-s. Certaines structures bénéficient de la présence d'un-e psychologue, mais cela n'est pas généralisé : environ la moitié ne serait pas dotée d'un poste de psychologue.

En Île-de-France, il existe 76 missions locales réparties sur le territoire en 2016.

SERVICES D'ÉCOUTE / ORIENTATION / ACCOMPAGNEMENT GLOBAL AUPRÈS DE JEUNES EN GRANDE DIFFICULTÉ (VULNÉRABILITÉ SOCIALE, EXCLUSION, COMPORTEMENTS À RISQUE) : LES PAEJ (POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES) ET LES SIJ (SERVICE INFORMATION JEUNESSE)

Ces dispositifs s'adressent à des jeunes en errance.

Les PAEJ interviennent auprès de jeunes **18-25 ans** exposés à des situations de risque (et leur entourage adulte). Ils ont un rôle de proximité et une fonction préventive, d'accueil, écoute, orientation, soutien, sensibilisation, médiation. Ils sont basés sur un principe d'intervention « légère », et doivent mobiliser en priorité les moyens existant de droit commun. Ils sont financés à 50% par l'Etat (Ministère de l'emploi et de la solidarité) ;

et le Fonds Interministériel de la Ville. Ce financement est complété par les collectivités territoriales. On peut retrouver dans les PAEJ des prestations de première nécessité (laver le linge, avoir accès à un casier...), à destination de jeunes en errance, sans domicile fixe. Les services varient d'un territoire à l'autre.

Les SIJ accompagnent des jeunes de **18-25 ans** sans soutien familial, en situation de précarité, vulnérabilité et risque d'exclusion sociale (**prostitution de survie**, addiction, délinquance). Ils ont un rôle de prévention des conduites à risque et d'insertion (via l'accès au logement, à l'emploi/formation, à la santé, à la citoyenneté).

D'après l'entretien que nous avons eu avec le directeur d'un PAEJ et d'un SIJ sur Paris (ANRS), le suivi dans un SIJ est de 6 mois dans la plupart des cas (69%). Il est beaucoup plus court en PAEJ (50% viennent moins d'un mois). Le PAEJ est un lieu plutôt de passage, temporaire, car plutôt axé sur l'écoute et orientation ; alors que le SIJ propose un accompagnement individuel sur une plus longue durée car axé sur l'insertion sociale.

Le SIJ propose des prestations alimentaires (chèques service ou espèce) pour les jeunes n'ayant pas ou ayant de très faibles ressources, à hauteur de 5€/jour/jeune. 35 jeunes suivis ont été hébergés à l'hôtel (le SIJ dispose de 9 chambres à l'hôtel).

Notons que deux répondantes au questionnaire étaient des structures combinant un PAEJ et un autre type de dispositif : un Espace Santé Jeunes (ESJ), d'une part, et un Espace Parents (EP) d'autre part.

SERVICES D'ÉCOUTE / ORIENTATION GLOBALE AUPRÈS DE JEUNES EN DIFFICULTÉ (FOCUS SANTÉ PSYCHO-SOMATIQUE) : MAISON DES ADOLESCENTS (MDA).

Les missions des MDA peuvent varier d'un territoire à un autre, mais on retrouve généralement : « *une plateforme d'évaluation des manifestations adolescentes, la possibilité de dispenser, au moins à court terme, des soins somatiques et psychiques, et, si un suivi au long cours est impossible, la possibilité d'une orientation rapide et adaptée [...] les MDA s'impliquent à travers les réseaux qu'ils animent dans la structuration de l'offre d'accompagnement et de soins et dans la formation des professionnels.* »⁶⁹

D'après l'entretien que nous avons eu avec une Maison des Adolescents : « Les MDA sont des structures de seconde ligne, qui viennent en appui, en évaluation secondaire, aux professionnel-le-s de première ligne (éducation nationale, médecins, tout adulte professionnel amené à rencontrer des jeunes...). Dans la liste des professionnel-le-s jeunesse, nous retrouvons les BIJ et les PAEJ ». Les jeunes orientés vers les Maisons des Adolescents ont des difficultés multiples : en premier lieu une souffrance psychologique, mais aussi des difficultés familiales (violences,...), des difficultés scolaires principalement.

Services d'hébergement et logement : Centre d'hébergement pour jeunes, et Foyer pour Jeunes travailleurs.

69 Charte de l'ANMDA

Un seul centre d'hébergement pour jeunes a répondu au questionnaire : il s'agit d'un centre d'hébergement pour jeunes femmes 18-25 ans géré par la Ligue de l'enseignement dans les Yvelines qui propose un hébergement et un accompagnement par un-e travailleur-euse social-e sur une période de 3 à 6 mois.

Un seul « Foyer pour Jeunes Travailleurs » a répondu au questionnaire. Ce label est délivré aux résidences qui louent des habitations (chambres, studettes, studios...), à un loyer modéré et avec possibilité d'ouverture de droits à des prestations d'aide pour le logement (APL), aux jeunes entre 16 et 25 ans, et parfois jusqu'à 30 ans, qui sont en situation d'emploi, mais aussi dans certains cas étudiant-e-s ou demandeur-e-s d'emploi. Ils sont régis à la fois par le Code de l'Action Sociale et des Familles (article L312-1-CASF) et le Code de la Construction et de l'Habitation (articles L351-2 et L353-2-CCH). Il s'agit ici d'un FJT en Seine-et-Marne : Relais 77.

SERVICES D'ANIMATION ET DE PRÉVENTION : SERVICE ANIMATION SOCIALE DE PROXIMITÉ ET ESPACE JEUNES

Deux dispositifs répondants sont portés sur des activités de loisir, d'animation et de culture, envers les jeunes

/ Les services animation sociale ne sont pas spécialisés sur le public de jeunes, mais peuvent avoir un volet jeunesse. L'un d'eux a répondu au questionnaire.

/ L'Espace Jeunes est un dispositif englobant d'information et prévention autour des problématiques de santé mais abordant aussi d'autres aspects (loisir, culture), et accueillant un public de 11 à 25 ans. L'un d'eux a répondu au questionnaire.

4.1.2.2 Répartition des structures répondantes par département

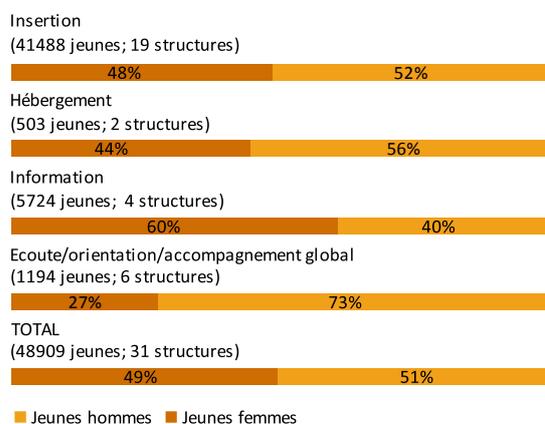
Tous les départements sont représentés dans cette recherche-action, avec cependant une plus forte participation de la Seine-et-Marne et des Yvelines, deux départements où les déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité ont contribué à diffuser notre questionnaire. La participation est également importante en Seine-Saint-Denis, du fait de la présence sur ce territoire d'un Observatoire départemental de lutte contre les violences faites aux femmes.

4.1.2.3 Public accueilli par sexe

Sur les 31 structures ayant renseigné ce champ, nous constatons que la répartition par sexe est globalement assez équilibrée, avec près de 49% de jeunes femmes et 51% de jeunes hommes accueilli-e-s (cf. graphique 42).

GRAPHIQUE 42

Répartition par sexe du public accueilli dans les structures jeunes enquêtées en Île-de-France en 2014 (effectif : 48 909 jeunes ; 31 structures)



Notons que cette répartition est moins équilibrée pour certaines structures, notamment celles qui accueillent davantage de jeunes femmes (les services d'information jeunesse), ou davantage de jeunes hommes (les services d'écoute et d'accompagnement global des jeunes en difficultés). Un PAEJ en particulier n'accueille que 8% de femmes. Le directeur de ce PAEJ soumet deux hypothèses pour expliquer cette répartition inégale par sexe :

« Il y a peu de jeunes femmes car, sans doute, les filles trouvent des solutions par elles-mêmes pour leurs besoins primaires. Par ailleurs, il y a une part importante d'hommes dans les lieux collectifs. Ces hommes « ne sont pas en forme ». Il y a une tension prégnante, sans doute les filles ne se sentent pas à l'aise. Elles ont peut-être peur. Cela participe à créer un effet de seuil : moins il y a de jeunes femmes, et moins il y en a. » (Extrait entretien avec Gaëtan Dujardin, directeur ANRS, 17/06/2016).

Notons également que les PAEJ peuvent avoir des fonctionnements différents d'un territoire à l'autre : celui où très peu de jeunes femmes sont accueillies est un accueil de jour collectif pour jeunes en errance. A l'inverse dans des dispositifs où l'accompagnement est plus individuel (comme les SIJ), les jeunes femmes sont alors plus nombreuses.

TABLEAU 41

Répartition des structures répondantes par département

75	77	78	91	92	93	94	95
3	6	7	3	5	6	4	2

4.2

Proportion de jeunes femmes victimes de violences repérées par les structures jeunesse

TABLEAU 43

Questionnaire jeunesse : question 2

PARMI LES JEUNES ENTRE 18 ET 25 ANS ACCUEILLI-E-S, AVEZ-VOUS DÉTECTÉ DES JEUNES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES?	
NON	3
OUI	33
TOTAL GÉNÉRAL	36

La quasi-totalité des structures jeunesse ayant répondu au questionnaire repère des situations de violences. 33/36 structures ont repéré des jeunes femmes (18-25 ans) victimes de violences parmi le public accueilli.

Parmi celles ayant répondu « non » à cette question, une

structure (Espace Jeunes) a précisé que le sujet n'avait pas encore été abordé par les jeunes femmes accueillies, mais que la structure mène des actions de sensibilisation sur la thématique de la vie affective, et prévoit de nouvelles actions de sensibilisation, notamment sur la thématique des violences. Une autre structure ayant répondu « non » à cette question a coché « violences intrafamiliales » à la question suivante, portant sur les « types de violences détectés ».

La participation au questionnaire se faisant sur la base du volontariat, on peut supposer que les structures jeunesse répondantes étaient déjà davantage sensibles à la problématique ce qui explique leur intérêt et capacité à répondre. En creux, cela veut aussi dire que **toutes ces structures sont en capacité de pouvoir repérer les situations de violences.**

Parmi celles qui repèrent des situations, près de la moitié (17/33) sont en capacité de quantifier le nombre de jeunes femmes victimes de violences repérées.

Une psychologue de Mission Locale témoigne de la difficulté à comptabiliser les situations de violences repérées : « Il faut bien noter qu'il est compliqué de construire des statistiques sur ces situations, car une bonne partie des jeunes femmes victimes de violences détectées sont tout de suite réorientées vers d'autres structures, ou bien ne désirent pas toujours être suivies. Elles ne sont pas forcément comptabilisées. » (Extrait entretien avec Mission locale intercommunale de Sevrans, 21/07/2016).

Entre 500 et 600 jeunes femmes au total ont été repérées et orientées par les structures jeunesse vers d'autres dispositifs en 2014, sur 16 720 jeunes femmes accueillies en 2014, soit en moyenne environ 3 % à 4% de l'ensemble du public de jeunes femmes accueilli sur une année. Ce taux est assez faible si on le compare avec les données des enquêtes de victimation, qui rapportent par exemple que 17% des jeunes femmes entre 20 et 24 ans sont victimes de violences conjugales. Les jeunes femmes victimes de violences semblent « hors radar ».

On observe des variations importantes entre les dispositifs.

TABLEAU 44

Public accueilli par sexe par les structures jeunesse ayant répondu au questionnaire et estimation de la part des jeunes femmes victimes de violences repérées, en Île-de-France en 2014

TYPE DE SERVICES	NOMBRE DE STRUCTURES	NOMBRE DE JEUNES FEMMES ACCUEILLIES	NOMBRE ESTIMATIF DE JEUNES FEMMES 18-25 ANS VICTIMES DE VIOLENCES REPÉRÉES	PART DES JEUNES FEMMES 18-25 ANS VICTIMES DE VIOLENCES SUR LE PUBLIC DE JEUNES FEMMES ACCUEILLI
INFORMATION (BIJ/PIJ)	1	2147	215	10%
INSERTION (MISSIONS LOCALES)	11	14228	305	2%
HÉBERGEMENT (FJT)	1	208	14	7%
ÉCOUTE, ORIENTATION (PAEJ)	3	24	6	25%
TOTAL	17	16720	576	3%

Lorsque l'on analyse la part en fonction des dispositifs, nous constatons que ceux qui détectent le mieux les situations de violences parmi les jeunes femmes accueillies sont les trois PAEJ. Il s'agit de structures créées pour lutter contre le suicide des jeunes, car ceux-ci ne s'adressaient pas aux dispositifs existants à savoir les Centre Médico Psychologiques. Les PAEJ disposent généralement de psychologues qui accueillent les jeunes pour des demandes liées au mal-être, à voire à la dépression. A l'exception du PAEJ de l'ANRS, tous les PAEJ participants à l'étude accueillent davantage de jeunes femmes que de jeunes hommes. L'âge du public accueilli dans les PAEJ est généralement de 11 à 25 ans, et chaque PAEJ peut développer des axes prioritaires. Ici, tous les PAEJ ont accueilli un très faible nombre de jeunes femmes. D'après un échange téléphonique avec l'un d'entre eux (celui qui détecte près de 50% de jeunes femmes victimes de violences), nous découvrons que la part importante de jeunes femmes détectées, parmi le faible public de jeunes femmes accueillies, est liée aux services prescripteurs et partenariats noués par le PAEJ. En effet, leur public provient surtout d'un collège et lycée, c'est-à-dire des jeunes qui n'ont pas encore 18-25 ans. Ce public de moins de 18 ans est adressé par les professionnel-e-s de l'éducation nationale, et a des parcours moins marqués par les violences. Le public des jeunes de 18-25 ans est orienté par d'autres prescripteurs : les foyers jeunes travailleurs et les missions locales. Le partenariat rapproché avec le foyer fait que le public reçu est un public qui a un parcours de vie souvent « *plus lourd* ». C'est la raison pour laquelle la part des jeunes femmes victimes de violences est haute, parmi les jeunes femmes accueillies.

En ce qui concerne la part de jeunes femmes victimes détectées dans le dispositif d'information jeunesse, il faut prendre ce résultat avec précaution, car une seule structure y est représentée. Elle déclare détecter 1 jeune femme sur 10 victimes de violences.

De même, pour les dispositifs d'hébergement, une seule structure est représentée. Ce sont surtout des violences conjugales qui sont détectées.

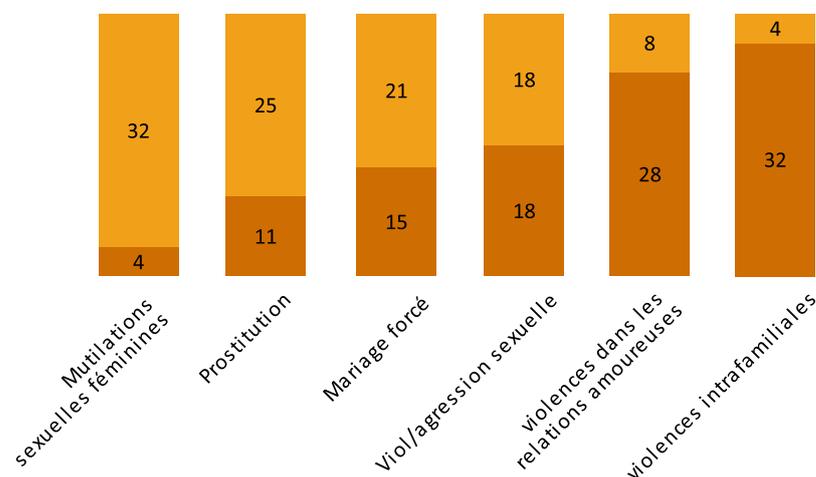
En ce qui concerne les missions locales, il est important de préciser que le taux est variable d'une structure à l'autre. Certaines missions locales repèrent plus de 6% de jeunes femmes victimes de violences au sein de leur public. C'est le cas par exemple de la mission locale des Ulis en Essonne, qui repère ainsi 40 jeunes femmes victimes de violences sur une année. Cette mission locale a d'ailleurs développé tout un projet autour des jeunes femmes décrocheuses qui avait permis de détecter de nombreuses situations de violences⁷⁰. Les missions locales figurent parmi les répondant-e-s qui ont systématiquement renseigné avec le plus de précisions le nombre de jeunes femmes détectées, ce qui indique également une prise en compte de la thématique au sein de ces structures.

4.3

Caractérisation des violences repérées

GRAPHIQUE 45

Répartition du public accueilli par sexe dans les différents types de structures jeunesse en Ile-de-France ayant répondu au questionnaire (effectif : 48 909 jeunes ; 31 structures)



⁷⁰ Cf. infra pour les bonnes pratiques.

- Nombre de structures n'ayant pas repéré ce type de violence au moins une fois
- Nombre de structures ayant repéré ce type de violence au moins une fois

33 structures ayant répondu au questionnaire ont renseigné cette question. La quasi-totalité des structures jeunesse ayant répondu au questionnaire repèrent des **violences intrafamiliales** (32/33) et des **violences dans les relations amoureuses** (28/33).

Les violences intrafamiliales prennent des formes multiples, comme par exemple : une jeune femme qui est expulsée de chez elle par le nouveau compagnon de sa mère qui est violent ; une jeune femme, victime d'inceste depuis l'âge de 5 ans, de la part de l'ami de la mère et qui commence à prendre conscience de ce qu'elle a subi une fois adulte...

Le PIJ de Nangis a détecté des formes de violences amoureuses via les outils numériques « *Nous avons repéré quelques situations, 3 ou 4 situations, en cours d'année scolaire où les jeunes femmes se retrouvent filmées lors de rapports sexuels consentis, mais où la vidéo circule ensuite sur les réseaux sociaux.* »⁷¹ La diffusion de ces vidéos n'a pas été consentie par les jeunes femmes, qui subissent ensuite un lynchage qui peut être très violent, il s'agit ici de situations de cybersexisme.

⁷¹ précisé dans le champ libre sur le questionnaire en ligne.

Notons que la moitié des structures repère également des

situations de **viol ou agression sexuelle**. Ce sont ces violences qui ressortent également fréquemment au cours des entretiens qualitatifs : « Pour le cas de la jeune femme victime de viol, c'était son frère qui était suivi. Du jour au lendemain, on a vu sa sœur passer du jean au niqab. Cela nous a inquiété, dans un premier temps, sur la question du radicalisme. Nous savions que la [situation dans la] famille était compliquée, avec un papa violent. Nous avons peur d'une fragilité. Nous avons demandé à la voir, pour discuter sur son changement de comportement autour de sa foi religieuse. Nous avons appelé le lycée, pour échanger sur son changement d'attitude, et pour eux, ce changement était positif, car elle avait cessé de fumer et boire de l'alcool. Ils ont rapporté qu'elle était déjà venue saoule en cours. Après en avoir parlé avec elle, nous avons été rassurés sur la question du radicalisme, mais alertés sur un autre point. À un moment, elle nous a demandé si « lorsqu'on dit non, et que l'autre a un rapport sexuel avec nous, c'est un viol ? » Nous avons creusé, et c'est comme ça que nous avons appris qu'elle avait été victime de viol. » (Extrait entretien avec PIJ de Villepinte, 27/06/2016).

Quelques situations de mariage forcé sont repérées ponctuellement.

La prostitution n'est en général pas bien repérée par les professionnel-le-s. À l'inverse, dans un SIJ sur Paris, la majorité des filles qui sont suivies sont victimes de prostitution « En SIJ nous retrouvons beaucoup de jeunes femmes avec des risques prostitutionnels. Beaucoup de jeunes femmes viennent car elles dorment chez des hommes qui demandent des rapports sexuels contre hébergement. Plus de la moitié des jeunes femmes est dans une situation à risque. » (Extrait entretien avec Gaëtan Dujardin, ANRS Paris, 17/06/2016). Les jeunes parlent davantage de « sexualité de survie » que de prostitution.

des structures jeunesse).

De manière générale, les professionnel-le-s s'inquiètent de **relations filles-garçons qui se sont considérablement dégradées et sont très violentes**, tout d'abord verbalement. Les violences se sont « banalisées ».

« Ils sont très violents dans leur façon de parler, et globalement dans les relations entre eux, garçons et filles. Ils adoptent des attitudes violentes. Et c'est lié à un contexte social qui est lui aussi difficile. À mon époque, on disait, des jeunes femmes des Cités, qu'elles pouvaient être soit des « bonhommes », et elles adoptaient alors la tenue vestimentaire (« survet' ») et l'attitude des garçons ; soit des « putes ». Aujourd'hui elles peuvent être soit des « bonhommes », des « sœurs » ou des « putes ». Il y a un nouveau personnage, c'est la « sœur » : celle qui est recouverte de la tête aux pieds. C'est assez difficile pour les jeunes femmes de se situer dans ce panel. » (Extrait entretien avec PIJ de Villepinte, 27/06/2016).

4.4

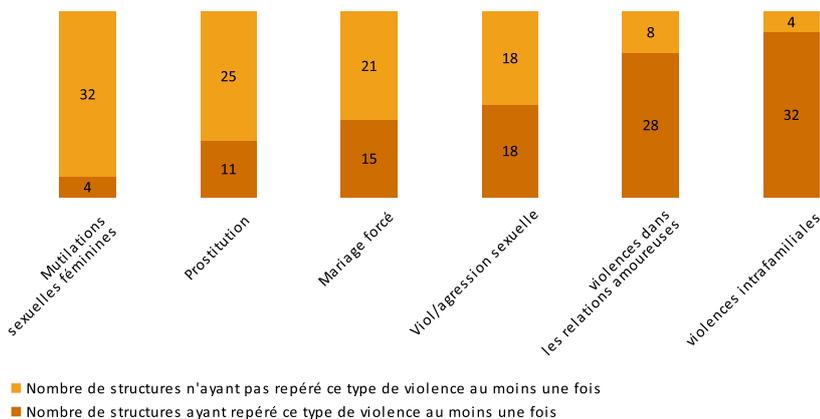
Modalités de repérage

Plusieurs questions ont été posées afin de mieux comprendre les freins mais aussi les leviers dans le repérage des situations de violences. On observe une grande diversité dans les réponses.

4.4.1 Référent-e-s sur les problématiques des violences faites aux femmes

GRAPHIQUE 46

Types de violences repérées ou non chez les jeunes femmes accueillies par les missions locales en Ile-de-France en 2014 (effectif: 19 missions locales)



Si l'on compare avec le graphique 45 concernant l'ensemble des structures jeunesse (cf. supra), on constate que les Missions Locales détectent toutes les formes de violences, y compris les situations de prostitution (environ 47% contre environ 30% pour l'ensemble des structures jeunesse) ; les mariages forcés (environ 64% contre environ 42% pour l'ensemble des structures jeunesse), et les viols ou agressions sexuelles (64% contre 50% pour l'ensemble

TABLEAU 47
Réponse à la question 4 du questionnaire par les structures jeunesse

Y-A-T-IL DANS VOTRE STRUCTURE UN-E (OU PLUSIEURS) RÉFÉRENTS-E FORMÉ-E POUR LES QUESTIONS DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ?	
NON	24
OUI	12
TOTAL GÉNÉRAL	36

1 structure sur 3 ayant répondu au questionnaire (36) dispose en interne d'un-e référent-e formé-e sur les violences faites aux femmes. Ce sont les PAEJ (3/3) et les missions locales (7/12) où le nombre de personne référent-e est le plus important.

Dans plusieurs missions locales, c'est le ou la psychologue qui joue le rôle de référent-e sur les violences faites aux femmes : les conseiller-ère-s orientent les jeunes femmes vers la permanence psychologique, si elles sont d'accord.

Parmi les trois structures qui ont déclaré ne pas avoir repéré de violences, aucune n'avait de référent-e formé-e sur la problématique.

4.4.2 Questionnement systématique

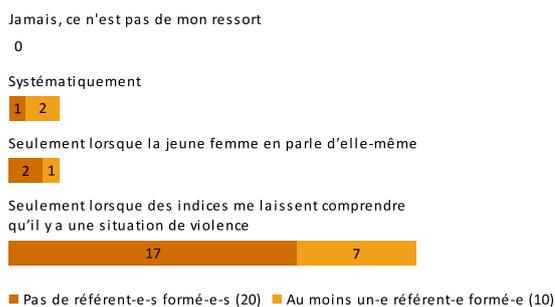
Sur 30 structures qui ont répondu à cette question (sur 36) : **aucune ne considère que les violences ne sont pas de leur ressort.**

24 posent une ou des questions dès qu'il y a des indices qui laissent penser qu'il y a une situation de violences (soit environ 80%), et 3 posent systématiquement la question (10%).

Les structures ayant des professionnel-le-s formé-e-s posent davantage une ou des questions, systématiquement, pour détecter les situations de violences subies par les jeunes femmes (2/10) - cf. graphique 48. Poser systématiquement la question fait partie des préconisations de la MIPROF pour mieux repérer les femmes victimes de violences.⁷²

GRAPHIQUE 48

Type de questionnement pour repérer les violences selon qu'il y a ou non un-e référent-e dans la structure jeunesse (effectif : 30 structures)



Comment ces questions sont-elles formulées ?

« Je ne pose pas une question spécifique systématiquement pour détecter des situations de violences. Dans le suivi, lorsque je repère des freins, je vais creuser, avec par exemple : « qu'est-ce qui est dur chez vous ? ». Mais je ne vais pas poser directement une question spécifique aux violences. J'en parle lorsque la jeune femme les évoque. » (extrait entretien avec Antoinette de Saint Chaffray mission locale intercommunale de Versailles, 05/07/2016).

Il est intéressant de noter que lorsque le questionnement est systématique (ou très fréquent), il y a souvent un circuit de prise en charge des situations qui a été pensé en amont, notamment avec l'appui d'un-e psychologue : c'est le cas dans au moins deux missions locales de notre enquête (Paris 18^{ème}, et Sevran) : « Dès que j'ai une suspicion de violences dans mes entretiens, je l'envoie vers la psychologue pour un bilan psycho-technique. A partir des échanges avec la psychologue je sais s'il y a des violences, et je peux entamer la fois suivante la conversation avec cela directement » (extrait entretien avec la mission locale de Paris 18^{ème}). A Sevran, c'est encore plus structuré : « Tous les conseillers n'ont pas la même pratique. Certains ne sont pas très à l'aise avec la question. Certains vont poser de façon directe et explicite la

question, à savoir si la jeune a été victime de violences. D'autres vont repérer des indices, comme par exemple l'absentéisme de la jeune femme, ou des bleus... Ils vont se poser des questions sur certaines situations. Tout cela peut être par la suite échangé en équipe durant les réunions d'équipes. [...] Le plus souvent, c'est suite au suivi avec le conseiller que les situations de violence émergent. Le conseiller va alors proposer à la jeune si elle accepte un entretien avec la psychologue. Un premier entretien est fait à 3, avec le conseiller et la psychologue, ce qui permet le transfert de confiance. Ensuite la jeune femme pourra si elle le souhaite continuer d'être suivie pas la psychologue, en plus du suivi avec son conseiller » (Gwendoline Desricourt, Mission locale intercommunale de Sevran, 21/07/2016). Dans cet exemple, le repérage est clairement facilité car les conseiller-ère-s savent vers qui orienter en interne les situations détectées. D'ailleurs la psychologue a mis en place un annuaire à vocation interne pour l'orientation des jeunes femmes victimes de violences, avec toutes les ressources locales utiles.

Dans les dispositifs d'accueil collectif, le repérage est également possible à l'instar de ce que met en place le PIJ de Villepinte : « Quand on capte quelque chose dans ces échanges informels, nous proposons de creuser cela en entretien individuel et anonyme [...] Durant l'entretien, nous l'amenons à réfléchir sur sa situation, et petit à petit, à ce qu'elle se positionne en tant que victime. » (extrait entretien avec PIJ de Villepinte, 20/07/2016).

⁷² Plus de détails sur les outils réalisés pour les professionnel-le-s par la MIPROF sur : <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/4-outils-pour-l-animation-sur-les.html>

4.4.3 Partenariats

TABLEAU 49

Questionnaire jeunesse : question 6

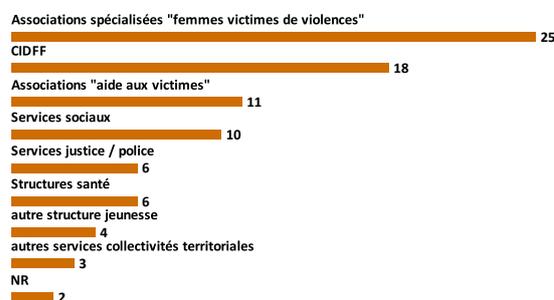
ETES-VOUS PARTENAIRES AVEC DES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES SPÉCIALISÉE VERS LESQUELLES VOUS ORIENTEZ LES JEUNES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ?	
NON	4
OUI	32
TOTAL GÉNÉRAL	36

32 sur 36 structures sont partenaires avec des associations spécialisée et/ou autres structures vers lesquelles elles orientent les jeunes femmes victimes de violences (soit 90%).

Les principales partenaires sont les associations spécialisées sur les violences faites aux femmes en proximité, puis les CIDFF (cf. graphique 50). Ensuite viennent les services sociaux (13%) et les associations d'aide aux victimes (12%). Les services justice/police ne sont cités qu'à hauteur de 7%.

GRAPHIQUE 50

Types de partenaires vers lesquels les structures jeunesse orientent les jeunes femmes victimes de violences (effectif : 36 structures)



4.4.4 Actions de sensibilisation et d'information

Cette question n'a été posée que dans la deuxième version du questionnaire, donc uniquement à 30 structures.

Deux structures jeunesse sur trois (20) ont déjà mené au moins un type d'action de sensibilisation soit directement sur les violences faites aux femmes, soit plus fréquemment sur des thématiques proches autour de la santé ou de la sexualité par exemple.

La quasi-totalité des structures ayant un-e référent-e formé-e a réalisé au moins une action de sensibilisation (11/12). Les actions ciblant uniquement les violences ont été réalisées uniquement par des structures jeunesse qui ont un-e référent-e formé-e. **Le fait d'avoir un-e référent-e formé-e influe sur le nombre d'actions de sensibilisation réalisées.**

Les actions visant d'autres thèmes ont visé principalement : les droits des femmes (5/20), la vie affective ou amoureuse (5/20), la santé (4/20), la santé sexuelle dont une action ciblant spécifiquement le consentement (3/20), l'égalité femmes-hommes (3/20) ou le cyberharcèlement (2/20).

Les actions de sensibilisation utilisent des supports diversifiés (cf. graphique 52) :

La simple mise à disposition de numéro et conseils via des affiches contribue à libérer la parole : « *Les jeunes femmes ne le disent jamais au début, mais elles finissent par en parler. Dans le bureau, elle avait des affiches, des brochures, qui facilitaient le fait de parler de violences avec les jeunes femmes. Notamment une affiche « osez en parler, 3919 », qui attirait l'attention de certaines jeunes femmes, qui prenaient le numéro pour « une copine ». Cela permettait dans certains cas d'amorcer un échange sur la question des violences subies.* » (Extrait entretien avec Antoinette Chaffray, mission locale intercommunale de Versailles, 5/07/2016).

Enfin, 3 missions locales (Versailles, Val d'Orge, et Les Ulis) sur les 12 dans l'enquête ont mis en place des parcours spécialisés pour répondre aux besoins des jeunes femmes. (Cf. infra 5.3)

Après avoir identifié les situations des jeunes femmes victimes de violences en Île-de-France repérées par les associations spécialisées et les structures jeunesse, il convient de s'intéresser à leur parcours afin d'une part de comprendre **comment ces jeunes femmes ont été repérées et orientées vers les associations spécialisées** (partie 5) ; et d'autre part **identifier leurs besoins en matière d'accompagnement et les réponses apportées** sur le territoire francilien (partie 6). Il s'agit dans les deux parties de croiser les données des jeunes femmes victimes de violences accueillies par les associations spécialisées et par les structures jeunesse.

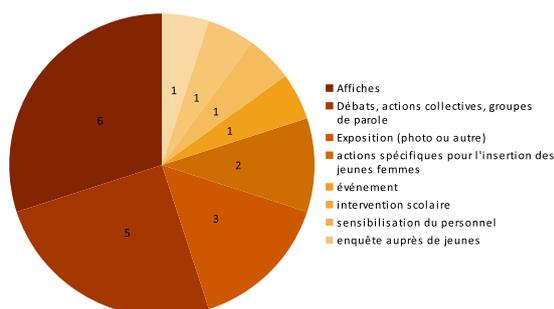
TABLEAU 51

Types d'actions de sensibilisation réalisées par les structures jeunesse sur les violences faites aux femmes et/ou des thèmes proches

STRUCTURE AYANT MENÉ AU MOINS UN TYPE D'ACTION DE SENSIBILISATION	STRUCTURES AYANT MENÉ UNE OU DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SEULEMENT SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	STRUCTURES AYANT MENÉ DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SEULEMENT SUR DES THÈMES PROCHES INCLUANT DES INFORMATIONS SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (VIE AFFECTIVE, VIE DE COUPLE, SANTÉ, DROITS ...)	STRUCTURE AYANT MENÉ DES ACTIONS SUR LES THÈMES DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET SUR DES THÉMATIQUES PROCHES	AUCUNE ACTION
20	4	6	10	10

GRAPHIQUE 52

Type d'actions de sensibilisation (en nombre) réalisées par les structures jeunesse en Île-de-France en 2014 (Effectif: 20 actions)



5.

—

**REPÉRER ET
ORIENTER LES
JEUNES FEMMES
VICTIMES DE
VIOLENCES**

Pour comprendre les parcours des jeunes femmes victimes de violences, la première question à se poser est de savoir **par qui les jeunes femmes victimes de violences ont été orientées vers les associations spécialisées** (sous partie 5.1). La question du repérage pose de manière plus générale la problématique des outils d'information et de communication déployés en direction de ce public spécifique, aussi bien par les associations spécialisées – dont l'enjeu est de capter un public « jeune » ; que par les structures jeunesse – dont l'enjeu est de détecter les « violences » en particulier. Les deux sous parties suivantes se concentreront sur les freins (sous partie 5.2) et les leviers (sous partie 5.3) en matière de repérage et communication observés dans les associations et structures parties prenantes de cette recherche-action.

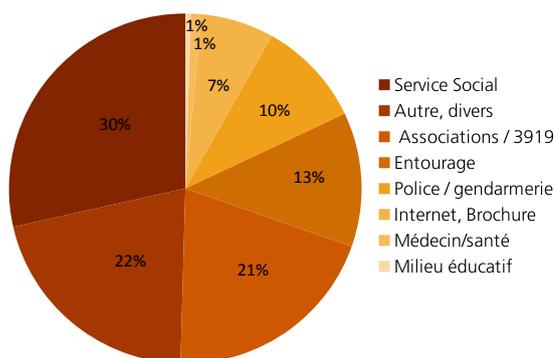
Ces analyses s'appuient sur les données statistiques des associations spécialisées, ainsi que sur les entretiens qualitatifs menés avec les associations spécialisées et les structures jeunesse.

5.1 Les services orienteurs

Qui oriente les jeunes femmes victimes de violences vers les associations spécialisées ?

GRAPHIQUE 53

Type de services ayant orienté les jeunes femmes victimes de violences vers les structures spécialisées en Île-de-France en 2014 (effectif: 928 femmes; 15 associations)



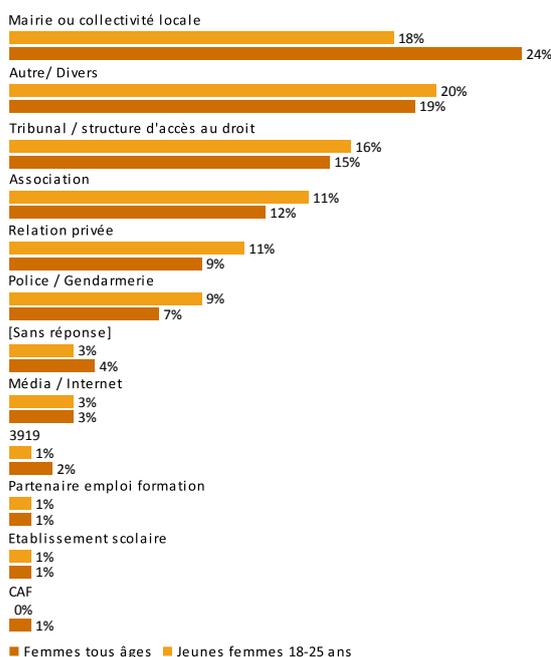
D'après les données statistiques disponibles (15 sur 29 associations de notre échantillon)⁷³, **les jeunes femmes victimes de violences sont orientées vers les structures spécialisées majoritairement par les services sociaux (30%)**, puis par d'autres services (« divers ») parmi lesquels les services de justice ou d'accès aux droits et les SIAO (22%), mais aussi par d'autres associations ou le numéro 3919 (21%). **L'information via internet ne représente que 7% des orientations** (cf. graphique 53).

QUELQUES SPÉCIFICITÉS POUR L'ORIENTATION DES JEUNES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES : ZOOM SUR LES JEUNES FEMMES ORIENTÉES VERS LES CIDFF

Cette répartition par services orienteurs est finalement assez proche de ceux pour les femmes de tous âges, comme en attestent les données des associations d'aide juridique, pour lesquelles les données pour tous les âges sont comparables : cf. graphique 54.

GRAPHIQUE 54

Comparaison par âge des types de services ayant orienté les jeunes femmes victimes de violences vers les CIDFF en Île-de-France en 2014 (effectif: 2575, 11 associations CIDFF)



Les jeunes femmes victimes de violences qui s'adressent aux CIDFF sont un peu moins orientées par les services sociaux que l'ensemble des femmes (c'est le deuxième service orienteur), mais elles sont en revanche d'avantage orientées par les structures d'accès aux droits, les autres associations, par des relations privées ou par les services de police et gendarmerie.

L'importance de l'entourage a également été soulignée dans les entretiens avec d'autres associations spécialisées : « *Les jeunes femmes qui s'adressent à nous sont davantage accompagnées par leurs ami-e-s que pour les femmes plus âgées* » (Extrait d'entretien avec Farida Dammene Dehbi, directrice de Tremplin, 26/07/2016).

Les ressources internet ne sont pas davantage mobilisées que pour l'ensemble des femmes, alors même que cette tranche d'âge est plus connectée. Très peu d'orientation se fait également via les établissements scolaires ou universitaires, alors même que cette tranche d'âge est la plus scolarisée.

Une part importante des services orienteurs n'est toutefois pas clairement déterminée (« autres/divers »).

⁷³ 11 CIDFF, Etincelle, FIT, Voix de Femmes, SOS Femmes de Meaux.

DES SERVICES ORIENTEURS VARIÉS, FRUITS DE PARTENARIATS NOUÉS PAR LES ASSOCIATIONS : PEU DE STRUCTURES JEUNESSE.

Enfin, il est intéressant de noter que **les services orienteurs varient en fonction des associations** spécialisées de notre échantillon ce qui est dû aux spécificités de l'activité des associations (types de service proposés et notamment hébergement ou non), mais est aussi un indicateur des liens privilégiés de type « partenariat » qui ont été noués localement avec des services en particulier. **Le public accueilli par les structures dépend grandement des services orienteurs, dans lesquels on retrouve peu de structures jeunesse.**

De plus, les services sociaux qui sont les principaux prescripteurs ne sont pas nécessairement formé-e-s pour repérer ces violences d'une part, mais surtout les jeunes femmes de cette tranche d'âge s'adressent moins à ces professionnel-le-s que les femmes plus âgées, notamment si elles n'ont pas d'enfants :

« Il y a peu de réponses dans l'aide sociale pour cette tranche d'âge, car ce sont des personnes disposant de peu de ressources. Les jeunes femmes n'ont pas accès au RSA par exemple (sauf exception). Il y a un manque d'information des conseiller-ère-s des missions locales, il y a peu d'orientation de leur part. Ils/Elles sont peu formés aux problématiques des violences faites aux femmes. » (Extrait d'entretien avec Olivia de Bourayne, directrice de l'Étincelle, 22/07/2016).

Par exemple, le prescripteur principal pour le FIT-Une femme un toit, qui n'accueille que des jeunes femmes entre 18 et 25 ans victimes de violences, est le SIAO (guichet unique d'accès aux dispositifs d'urgence sociale). Les autres associations qui accueillent les femmes victimes de violences orientent les jeunes femmes vers le FIT (35%). Plusieurs missions locales ont également permis d'orienter des jeunes, ce qui n'est pas le cas dans toutes les associations. A l'inverse, les services sociaux orientent moins de 20% des jeunes femmes au FIT- Une femme un toit : ce qui peut aussi s'expliquer par la spécificité du public accueilli au FIT comme on a pu le voir précédemment : ce sont des jeunes femmes de 18-25 ans sans enfants qui, pour cette raison, fréquentent peut-être moins les services sociaux.

Enfin, dans le cadre de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle des partenariats noués avec les structures en charge des demandes d'asile ont permis d'augmenter la capacité de repérage des jeunes femmes victimes (Entretien avec le Pôle Traite Amis du Bus des Femmes, 24/06/2016) : la majorité des repérages se fait désormais dans ce cadre. Tout comme le partenariat de longue date entre le Samu Social de Paris et des associations spécialisées dont HAFB et certains CHRS qui permettent d'identifier et d'accompagner des jeunes femmes victimes de l'exploitation sexuelle dont des victimes de la traite des êtres humaines.

Le public accueilli par les associations spécialisées dépend grandement des services orienteurs, dans lesquels on retrouve peu de structures jeunesse.

5.2

Freins dans le repérage des jeunes femmes victimes de violences

5.2.1 Les difficultés spécifiques des jeunes femmes pour parler des violences subies

Les femmes ne parlent pas spontanément des violences subies. La victime apparaît fréquemment comme confuse, ambivalente, ce qui est dû notamment à l'emprise et aux psycho-traumatismes qu'elle vit depuis des semaines, des mois voire des années. L'auteur des violences met en place et développe des stratégies visant à assurer sa domination sur la victime. Ces stratégies peuvent parfois être confortées par les valeurs personnelles, religieuses et culturelles de la victime. La minimisation des violences par la victime elle-même ou encore la peur des représailles, voire la crainte de dénoncer ses proches font partie intégrante des mécanismes des violences sexistes subies.

Ces mécanismes peuvent être encore **aggravés** pour les jeunes femmes victimes de violences du fait notamment :

D'UNE MINIMISATION DES VIOLENCES SUBIES DE LA PART DES JEUNES FEMMES

Beaucoup de jeunes femmes vivent ces violences dans le silence, dans la peur d'être jugées et ne pas être comprises. Ne connaissant pas leurs droits, certaines n'ont pas conscience que ce qu'elles vivent sont des violences, notamment dans le couple qu'elles idéalisent. Par exemple, certains comportements de contrôle de la part du partenaire peuvent être considérés comme relevant simplement de la « jalousie ».

Pour les jeunes femmes qui cumulent des violences depuis l'enfance, cette banalisation des violences est exacerbée :

« La prise de conscience de ce que c'est une violence, ça ne va pas de soi. J'aime bien citer l'exemple du CFCV [Collectif féministe contre le viol], où les femmes appellent pour savoir si c'est un viol. Car pour nommer les choses, il faut les identifier comme étant telles, et lorsqu'on est dans un environnement où la norme c'est la

violence, elle n'est pas identifiée. » (Extrait d'entretien avec Marie Cervetti, directrice du FIT, 02/05/2016).

D'UNE FORTE DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES AGRESSEURS NOTAMMENT LORSQU'IL S'AGIT DE LA FAMILLE :

Les jeunes femmes parlent peu des violences subies. Comme pour leurs aînées, c'est également par peur des représailles et la crainte de dénoncer sa famille. La différence étant que les jeunes femmes, qui sont davantage confrontées à des violences intrafamiliales, peuvent avoir à gérer au quotidien la proximité avec leur agresseur. Dénoncer les violences subies dans ce contexte c'est risquer de se couper de l'ensemble de sa famille, sans avoir aucune ressource (sociales ou financières) pour être autonome, à l'inverse de leurs aînées, en plus d'un fort sentiment de culpabilité.

Le conflit de loyauté avec leur famille est ainsi au cœur des mécanismes des mariages forcés :

« Parfois les jeunes femmes prennent la décision de partir. La plupart du temps, lorsqu'elles en arrivent là, c'est parce qu'elles ont déjà subi beaucoup de violences dans leurs parcours. Parfois la mère a elle-même été mariée de force et victime de violences conjugales sur des années. Il faut un déclic pour que les jeunes femmes décident de partir. Le choix de partir est très difficile, car dans beaucoup de cultures, notamment d'Afrique subsaharienne, le principe d'union familiale est très fort. Le lien de la fratrie, en particulier, est très fort, les aînés doivent s'occuper des cadets. De ce fait, un lien affectif très fort entre frères et sœurs s'établit. Quitter la famille, c'est synonyme de quitter la fratrie, et c'est un choix bien souvent douloureux. Le plus difficile, pour celles qui font ce choix, c'est de se retrouver seules, dans le silence. Elles ont grandi dans le bruit, le brouhaha, elles sont habituées à ce qu'il y ait du monde à la maison. Le silence, la solitude, et le vide affectif auxquels elles doivent faire face lorsqu'elles quittent le domicile familial sont très difficiles à vivre. » (Extrait d'entretien avec Isabelle Gillette Faye, directrice du GAMS, 13/07/2016)

D'UN RAPPORT PARADOXAL AUX INSTITUTIONS : ENTRE MÉFIANCE, DÉPENDANCE ET MÉCONNAISSANCE.

« Les jeunes femmes n'ont pas confiance dans les institutions » (extrait entretien A. Charlotte Jelty, directrice CIDFF 92 Nanterre, 21/06/2016), sentiment qui est renforcé quand elles ont vécu des violences intrafamiliales qui n'ont jamais été repérées. Elles peuvent également avoir peur du jugement porté par ces institutions, ce qui est particulièrement marqué pour les femmes en situation de prostitution (Entretien Amicale du Nid de Paris).

De plus, la forte dévalorisation de soi et le manque affectif induisent un rapport paradoxal aux institutions : « Le problème, c'est que bien souvent, les jeunes femmes sont en grand déficit affectif [...] Elles vont privilégier une posture de proximité/intimité avec les gens, y compris les professionnel-le-s des structures par lesquelles elles passent. Si elles se font mal recevoir une fois, elles ne reviennent pas. Elles ont besoin d'être rassurées, et ça ne permet pas de sortir de l'infantilisa-

tion... » (Extrait entretien avec Marie Cervetti, directrice du FIT, 02/05/2016)

Enfin, les jeunes femmes ne connaissent souvent pas les dispositifs notamment à cause de l'isolement social dû aux violences.

Face à ces difficultés, les professionnel-le-s doivent déployer des stratégies adaptées pour pouvoir repérer ces situations.

5.2.2 Les freins dans le repérage par les professionnel-le-s de droit commun

UNE AFFAIRE « PRIVÉE »

Les professionnel-le-s des structures jeunesse considèrent souvent que les violences relèvent de l'intime et du « privé » et **qu'en tant que professionnel-le, ils/elles se doivent d'être avant tout neutres**. Cette attitude de neutralité pensée comme étant bienveillante n'est pas adaptée face aux violences et peut même mettre les victimes en danger. Les professionnel-le-s des foyers jeunes travailleurs sont par exemple en première ligne concernant les violences dans les relations amoureuses, avec des logements de couple. Ils/elles sont en première ligne pour repérer des signes de violences conjugales, mais cela ne débouche pas toujours sur une prise en charge adaptée: « Ce sont des situations de violences conjugales dans les couples vivant ensemble dans la résidence [...]. Lorsque ce sont des couples qui sont ensemble depuis longtemps, depuis 5 ou 6 ans, j'entreprends la démarche de les recevoir ensemble. J'estime que du fait de cette relation plutôt longue et stable, il faut prendre en compte le parcours commun. Je reçois toujours ensemble les personnes qui sont ensemble depuis longtemps ». (Extrait entretien avec Relais Jeunes 77, 12/07/2016). En cas de séparation, la jeune femme (victime) n'ayant pas les ressources pour rester seule dans le logement, elle sera contrainte de quitter le FJT, le contrat est automatiquement rompu. Cette difficulté va être clairement un frein dans les démarches pour dénoncer les violences.

DES SIGNAUX FAIBLEMENT OU TARDIVEMENT IDENTIFIÉS

Décrochage et absentéisme sont des signaux d'alerte dans le cadre scolaire aussi pour les filles, mais le plus souvent ils ne sont relevés par les professionnel-le-s que pour les garçons en décrochage.

« Si les professionnel-le-s, notamment dans le milieu scolaire, savaient comment réagir, vers qui se tourner, qui appeler, il y aurait sans doute plus de repérage. Le repérage serait facilité. Beaucoup de professionnel-le-s ne posent pas la question, ne cherchent pas à détecter ces situations, car ils ne savent quoi faire ensuite, ils sont démunis. » (Extrait entretien avec Sabrina Par-touche, Communauté Jeunesse-Solidarité femmes 91, 24/06/2016).

LE POIDS DE REPRÉSENTATIONS STÉRÉOTYPÉES SUR LES JEUNES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES PAR LES INSTITUTIONS GÉNÉRALISTES

Enfin, les représentations des professionnel-le-s peuvent constituer des obstacles pour le repérage et l'orientation des femmes victimes de violences. Les associations spécialisées rapportent les expériences vécues dans les parcours des jeunes femmes avant d'être accueillies dans leurs structures :

/ Une moindre confiance dans la parole du fait de leur âge : cela peut rendre plus difficile par exemple le dépôt de plainte ; voire une suspicion : une jeune fille adopterait une attitude « victimaire » pour pouvoir être prioritaire sur certains dispositifs ;

« *Les institutions considèrent la parole des jeunes femmes moins légitime que celle des femmes plus âgées, et de ce fait tiennent une posture davantage désinvolte avec elles. Les jeunes femmes sont considérées avec moins de respect et de sérieux. C'est un problème d'infantilisation, on ne traite pas leurs problèmes avec sérieux* ». (Extrait entretien avec Marie Cervetti, directrice du FIT, 02/05/2016).

« *Les jeunes femmes ne sont pas crues quand elles vont déposer plainte* » (extrait entretien PIJ de Villepinte, 20/07/2016).

/ Une tendance au jugement moral sur leur comportement notamment sexuel ; voire des préjugés culturels ;

« *Les professionnel-le-s ont des représentations parfois très figées de la prostitution, perçue comme de la délinquance avec une forte stigmatisation des personnes prostituées qui viennent heurter leur idéal de relations de couple* » (extrait entretien avec Hélène de Rugy, Déléguée générale de l'Amicale du Nid, 17/05/2016).

« *Parfois les professionnel-le-s du secteur social ne veulent pas protéger la jeune fille [menacée de mariage forcé] : ils portent un jugement sur son comportement, par exemple si elle se maquille beaucoup... et vont considérer que la famille a bien raison de chercher à la 'tenir'* » (Extrait d'entretien avec Amélie Videau, Voix de femmes, 19/05/2016).

/ Une propension à considérer les jeunes femmes comme des « mineures » en niant leur capacité de décision, avec des attitudes qui consiste à faire à la place des jeunes femmes, et donc décider pour elles ;

/ Un penchant à considérer systématiquement que le foyer parental est un refuge, notamment pour les jeunes femmes sans enfants.

⁷⁴ Ensemble des associations hors CIDFF.

5.2.3 Une communication des associations spécialisées non ciblée sur les jeunes, et mobilisant peu les outils numériques

Les jeunes femmes connaissent peu les associations spécialisées, et préfèrent aller au « club de prévention » ou au centre de planification qu'elles identifient mieux quand elles ont des difficultés.

UNE COMMUNICATION NON CIBLÉE SUR LES JEUNES DE LA PART DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES SUR LES VIOLENCES

Les associations spécialisées n'ont pas développé de stratégie visant à cibler spécifiquement le public « jeune ». Cela suppose des messages adaptés mais aussi des supports dédiés :

« *Comment parler aux jeunes femmes, d'une façon qui soit compréhensible, non seulement par le langage mais la formulation du message. Il faut que l'univers de référence soit compréhensible, et bien souvent, dans les campagnes pour lutter contre la violence faites aux femmes, le message n'est pas destiné aux jeunes femmes, encore moins à celles issues de milieux défavorisés, des banlieues, etc.* » (extrait d'entretien avec Marie Cervetti, directrice du FIT, 02/05/2016).

UNE COMMUNICATION NUMÉRIQUE TRÈS FAIBLE

D'après le tableau 54, Internet ne représente que 7% des orientations vers les associations spécialisées pour les jeunes femmes de 18-25 ans.

On constate une faible présence en ligne des associations interrogées, et l'absence le plus souvent de stratégies de visibilité en ligne. Ainsi, d'après les données collectées fin août 2016 par le Centre Hubertine Auclert :

/ 11 associations sur 17⁷⁴ ont un site web propre, et 1 association a un site « en cours »

/ 8 sur 17 sont référencées sur Google ;

/ 7 sur 17 ont un compte Twitter, dont deux publient tous les jours du contenu ;

/ 6 sur 17 ont une page Facebook, dont trois postent tous les jours du contenu.

Les associations n'ont pas toutes un site web : cela a un coût. Certains ont précisé que le site « était en cours » mais souvent depuis de longs mois. Celles qui sont présentes sur les réseaux sociaux considèrent que « *c'est chronophage, et c'est très peu dans la culture des associations en France comparées aux anglosaxonnes notamment* » (Entretien Isabelle Gilette Faye, directrice du GAMS, 13/07/2016)

Certaines associations ont fait part d'une nouvelle réalité qui n'a pas forcément été anticipée : les sollicitations des victimes directement par courriel. Cela est pourtant exponentiel : par exemple, en 2014, 4% des solli-

citations de l'association Tremplin se font par courriel. Pour répondre à cette surcharge, certaines associations mobilisent des bénévoles formé-e-s pour assurer une rapidité et fiabilité des réponses. Répondre par courriel pose un certain nombre de problèmes de sécurité, car il est impossible de savoir qui est en train d'écrire le message, et cela peut donc aussi bien être une stratégie de l'agresseur. Ainsi certaines associations proposent des réponses automatiques « types » très basiques orientant par exemple vers la plateforme téléphonique afin d'éviter une mise en danger des victimes et de la structure (extrait entretien avec Farida Dammenne Dehbi, directrice de Tremplin, 26/07/2016).

PEU DE PARTENARIATS AVEC LES STRUCTURES JEUNESSE

Les structures intermédiaires de type PAEJ repèrent des jeunes femmes victimes de violences : elles sont cependant peu en lien avec les associations spécialisées. **Il n'y a pas de convention formalisée entre les associations spécialisées et les structures jeunesse.**

5.3

Leviers pour améliorer le repérage et la communication

5.3.1 La formation des professionnel-le-s du secteur jeunesse

Face aux jeunes femmes victimes de violences, les professionnel-le-s peuvent se sentir démuni-e-s ou maladroit-e-s : par exemple réagir à ces situations sous le coup de l'émotion ou par des attitudes qui peuvent mettre en danger les jeunes femmes (en optant pour la médiation avec la famille dans le cas de menace de mariage forcé révélé par exemple). Pour développer une posture professionnelle, les professionnel-le-s ont besoin d'être formé-e-s afin de mieux comprendre les mécanismes des violences et ses conséquences, et être en capacité de :

- / Donner des premiers conseils pratiques
- / Rechercher des solutions dans son domaine de compétences
- / Informer et orienter vers un réseau de partenaires bien identifiés
- / L'enquête réalisée auprès des structures jeunesse (cf. supra, partie 4) démontre que ce sont les structures qui disposent de référent-e-s formé-e-s qui repèrent mieux les situations.

5.3.2 Des supports de communication en interne pour orienter les victimes

La psychologue de la mission locale intercommunale de Sevan, Villepinte et Tremblay a mis en place un annuaire très simple (recto-verso) « *Violences conjugales : vers qui orienter ?* »⁷⁵ qui a été adressé à tou-te-s les conseiller et conseillères des missions locales afin de bien informer et orienter les jeunes femmes victimes de violences sur leurs démarches et les services à contacter en proximité (dépôt de plainte, prise en charge psychologique, accompagnement par une association).

⁷⁵ Voir extrait en annexe 8.

5.3.3 De bonnes pratiques en matière de communication y compris via les outils numériques

UNE COMMUNICATION AVEC DES DISPOSITIFS ADAPTÉS AUX JEUNES

A Montigny-le-Bretonneux (dans les Yvelines), « *des affiches, placées dans les arrêts de bus et transports en commun ont permis une augmentation des prises de contact téléphoniques et physiques de 15%* » (extrait entretien avec Olivia de Bourayne, directrice de l'Étincelle, 22/07/2016).

⁷⁶ Extrait du projet associatif, septembre 2015.

⁷⁷ Extrait de la présentation du projet qui sera lancé en janvier 2016 : <http://www.excisionparlonsen.org/la-campagne-adolescent-e-s/>

Pour toucher un public plus varié et développer de nouveaux partenariats localement, la « Mirabal » est une bonne pratique en la matière : cette course événementielle et sportive organisée dans le Val-de-Marne autour du 25 novembre a été imaginée par l'association Tremplin dans le cadre d'un partenariat avec une association de prévention spécialisée du territoire. Cette dernière faisait part de constats de terrain d'une forte augmentation des violences sexistes entre jeunes qui s'accompagnent de leur banalisation. Cet événement est l'occasion de pouvoir remobiliser autour de l'égalité femmes-hommes et contre les violences. 1500 personnes ont assisté à l'événement en 2015 (5^{ème} édition) avec 482 coureurs et coureuse au 10 km, 182 participant-e-s au 5 km, 65 enfants à la Course Avenir, et 409 personnes à la Marche d'engagement. Des centaines de personnes ont également participé aux ateliers organisés sous le chapiteau avec les associations et partenaires du territoire.

UNE SEULE ASSOCIATION A IDENTIFIÉ LE NUMÉRIQUE COMME UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION À PART ENTIÈRE

L'association « En avant toutes ! » inscrit sa démarche dans son projet associatif clairement dans le contexte numérique : « *Comme le présentent de nombreuses études sociologiques, la culture juvénile est intrinsèquement liée au numérique, tant par son usage (les jeunes passent en moyenne 16 h par semaine sur internet), que par sa construction identitaire. Le média internet crée un vivre ensemble dans lequel il faut exister numériquement pour ne pas être dans « une potentielle exclusion ».* C'est une des raisons pour lesquelles nous souhaitons **exister numériquement**, afin d'éviter de nous exclure nous-même. »⁷⁶

Certaines associations ont développé des initiatives mobilisant d'autres modalités de communication avec les jeunes

C'est le cas de cette association qui utilise les échanges par SMS pour le suivi des jeunes femmes : « *L'envoi de sms suite à une première visite fonctionne bien avec les jeunes, pour les inviter au groupe de parole. Les jeunes femmes ont très souvent un téléphone portable. Cela fonctionne mieux que le courriel.* » (Extrait entretien avec Olivia de Bourayne, directrice de l'Étincelle, 22/07/2016).

UNE GRANDE CAMPAGNE NATIONALE INÉDITE À DESTINATION DES ADOLESCENTES : LE PROJET EN COURS DE L'ASSOCIATION EXCISION PARLONS-EN

Chaque année durant les grandes vacances, des milliers de petites filles et d'adolescentes issues des migrations retournent dans les pays d'origine de leurs parents pour les vacances. Elles peuvent y subir une mutilation sexuelle féminine. Une vigilance particulière doit donc s'exercer avant les départs en vacances. C'est dans ce contexte qu'« Excision, parlons-en ! » a décidé de créer une campagne de prévention à destination des adolescentes à risque et de leur entourage. « *En effet le public adolescent, en raison de sa complexité, est le plus délaissé des campagnes de préventions sur les mutilations sexuelles féminines alors même que l'entrée dans l'adolescence est un moment critique pour les jeunes filles françaises dont les parents sont issus de pays pratiquant l'excision, ainsi qu'une étape importante qui génère beaucoup d'appréhension et de questions chez les jeunes.* »⁷⁷

Pour cibler spécifiquement les adolescent-e-s l'association a conçu une campagne avec vidéos, affiches et flyers qui seront diffusés notamment via les réseaux sociaux et les média traditionnels ciblant les jeunes en 2017.

6.

—

**ANALYSE DES
PARCOURS DES
JEUNES FEMMES
VICTIMES**

Pour comprendre les parcours de sortie de violences des jeunes femmes repérées ou accompagnées, nous allons nous intéresser ici aux **besoins** exprimés par ces jeunes femmes en matière d'accompagnement (sous partie 6.1), ainsi que les **démarches** qu'elles ont déjà engagées ; et les **réponses** apportées (ou non) sur le territoire francilien (sous partie 6.3 et 6.4).

Ces analyses s'appuient sur les données statistiques des associations spécialisées, ainsi que sur les entretiens qualitatifs menés avec les associations spécialisées et les structures jeunesse.

6.1

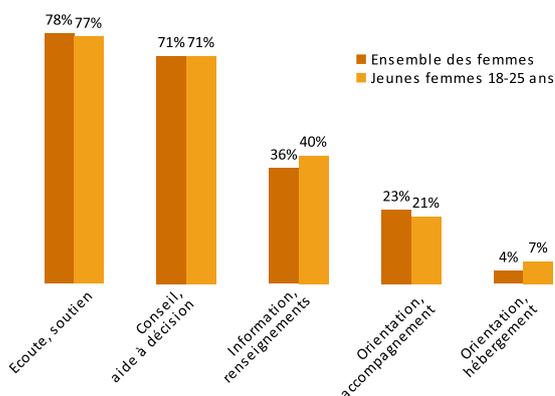
Besoins exprimés par les jeunes femmes victimes de violences

Concernant les appels franciliens au 3919 pour violences conjugales : en dehors de l'écoute et du conseil (commun à toutes les femmes), les jeunes femmes sont deux fois plus nombreuses que leurs aînées à exprimer un besoin d'hébergement

Pour chaque tranche d'âge, les femmes victimes de violences conjugales ayant appelé le 3919 IDF ont sollicité le dispositif, en premier lieu pour de **l'écoute et du soutien**. On observe, pour les victimes âgées de 18 à 25 ans, que les demandes adressées lors de l'appel concernent autant l'écoute et le soutien que le conseil, l'aide à la décision et dans une moindre mesure les demandes d'informations et de renseignements. **Les demandes concernant l'hébergement, si elles sont minoritaires concernent cependant presque deux fois plus les jeunes femmes que l'ensemble des femmes.** Cf. graphique 55.

GRAPHIQUE 55

Motifs d'appels au 3919 par type et par âge en Île-de-France en 2014 (effectif: 2730 femmes)

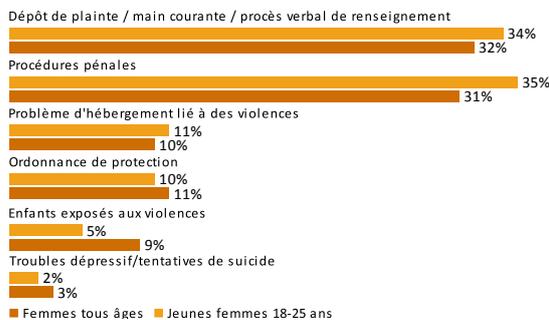


AUPRÈS DES ASSOCIATIONS D'INFORMATION JURIDIQUE, LES BESOINS EXPRIMÉS CONCERNENT LES PROCÉDURES JUDICIAIRES MAIS AUSSI L'HÉBERGEMENT

Les besoins exprimés par les jeunes femmes sont assez proches de ceux de l'ensemble des femmes dans ces structures-ci, mais (sans surprise du fait des missions mêmes de ces structures) les **démarches pour suivre leur dépôt de plainte et l'ensemble de la procédure pénale** sont plus présentes pour les jeunes femmes. À noter, alors que ces associations ne sont pas spécialisées dans l'accompagnement social, les demandes d'hébergement exprimées par les jeunes femmes représentent 11% du total des demandes (soit 108 demandes au total). Cf. graphique 56.

GRAPHIQUE 56

Comparaison par âge des besoins d'accompagnement exprimés par les femmes victimes de violences accueillies par les associations d'information juridique en Île-de-France en 2015 (1047 femmes, 11 associations CIDFF)



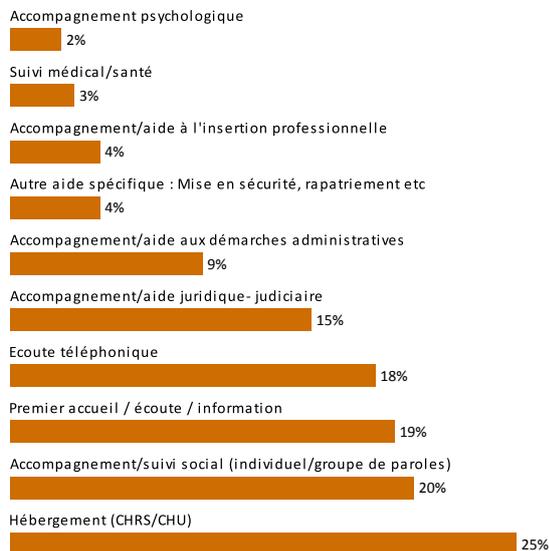
DANS LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES DANS L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT, LE PREMIER BESOIN DES JEUNES FEMMES CONCERNE L'HÉBERGEMENT

Dans les associations spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement de certains types de violences (violences conjugales, mariages forcés et prostitution), les besoins exprimés par les jeunes femmes concernent d'abord **l'hébergement** (79 demandes, soit 25%). **L'écoute et l'orientation constitue également un besoin important** : si on additionne les besoins d'écoute et d'information et ceux d'écoute téléphonique, c'est le premier besoin des jeunes femmes victimes de violences, totalisant plus de 40% des besoins exprimés pour les données des 4 associations disponibles⁷⁸ - Cf. graphique 57. Enfin, 4% des demandes concernent des mises en sécurité immédiates.

⁷⁸ Etincelle, Tremplin, ADN, Voix de femmes.

GRAPHIQUE 57

Répartition des types de besoins exprimés par les jeunes femmes 18-25 ans victimes de violences lors d'un premier accueil dans une association spécialisée (effectif: 322 jeunes femmes ; 4 associations)



NB: la somme des % est supérieure à 100% car plusieurs besoins exprimés possibles

Les besoins varient ensuite en fonction des types de violences et de leurs spécificités :

/ face aux violences conjugales, les besoins exprimés par les jeunes femmes sont surtout autour de l'écoute, l'hébergement et l'aide aux démarches judiciaires (dépôt de plainte et suivi).

/ face aux mariages forcés, les besoins exprimés par les jeunes femmes sont principalement autour de l'écoute (44%) puis d'hébergement (33%) car les jeunes femmes qui fuient une menace de mariage forcé en particulier rompent avec leur famille, et se retrouvent ainsi sans ressources.

/ face à la prostitution et la traite, les besoins exprimés par les femmes concernent l'hébergement (voire la mise à l'abri) ; et l'aide aux démarches administratives. Ce dernier point est à mettre en lien avec les situations des jeunes femmes : 20% sont étrangères et 47% sont sans aucun papier à l'Amicale du Nid ; et la grande majorité des femmes victimes de la traite accompagnées par les Amis du Bus des femmes sont étrangères sans papier.

Les jeunes femmes expriment aussi des besoins d'être accompagnées autour de l'emploi et la formation, comme alternative à la prostitution. Les jeunes femmes expriment deux fois plus (9%) ce besoin que l'ensemble des femmes dans cette structure, ce qui est donc une spécificité des jeunes femmes.

Notons que l'accompagnement juridique est aussi un besoin important des jeunes femmes étrangères victimes d'autres formes de violences : leur situation nécessite des conseils juridiques précis relatifs à leur droit au séjour mais aussi au droit d'asile. La CIMADE qui tient une permanence juridique pour les femmes étrangères victimes de violences accompagne de nombreuses

femmes, y compris des jeunes femmes orientées par les associations spécialisées sur les violences faites aux femmes (Entretien CIMADE, 28/06/2016).

L'HÉBERGEMENT EST AU CŒUR DES BESOINS DES JEUNES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Les places dédiées sont rares (60 places au FIT qui est le seul CHRS en France n'accueillant que des jeunes femmes 18-25 ans victimes de violences), et les jeunes femmes ne trouvent pas toujours de places dans d'autres dispositifs (**notamment pour celles qui n'ont pas d'enfants**). Elles se retrouvent alors dans un hôtel social, ce qui n'est adapté pour aucun public précaire, mais reste encore plus déstructurant pour des très jeunes femmes, avec des risques liés à la prostitution qui sont importants.

« Le besoin numéro un [des victimes de prostitution] concerne la mise à l'abri et l'hébergement, et ce pour tous les âges. La particularité des jeunes femmes, c'est qu'elles sont moins nombreuses à avoir des enfants, et sont donc moins prioritaires sur les places d'hébergement. » (Extrait entretien avec Justine Rocherieu, Mouvement du Nid Île-de-France, 27/07/2016). Les jeunes se retrouvent le plus souvent à l'hôtel. Or pour les jeunes en situation de prostitution, l'accompagnement n'est pas assez structurant avec un hébergement à l'hôtel : « L'isolement et l'éloignement ne permettent pas à l'hôtel de faire un accompagnement renforcé, dont ont besoin les jeunes » (Elodie De Coster, éducatrice, Amicale du Nid Paris, 21/06/2016).

Dans une étude réalisée pour l'Amicale de Nid de Paris en 2014 sur les trajectoires de vie de 12 jeunes femmes et hommes en situation de prostitution de 18 à 25 ans : l'un-e des jeunes interrogé-e résume bien la situation « pour quitter la prostitution, le plus difficile était dans le fait de ne pas avoir d'hébergement ». ⁷⁹ C'est aussi la difficulté pour accéder à un hébergement en amont, au moment d'une rupture familiale notamment avec pour conséquence la rupture d'hébergement qui a aussi conduit plusieurs jeunes dans cette enquête à entrer dans la prostitution dans le cadre de rapports sexuels contre hébergement.

Les jeunes femmes étrangères victimes de violences en situation irrégulière ont également moins accès aux centres d'hébergement : « le principe de l'accueil inconditionnel et non subordonné à la régularité du séjour en France n'est pas le principe partout, et de moins en moins là où les places manquent, les dispositifs étant de plus en plus saturés » (Extrait entretien avec Céline Roche, CIMADE, 28/06/2016).

En 2014, le FIT a reçu 400 demandes d'hébergement mais n'a pu en traiter que 50 (nouvelles résidentes).

AU-DELÀ DE L'HÉBERGEMENT, SE POSE ÉGALEMENT LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU LOGEMENT

Faute de ressources suffisantes et du fait de l'offre limitée dans le parc social en Île-de-France, l'accès au logement est difficile pour les jeunes femmes, et peut impacter leur parcours vers l'autonomie en les exposant notamment à la précarité ou à des dangers de prostitution. Les jeunes femmes étrangères victimes de violences cumulent quant à elles les difficultés pour accéder au logement.

⁷⁹ Trajectoires de vie des jeunes de 18 à 25 ans accompagnés en 2012 par l'Amicale du Nid Paris : quelques éléments pour comprendre le chemin vers la prostitution - recherche qualitative conduite à l'Amicale du Nid Paris par Sonia Santacruz-Marion, Novembre 2014 (Non publié), p 41.

Cette difficulté d'accès au logement contribuent également à saturer les CHRS spécialisés, faute de solution de sortie vers le logement. Ainsi, au FIT, en 2014 seules 4 résidentes sur 52 accédaient au parc de logement social alors que 75% des résidentes étaient inscrites comme demandeuses et 48% avaient été identifiées par le SIAO. Les sorties du FIT se font principalement vers des résidences sociales, même si ce dispositif intermédiaire ne convient pas toujours aux demandes des jeunes femmes.

6.2

Démarches engagées : police, justice, santé

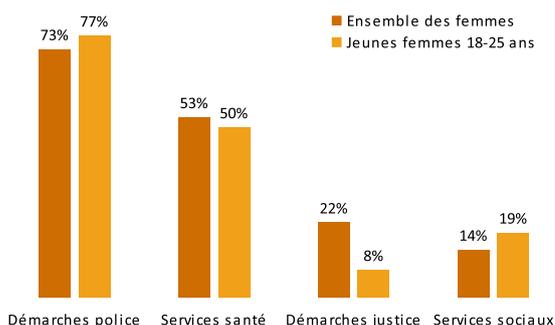
PARMI LES APPELANTES AU 3919 ILE-DE-FRANCE : SEULE UNE JEUNE FEMME SUR DEUX A FAIT DES DÉMARCHES

Les jeunes femmes entament moins de démarches : 51% des jeunes femmes entre 18 et 25 ans (171) ont fait des démarches au moment de l'appel, contre 61% (1744) pour l'ensemble des femmes appelant la ligne « 3919 ».

Parmi celles qui ont effectivement entamé des démarches, les victimes ont déclaré avoir effectué dans trois quarts des cas des démarches auprès des services de police (cf. graphique 58). Les jeunes femmes s'adressent un peu plus à la police : environ une victime sur dix ayant déclaré avoir effectué des démarches auprès des services de police avait entre 18 et 25 ans. Les services de santé sont sollicités également par les jeunes femmes et l'ensemble des femmes. Par contre, les démarches juridiques concernent moins les jeunes femmes : en effet, étant moins souvent en couple marié, elles sont moins concernées par les démarches de divorce au moment d'une séparation par exemple.

GRAPHIQUE 58

Comparaison par âge des types de démarches déjà engagées par les appelantes au 3919 (effectif: 1744 femmes)



NB: la somme des % est supérieure à 100% car plusieurs démarches possibles

LES JEUNES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES QUI S'ADRESSENT AUX CIDFF ONT DAVANTAGE ENTAMÉ DES DÉMARCHES JUDICIAIRES

Les jeunes femmes victimes de violences qui s'adressent aux CIDFF ont davantage entamé des démarches judiciaires au pénal que l'ensemble des femmes victimes de violences (cf. tableau 58).

« Plus les violences s'inscrivent dans la durée au sein du couple, plus il est difficile pour les femmes d'engager des démarches pour s'en sortir. Les jeunes femmes qui s'adressent aux CIDFF peuvent parfois avoir moins de difficultés à réagir, notamment celles sans enfants ; et elles font moins d'allers-retours dans leur parcours de sortie des violences. » (Extrait entretien A. Charlotte Jely, directrice CIDFF 92 Nanterre, 21/06/2016).

CONCERNANT LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES SUR LES VIOLENCES CONJUGALES

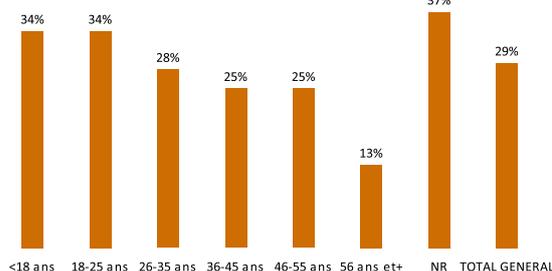
Les données ne sont pas strictement comparables. Mais pour les deux associations pour lesquelles nous disposons des données par âge, il ressort que les **démarches pour déposer plainte sont importantes**. Pour l'accueil de jour (AEO) du Relais de Sénart : sur 27 jeunes femmes de 18-25 ans accueillies, 18 ont déposé plainte, ce qui fait près de 70% de l'ensemble des jeunes femmes (en 2015), comme pour les données du « 3919 » évoquées plus haut. 9 jeunes femmes 18-25 ans sur 19 jeunes femmes accueillies par l'association ETINCELLE ont déposé plainte pour les violences conjugales subies ce qui représente quasiment la moitié, ce qui est bien supérieur au taux de dépôt de plainte décrit dans les enquêtes de victimation : 14% environ d'après l'enquête Cadre de vie et sécurité, Insee/ONDRP, 2010-2015.

SUR LA LIGNE D'ÉCOUTE « VIOLS FEMMES INFORMATIONS 0800 05 95 95 » : 1/3 DES JEUNES FEMMES ONT DÉPOSÉ PLAINTE

Une jeune femme de 18-25 ans sur trois victime de violences sexuelles (34%) qui appelle la ligne d'écoute « Viols Femmes Informations 0800 05 95 95 » pour des faits de violences entre 18 et 25 ans a déposé plainte. Ce taux de plainte est supérieur à celui des femmes plus âgées, et identique à celui des filles mineures. Cf. graphique 59.

GRAPHIQUE 59

Part des faits de violences ayant donné lieu à un dépôt de plainte par âge pour les appelantes à "Viols Femmes Informations" en Ile-de-France en 2014 (effectif: 928 faits de violences)



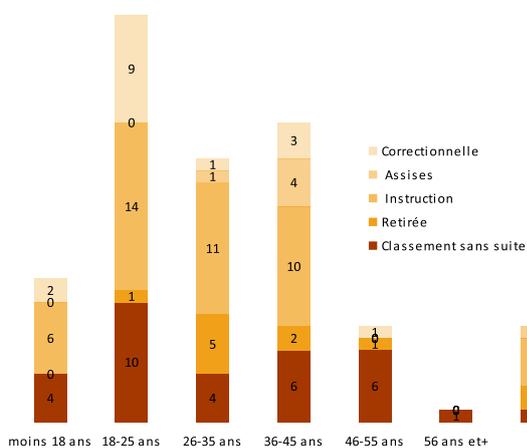
⁸⁰ Pour plus d'informations, voir : « Viols, agressions sexuelles : faire valoir vos droits », Edition 2016, Collectif féministe contre le viol.

Notons que les jeunes femmes victimes de violences sexuelles déposent beaucoup plus systématiquement plainte, les mains courantes sont très rares (moins de 3% pour les jeunes femmes, comme pour l'ensemble des appelantes à la ligne d'écoute).

Rappelons que les viols ou les agressions sexuelles sont des crimes ou des délits graves qui ne relèvent pas d'une simple « main courante » sur le registre de police ou d'un procès-verbal de renseignements judiciaires à la gendarmerie, le CFCV a fait paraître un guide à l'usage des victimes pour « faire valoir [leurs] droits ».⁸⁰

Concernant les suites judiciaires (connues) qui sont données à ces plaintes : nous ne disposons des données que pour 162 faits au total (cf. graphique 60).

GRAPHIQUE 60
Comparaison des suites judiciaires pour les faits de violences déclarés à Viols Femmes Informations par âge des appelantes en 2014 (effectif : 162 faits)



Ces chiffres n'indiquent qu'un instant précis du parcours judiciaire des victimes.

Les délais de traitement judiciaires sont tels qu'il n'est pas étonnant que la majorité des dossiers soient (encore) en cours d'instruction pour les jeunes femmes. Les jugements en correctionnelle sont plus importants (9 cas) et aucun n'a (encore) été enregistré aux Assises, ce qui s'explique sûrement en partie par la durée encore supérieure de la procédure avant un jugement aux Assises. En revanche, les données concernant les « classements sans suite » qui représentent 10 cas sont plus significatives : les plaintes des jeunes femmes semblent davantage aboutir à un classement sans suite que celles de leurs aînées. Ce qui peut être un indicateur du crédit plus faible accordé aux jeunes femmes dans leur récit de viols ou agressions sexuelles, et peut être aussi le marqueur d'une plus grande difficulté à réunir des preuves. Enfin, les jeunes femmes retirent moins souvent leurs plaintes que leurs aînées.

CONCERNANT LES DÉMARCHES AUTOUR DE LA SANTÉ : ALORS QUE LES VIOLENCES ONT DES CONSÉQUENCES SUR LEUR SANTÉ, CE N'EST PAS TOUJOURS UN BESOIN CLAIREMENT EXPRIMÉ

C'est ce que l'on constate par exemple avec les associa-

tions accompagnant les femmes en situation de prostitution et de traite : les besoins en matière d'accompagnement psychologique ne sont pas toujours formulés par les jeunes femmes. En accompagnant quotidiennement des personnes en situation (ou ayant été en situation) de prostitution, les travailleur-euse-s sociaux/ales de l'Amicale du Nid ont pu constater que les aspects psychologiques et/ou psychiatriques (états anxio-dépressifs, des troubles de la personnalité, des traumatismes psychologiques, des désorganisations sociales, des syndromes post-traumatiques ou même des troubles psychotiques, ...) prenaient souvent le pas sur les difficultés sociales, rendant alors leur intervention plus complexe. « Si la question de l'accès aux soins somatiques pour les personnes en situation de prostitution est réellement problématique, celle de l'accès aux soins psychiatriques l'est encore plus notamment à cause d'une certaine crainte à l'égard des institutions médicales qui connaissent peu le milieu prostitutionnel mais aussi d'une méconnaissance des dispositifs par les personnes due à leur isolement relationnel » (Jean-Christophe Tête, directeur de l'Amicale du Nid de Paris et des Hauts-de-Seine - entretien complémentaire, 20/10/2016). Les délais souvent longs pour l'obtention d'une consultation psychiatrique, les horaires difficiles à respecter pour ce public, le souvenir d'épisodes douloureux de prise en charge médicale dans l'enfance et le manque de sensibilisation sur les soins psychiques, pour des raisons d'origine ou de culture, viennent également freiner cet accès. L'Amicale du Nid a mis en place un partenariat avec le centre médico-psychologique de psychiatrie de l'hôpital Sainte-Anne de Paris depuis 2003. Fin 2015, selon une étude réalisée par l'association, il y avait 96 patient-e-s dont 64 femmes (67%) et 32 hommes (33 %). La moyenne d'âge est de 34 ans pour les femmes, et peu de femmes entre 18 et 25 ans participent à ce dispositif car **elles ne formulent pas toujours ce besoin en première intention.**

Au CHRS Les UniversElles/FIT, **les problématiques de santé déclarées par les jeunes femmes sont importantes, mais les troubles sont davantage repérées après un suivi** : les jeunes femmes ne perçoivent pas toujours bien leur mauvais état de santé, ou n'en font pas une priorité. Ainsi en 2014 : 60% déclarent des troubles psychologiques au moment de leur admission, mais ce sont 74% d'entre elles qui sont diagnostiquées après le démarrage du suivi ; de même pour les problèmes gynécologiques signalées par 23% des jeunes femmes à leur arrivée, mais qui concernent 38% au cours de l'accompagnement.

6.3

Difficultés dans les démarches de sortie des violences

LES JEUNES FEMMES DE 18-25 ANS SONT UN PUBLIC INTERMÉDIAIRE. LA PRISE EN CHARGE DE LEURS DIFFICULTÉS EST MORCELÉE ET PARTIELLE

On observe un éclatement des dispositifs auxquels les jeunes peuvent prétendre et une multiplicité des intervenant-e-s : les dispositifs en faveur de la jeunesse sont dispersés.

« Dans le département du 78, on constate que les femmes victimes de violences ont un parcours morcelé. Il n'y a pas de centralisation, ce qui fait qu'il y a une déperdition (les femmes ne vont pas jusqu'au bout de la démarche, parce qu'il faut voir un nombre important d'acteurs, répéter son histoire...). L'accueil de jour permet d'avoir, dans un seul lieu, une palette de propositions d'accompagnement. » (Extrait entretien avec Olivia de Bourayne, directrice de l'Étincelle, 22/07/2016).

Avoir 18 ans coïncide aussi avec la sortie de dispositifs de protection de l'enfance, mais la passerelle avec d'autres dispositifs n'est pas automatique, et les jeunes peuvent alors se retrouver en errance.

L'une de ces passerelles est le dispositif « **Contrat jeune majeur-e** »⁸¹ qui dépend des Conseils Départementaux. Il permet d'aider des jeunes âgé-e-s de dix-huit à vingt et un ans rencontrant de graves difficultés d'insertion. Cette aide est le plus souvent conditionnée à plusieurs critères qui varient selon les départements. Sa mise en œuvre est très variable d'un territoire à l'autre, mais il permet par exemple l'accès à un hébergement et une allocation aux jeunes pour poursuivre ses études dans le cadre d'un projet professionnel. Il est de fait le plus souvent accessible uniquement pour les jeunes qui ont déjà été suivis dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Cependant sur Paris et en Seine-Saint-Denis, des dérogations ont été obtenues pour respectivement 50 et 80 jeunes femmes par an concernées par un mariage forcé. Dans les autres départements la mise en œuvre reste aléatoire, y compris dans le cadre d'un suivi post-ASE. Les jeunes qui n'ont pas de titre de séjour ne peuvent pas en bénéficier.

Après 21 ans (c'est-à-dire hors cadre des contrats jeunes majeur-e-s), la protection des femmes menacées, par exemple de mariages forcés, va être plus difficile.

Dans le cas de mariages forcés, les jeunes femmes peuvent être amenées à se déplacer d'un département à l'autre pour se protéger : or, ce dispositif n'est pas « trans-départemental ».

DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX DROITS ET À LA FORMATION POUR LES JEUNES FEMMES ÉTRANGÈRES VICTIMES DE VIOLENCE

Les jeunes femmes étrangères cumulent les difficultés : situation administrative liée au séjour, discriminations liées à l'origine, discriminations liées à l'âge, précarité.

Pour les jeunes femmes étrangères victimes de violences au sein du couple, leur situation administrative est étroitement liée à celle de leur partenaire violent, ce qui est un frein très important dans leurs démarches pour dénoncer les violences subies : « Pour les jeunes femmes qui rejoignent un conjoint français ou étranger en situation régulière, les violences vont engendrer une grande fragilisation de leur droit au séjour en France, voire une perte de ce droit. Leur droit au séjour étant conditionné au maintien de la vie commune avec l'auteur des violences, les conséquences administratives sont importantes et l'emprise de l'auteur des violences est très forte. » (Extrait entretien avec Céline Roche, CImade, 28/06/2016).

Les jeunes femmes victimes de la traite sont confrontées également à ce cumul de difficultés :

« Le plus difficile, ce n'est pas de les repérer. La phase la plus difficile est celle de l'insertion. Car il y a un cumul de tous les stigmates : âge, sexe, couleur de peau, situation administrative, absence de ressources... Les 18-25 ans n'ont pas le droit au RSA, elles n'ont donc pas de ressources pour vivre. Lorsqu'elles ont des enfants, elles peuvent prétendre à la PAJ. Elles ont aussi le droit à une formation rémunérée, le temps de la formation (3 à 6 mois). Pour les ressortissants UE (Balkaniques), il n'y a pas de droits ouverts sur des aides sociales, comme le RSA. Il est parfois possible d'obtenir une dérogation pour le RSA. Sinon, il faut prouver qu'elles sont à la recherche de travail depuis plus de 5 ans. » (Extrait entretien avec Vanessa Simoni, Pôle Traite des Amis du Bus des Femmes, 23/06/2016).

De manière générale, les femmes victimes de violences qui sont en situation irrégulière, ou en situation régulière mais instable (dossier en cours) du fait des violences, vont avoir plus de **difficultés pour accéder à un hébergement**.

Elles vont également avoir plus de difficultés pour accéder à une formation professionnalisante : « si les organismes de formation n'exigent pas de titre de séjour, en revanche pour valider leur formation il faut faire un stage qui vaut autorisation de travail et pour lequel il faut une autorisation de séjour » (Extrait entretien avec Céline Roche, CIMADE, 28/06/2016). Pour les jeunes femmes l'accès aux formations est pourtant une marche essentielle pour s'autonomiser et sortir des violences.

⁸¹ Il a été créé en 1974 alors que l'âge de la majorité avait été abaissé de 21 à 18 ans.

6.4

Bonnes pratiques pour l'accompagnement des jeunes femmes vers la sortie des violences

6.4.1 Des dispositifs innovants pour répondre aux besoins d'hébergement des jeunes femmes victimes de violences

LES APPARTEMENTS PARTAGÉS POUR LES 18-25 ANS DE L'AMICALE DU NID SUR PARIS : UN « ACCÉLÉRATEUR D'AUTONOMIE »

Il s'agit d'un dispositif de trois appartements partagés chacun pour 33 jeunes de 18 à 25 ans (en mixité) « pour qui la prostitution fait problème » (Elodie De Coster, éducatrice de l'Amicale du Nid Paris, 21/06/2016) même si le désir de sortie de la prostitution n'est pas encore formulé de façon durable.

Ce dispositif fournit un cadre qui favorise l'émergence d'une parole et la déconstruction du sentiment de honte. Le collectif permet de renouer une relation à l'autre, de restaurer le lien social (ce qui ne serait pas possible dans des hébergements individuels).

« L'hébergement en appartement partagé permet aux jeunes de se sentir protégé-e-s. C'est un premier lieu de démarcation entre le « dehors » (errance, précarité, prostitution, violences) et le « dedans » (sécurité intérieure, concrète, structurante, contenant). Il permet d'accéder à une certaine normalité : c'est une base pour retrouver un rythme de vie plus équilibré, afin de sortir des stratégies de survie physiques et psychiques. L'urgence a disparu et par conséquent réapparaissent les angoisses, les traumas, les souffrances liés aux violences de la prostitution. Sortir de la prostitution implique de se confronter aux causes « d'entrée » en prostitution : violences intra-familiales, proxénétisme, traite... Resurgissent alors sentiments de honte, mésestime de soi, soigneusement enfouis pendant la période de prostitution (clivage, dissociation...). » (Elodie De Coster et Rose-An-

gèle Leroy, en charge du dispositif d'appartement partagé pour l'Amicale du Nid Paris, 21/06/2016).

Le dispositif a été pensé pour être plus cadrant que d'autres dispositifs classiques (pour tous les âges) : il y a en tout entre 8 et 10 professionnel-le-s impliqué-e-s dont une référente de l'appartement et une psychologue, qui engagent un travail en matière d'insertion professionnelle. L'accompagnement est global, mêlant une dimension psychologique, un accompagnement social et éducatif personnalisé ; qui n'est pas une mise en sécurité (un autre appartement pour les victimes de traite a été créé à cet effet) mais a vocation plutôt à les faire « sortir de l'emprise sociale de la prostitution » (extrait entretien avec Hélène de Ruyg, déléguée générale de l'Amicale du Nid, 17/05/2016). L'impact des violences subies nécessite en particulier un accompagnement psychologique adapté, étroitement lié au travail social et éducatif. Pour ce faire, la psychologue intervient à différents moments de la prise en charge et selon des modalités différentes : pendant le processus d'admission, lors des réunions de l'équipe encadrante (2 fois par mois), en articulation avec les éducateurs et éducatrices référent-e-s de chaque jeune sur les problématiques cliniques individuelles ainsi que sur la dimension collective (régulation du groupe). Elle peut aussi proposer des entretiens ponctuels à titre individuel, pour amorcer un travail thérapeutique, en vue d'une orientation adaptée aux besoins de la personne. Sa présence régulière sur le lieu de vie des jeunes (1 fois toutes les 3 semaines) lui permet d'être repérée comme un-e adulte soutenant et rassurant. Cela favorise la transition d'un travail collectif basé sur des sujets « banals » de la vie quotidienne vers un travail individuel prenant une autre dimension thérapeutique.

À la sortie du dispositif (deux ans maximum), les jeunes sont en insertion professionnelle et sont hébergé-e-s parfois dans des logements intermédiaires de type résidence sociale (pas encore dans du logement autonome). L'accompagnement se poursuit à leur sortie dans le cadre de « contrats d'accompagnement avec objectifs ».

Ce type de dispositif propose une alternative à l'hôtel social mais constitue un cadre qui ne répond pas aux besoins de toutes les femmes, notamment celles avec enfants, ou les victimes de la traite. Pour répondre à d'autres besoins, le même principe d'appartement partagé a été décliné par l'Amicale du Nid Paris plus récemment pour les femmes avec enfants, et les victimes de la traite (qui accueille un quart de jeunes femmes entre 18-25 ans).

PROTOCOLE SUR LES MARIAGES FORCÉS EN SEINE-SAINT-DENIS (CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS)

En 2006, un protocole départemental a été rédigé par l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes en partenariat avec les Services du Conseil général, le Tribunal de grande instance de Bobigny, la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Seine-Saint-Denis et les associations partenaires. Ce protocole a été régulièrement actualisé depuis sa rédaction à la lumière des expériences des professionnel-le-s qui l'ont mis en œuvre et des évolutions

législatives. Bien connu des professionnel-le-s de Seine-Saint-Denis, il est devenu un guide d'accompagnement des filles et jeunes femmes en danger de mariage forcé.

Ce protocole **facilite notamment l'accès à un hébergement pour les jeunes femmes entre 18 et 21 ans menacées de mariage forcé**. Il prévoit une prise d'une prise en charge à l'hôtel pour une durée indéterminée. Ce protocole facilite des parcours qui sont sinon très complexes car les jeunes femmes ne correspondent aux critères d'éligibilité.

Ce protocole n'existe pas en dehors de la Seine-Saint-Denis.

PROTOCOLE DU CROUS POUR L'HÉBERGEMENT PRIORITAIRE DES JEUNES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Depuis 2014, les étudiantes victimes de violences seront désormais prioritaires à l'hébergement dans les Crous (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires). Une aide financière et une orientation viennent appuyer ce dispositif. Une convention relative à l'hébergement d'urgences des étudiant-e-s victimes de violences a été signée avec la Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et la Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes. Les CROUS s'engagent ainsi à

/ Considérer comme prioritaires toutes les demandes de logement en urgence, notamment celles concernant des étudiant-e-s bénéficiaires ou ayant bénéficié d'une ordonnance de protection, conformément à l'article 20 de la loi du 9 juillet 2010 ;

/ Leur proposer des aides financières, le cas échéant ;

/ Les orienter vers les partenaires adéquats, notamment en matière de soutien psychologique et de protection des victimes.

Les étudiant-e-s victimes de violences peuvent être contraint-e-s à changer de région. Dans ces conditions, le partenariat devient interrégional, notamment entre les services sociaux des CROUS, qui facilitent alors l'accès à un logement en urgence.

Ce sont souvent des situations de mariages forcés qui sont détectées.

6.4.2 Des dispositifs pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes femmes victimes de violences

DES FORMATIONS ET ÉCHANGES DE PRATIQUES AVEC LES PROFESSIONNEL-LE-S DE LA POLICE

L'association FIT – Une femme un toit a noué des liens étroits avec le commissariat du 3^{ème} arrondissement, ce qui permet d'accompagner de façon efficace et adapté les jeunes femmes dans leur dépôt de plainte. Ainsi 21% des nouvelles résidentes ont porté plainte, ce qui est le double du taux de plainte pour les femmes victimes de

violences en population générale (14% selon les données de l'enquête Cadre de vie et sécurité, 2010-2015, Insee/ONDRP).

UNE DÉMARCHE DE SOINS PSYCHOLOGIQUES INNOVANTE ET ACCESSIBLE POUR LES JEUNES FEMMES NIGÉRIANES VICTIMES DE LA TRAITE (AMIS DU BUS DES FEMMES- PÔLE TRAITE)

Face aux conséquences traumatiques de la traite sur les jeunes femmes, et confrontées à la difficulté pour les jeunes femmes nigérianes d'accepter l'accompagnement psychologique « classique », un dispositif dédié a été mis en place par trois associations : Amis du Bus des Femmes, Foyer Jorbalan et Aux Captifs la Libération. Une psychologue a été formée pendant un an dans les trois associations : elle travaille avec les jeunes femmes de façon spécifique (la psychologue pose les questions directement et n'attend pas l'adhésion des patientes). Les orientations vers la psychologue sont faites par les associations partenaires lors d'entretiens communs. Les consultations individuelles sont réalisées par la psychologue spécialisée sur la question de la TEH. Enfin, des ateliers collectifs et groupes de parole sont menés dans les associations partenaires. 25 jeunes femmes en bénéficient en 2015.

6.4.3 Dispositifs dédiés de repérage et/ou accompagnement intégrés dans les structures jeunesse

DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DES MISSIONS LOCALES DE L'ESSONNE « JEUNES ET FEMMES, DES OUTILS POUR CONSTRUIRE SA VIE »

En 2010, la Maire des Ulis, également présidente du la mission locale des Ulis (91), était alertée par des problématiques récurrentes de jeunes femmes qui se présentent à sa permanence d'élue pour demander une aide sociale ou un logement suite à une maternité. Nombre d'entre elles avaient complètement désinvesti leur propre parcours de vie.

Un parcours a ainsi été conçu et mis en œuvre d'abord dans une mission locale visant à « proposer à des jeunes filles dans une position fragile un parcours intensif durant lequel, elles s'approprient leurs droits et les trajectoires de vie qui s'offrent à elle, au-delà de celle d'être mère ». ⁸² L'action porte sur plusieurs thèmes : égalité femmes-hommes, santé, sexualité, accès aux droits et citoyenneté, connaissances des structures locales et institutions démocratiques, emploi et formation, estime de soi, réappropriation de son corps, etc. Ce dispositif qui a démarré aux Ulis a ensuite été étendu dès la deuxième année (2012) à 9 puis 10 missions locales lors de la dernière session (2015-2016).

Ce parcours se déroule sur trois semaines consécutives au sein de la Mission Locale avec différents ateliers proposés avec des intervenant-e-s extérieur-e-s dont certains sont communs à toutes les missions locales (théâtre-forum, rencontre avec une sexologue, rencontre avec le CIDFF, rencontre avec Parole de femmes

⁸² « Jeunes et femmes, des outils pour construire sa vie » Dispositif départemental des missions locales de l'Essonne, Bilan de juin à avril 2016, Mission locale des Ulis, 2016, page 6.

sur les violences conjugales, rencontre avec un centre de planification familiale, rencontre avec le Mouvement du Nid sur la prostitution et une formation de secourisme), et d'autres varient en fonction du partenariat local (dont certains PIJ par exemple ou Clubs de prévention), avec souvent des sorties et des visites en extérieur.

En 2015-2016 sur les 10 sessions (10 missions locales de l'Essonne), les stagiaires avaient **en moyenne 21 ans**. 21% avaient un enfant, 61% étaient en difficulté ou rupture familiale, et 35% étaient hébergées de façon précaire.

Ce dispositif ciblant les jeunes femmes les plus en difficultés a permis de repérer de très nombreuses situations de violences : ainsi, en moyenne, **sur 12 jeunes femmes, 10 subissent des violences sexistes** : 33% des violences conjugales (116 cas), 20% des viols et/ou agressions sexuelles, 15% des mariages forcés (52 cas), 9% des mutilations sexuelles (31 cas), et 8% de la prostitution (20 cas).

À la fin du dispositif 2015-2016 : 75% des 102 jeunes femmes sont dans une démarche active d'insertion ; après 2 à 10 mois, sur les 71 jeunes femmes pour lesquelles les données sont disponibles : 82% sont restées actives vers l'emploi et la formation et 58% sont en emploi ou en formation.

DISPOSITIF DE L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES MISSIONS LOCALES DES YVELINES : « PLACE AUX FEMMES, TROUVER SA VOIE, CHOISIR SA PLACE »

Depuis septembre 2014 un parcours « Place aux femmes, trouver sa voie, choisir sa place » (inspiré de l'expérience de l'Essonne) est porté par la mission locale intercommunale de Versailles puis par l'association départementale des missions locales des Yvelines.

Ce parcours, qui comprend 9 journées thématiques animées par des intervenant-e-s extérieur-e-s (image de soi, élargissement des choix professionnels, accès aux droits, santé, utilisation des réseaux sociaux, théâtre forum, visite d'entreprise ...), a déjà été réitéré 4 fois et a permis à 51 jeunes femmes des Missions Locales de Versailles, Trappes, Rambouillet, Sartrouville, Mantes et des Mureaux, de travailler leurs projets professionnels sous un angle un peu différent.

Ce projet s'ancre dans une analyse et un parti pris : les jeunes femmes auxquelles il s'adresse sont pour la plupart suivies par des conseiller-e-s des missions locales concernant la construction de leur projet professionnel. Mais l'accompagnement classique montre ses limites et une approche autre et complémentaire est nécessaire

Ces femmes sont confrontées à des freins divers : difficultés liées à la parentalité (garde d'enfant, discrimination à l'embauche), fragilités psychologiques liées à des parcours de vie bousculés (échec scolaire, violences subies, placements en foyers), difficultés des jeunes femmes d'origine étrangère (maîtrise du français, reconnaissance des diplômes, obtention d'un permis de travail), mobilisation difficile, isolement.... Ces jeunes

femmes sont majoritairement peu diplômées (60% ont un niveau de formation 3ème ou CAP) et 25% vivent en foyer. **1 sur 3 déclare des problématiques de violences** ou de maltraitance et près de la moitié sont en situation d'isolement.

7.

—

RECOMMENDATIONS

- 1 | SYSTÉMATISER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PROFESSIONNELLE-S DU SECTEUR JEUNESSE SUR LE REPÉRAGE ET L'ORIENTATION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES.
- 2 | PROMOUVOIR L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DES JEUNES FEMMES VICTIMES ET DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC LES STRUCTURES GÉNÉRALISTES DU SECTEUR JEUNESSE AUTOUR D' ACTIONS CONCRÈTES.
- 3 | RENFORCER LES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉ POUR LES JEUNES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES AVEC OU SANS ENFANTS, ET FLUIDIFIER LEUR ACCÈS AU LOGEMENT.
- 4 | EXPÉRIMENTER UN OU DES ACCUEILS DE JOUR INÉDITS RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES JEUNES FEMMES.
- 5 | DÉVELOPPER DES CAMPAGNES ASSOCIATIVES ET INSTITUTIONNELLES CIBLANT LES JEUNES, ET/OU SUR DES THÉMATIQUES TELLES QUE LES VIOLENCES SPÉCIFIQUES.
- 6 | DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES VIA LES OUTILS NUMÉRIQUES.
- 7 | ÉTENDRE LA DÉFINITION DES VIOLENCES CONJUGALES DANS LE DROIT, AFIN DE PRENDRE EN COMPTE LES VIOLENCES EXERCÉES DANS LES COUPLES NON COHABITANTS, SITUATIONS PLUS FRÉQUENTES CHEZ LES JEUNES.
- 8 | AMÉLIORER LE REPÉRAGE DES SITUATIONS DE VIOLENCES DANS L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE.
- 9 | SYSTÉMATISER LA PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES EN DIRECTION DES JEUNES POUR LUTTER CONTRE LA BANALISATION DES VIOLENCES ET FAIRE CONNAÎTRE LES DROITS.

83 « la formation initiale et continue des médecins, des personnels médicaux et paramédicaux, des travailleurs sociaux, des magistrats, des fonctionnaires et personnels de justice, des avocats, des personnels enseignants et d'éducation, des agents de l'état civil, des personnels d'animation sportive, culturelle et de loisirs, des personnels de la police nationale, des polices municipales et de la gendarmerie nationale, des personnels de préfecture chargés de la délivrance des titres de séjour, des personnels de l'office français de protection des réfugiés et apatrides et des agents des services pénitentiaires comporte une formation sur les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes ainsi que sur les mécanismes d'emprise psychologique. »

84 Ces supports sont téléchargeables en ligne sur : <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/kit-orientation-femmes-victimes-de-violence>

Lors des entretiens qualitatifs réalisés avec les professionnel-le-s des associations spécialisées ou des structures jeunesse, une discussion était systématiquement engagée sur les recommandations envisagées afin d'améliorer le repérage, l'orientation, l'accompagnement et/ou la prévention des violences faites aux jeunes femmes. Les recommandations ont ensuite été retravaillées à partir des données principales de la recherche-action, et ont été à nouveau discutées avec les partenaires.

RECOMMANDATION 1 : SYSTÉMATISER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PROFESSIONNEL-LE-S DU SECTEUR JEUNESSE SUR LE REPÉRAGE ET L'ORIENTATION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Il ressort de la recherche-action sur le volet concernant les structures jeunesse **la nécessité de bien repérer les situations de violences et bien orienter les jeunes femmes victimes**. Ce qui implique, pour ces professionnel-le-s dont ce n'est pas le cœur de mission, de se former. Ainsi, pour améliorer le repérage, il apparaît indispensable de systématiser la formation initiale et continue des professionnel-le-s du secteur jeunesse (loisirs, sports, santé, hébergement, insertion, culturel, social...) sur les violences faites aux femmes, participant ainsi à la mise en œuvre complète de l'article 51 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.⁸³

GÉNÉRALISER UN MODULE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PROFESSIONNEL-LE-S EN LIEN AVEC LES JEUNES :

Afin de s'assurer d'une formation systématique de toute-s les professionnel-le-s, il est recommandé :

/ d'inclure un module sur les violences faites aux femmes - dont les jeunes femmes - dans la **préparation des principaux Diplômes** d'État dans la santé, l'éducation spécialisée, l'action sociale, et l'animation ;

/ d'inclure une session d'au moins une journée sur les violences faites aux femmes - dont les jeunes femmes - dans **les plans annuels de formation continue des différents organismes jeunesse**.

Ces modules et/ou sessions devraient répondre à quatre objectifs :

/ former aux conséquences des violences, notamment aux psycho-traumatismes (pour les victimes de violences, y compris sexuelles dont la prostitution), afin de permettre la compréhension des comportements ou attitudes des jeunes femmes victimes (qui peuvent être ambivalentes ou paradoxales) ;

/ favoriser une écoute empathique et non moralisatrice ni jugeante (notamment autour des comportements sexuels des jeunes). La responsabilité des violences est à chercher du côté des agresseurs, et aucun comportement, attitude, tenue vestimentaire ne peuvent justifier des violences subies. Les professionnel-le-s doivent être outillé-e-s afin de décrypter les stéréotypes sexistes qui contribuent parfois à culpabiliser les filles face aux

violences, notamment sexuelles.

/ donner les moyens d'adopter une posture professionnelle face à ces situations (qui peuvent aussi toucher les professionnel-le-s qui sont parfois dans les mêmes catégories d'âges que les jeunes femmes reçues...), et encourager à construire des réponses institutionnelles à ces situations pour ne pas « s'épuiser » dans des prises en charge de jeunes femmes victimes de violences, ce qui n'est pas leur mission.

/ connaître les ressources (y compris locales) pour savoir comment orienter. Dans cet objectif, le Centre Hubertine Auclert a réalisé une cartographie en ligne www.orientationviolences.hubertine.fr recensant les 400 dispositifs d'accueil, d'écoute et d'accompagnement qu'il est possible de localiser en Île-de-France pour aider à orienter une jeune femme victime en proximité. Pour faire connaître cette cartographie, un kit a été réalisé comprenant une fiche-réflexe qui rappelle les conseils essentiels pour identifier, rassurer, accompagner et orienter les femmes victimes de violences, et une affiche de sensibilisation qui rappelle les grands principes d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences.⁸⁴

PRÉVOIR DES FORMATIONS Y COMPRIS POUR LES PERSONNEL-LE-S DE PREMIER ACCUEIL :

Ces formations doivent concerner tout-e-s les professionnel-le-s des structures, y compris les personnel-le-s d'accueil. « Il y a beaucoup de jeunes femmes qui se confient directement à l'accueil, car les jeunes passent beaucoup de temps à l'accueil, dans les espaces ouverts, sur les ordinateurs... Ce sont des jeunes qui doivent débattre tout de suite le problème, et le personnel doit être préparé » (extrait entretien avec Gwendoline Desricourt, Mission locale intercommunale de Sevran, Tremblay et Villepinte).

Les sessions de formation « *Violences faites aux femmes : primo-accueil* » de deux jours organisée (généralement) quatre fois chaque année par la Mairie de Paris pour les professionnel-le-s de la Ville qui sont au premier accueil (agent-e-s d'accueil des mairies, agent-e-s en charge de l'Etat civil ou autres démarches administratives, secrétaires médicosociales, centres sociaux, adultes-relais etc.) constituent une pratique dont il serait intéressant de s'inspirer. L'objectif de ces sessions est d'apporter aux participant-e-s des informations suffisantes pour qu'ils et elles soient en mesure de réaliser un « primo-accueil » de femmes victimes de violences : écoute, accueil et orientation.

Les professionnel-le-s qui sont en première ligne pour les demandes d'asile et/ou les démarches administratives liées au séjour devraient également être sensibilisé-e-s sur le lien entre violences (notamment conjugales) et droit au séjour, afin de pouvoir orienter des situations qu'ils/elles seraient en capacité de repérer.

DÉVELOPPER DES FORMATS INNOVANTS ET PARTICIPATIFS DE FORMATION:

Des stages en « immersion » sont réalisés dans plusieurs territoires et constituent de bonnes pratiques : c'est le cas du Collectif féministe contre le viol qui organise des sessions de « double écoute » notamment avec

les étudiant-e-s en médecine sur des demi-journées dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Pierre et Marie Curie (Paris).

C'est aussi le cas de SOS Femmes de Meaux en direction des officiers de police municipale à Meaux (stage de trois jours d'observation participante), cela améliore ensuite le repérage et l'orientation de situations.

RECOMMANDATION 2 : PROMOUVOIR L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DES JEUNES FEMMES VICTIMES ET DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC LES STRUCTURES GÉNÉRALISTES DU SECTEUR JEUNESSE AUTOUR D'ACTIONS CONCRÈTES

PROMOUVOIR UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE BASÉ SUR LE PRINCIPE D'UNE « BONNE PROXIMITÉ » DONT LES JEUNES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ONT BESOIN.

Les jeunes femmes victimes de violences peuvent être plus souvent en carence affective et peuvent avoir une posture de proximité avec les professionnel-le-s. Si elles sont mal reçues une fois, elles ne reviennent pas. Elles ont donc besoin d'être rassurées.

« Le problème, c'est que bien souvent, les jeunes femmes sont en grand déficit affectif, et ne parviennent pas à se défendre d'une telle approche. Elles vont privilégier une posture de proximité/intimité avec les gens, y compris les professionnel-le-s des structures par lesquelles elles passent. Si elles se font mal recevoir une fois, elles ne reviennent pas. Elles ont besoin d'être rassurées, et ça ne permet pas de sortir de l'infantilisation... » (extrait entretien avec Marie Cervetti, directrice du FIT, 02/05/2016).

Pour autant l'accompagnement proposé ne doit pas non plus les infantiliser. Plutôt que la « bonne distance », ou la « neutralité bienveillante » les professionnel-le-s en lien avec les jeunes femmes victimes de violences doivent (encore plus que d'autres secteur du travail social) développer les moyens d'une « bonne proximité » professionnelle, c'est à dire une relation impliquée qui ne nie pas les carences affectives des jeunes femmes victimes de violences tout en proposant un cadre éducatif structurant, et en conservant l'objectif qui est celui de leur **autonomisation**.

« Avec les jeunes femmes de 18-25 ans le travail éducatif prend le pas sur le travail social. Il faut en effet prendre soin de la jeune femme qui entre brutalement dans la vie d'adulte. » (Extrait entretien avec Farida Dammene Dehbi, directrice de Tremplin, 26/07/2016).

RENFORCER LES PARTENARIATS ENTRE LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ET LES STRUCTURE JEUNESSE

Ces partenariats locaux sont à encourager car ils permettent un meilleur repérage des situations dans les structures généralistes, et une meilleure orientation. Cela peut passer par :

/ la mise à disposition dans les structures jeunesse d'affiches et plaquettes d'information sur les associations spécialisées pour les faire connaître ;

/ la mise en place de permanences associatives dans les structures jeunesse ;

/ la mise en œuvre conjointe d'actions spécifiques ciblant les jeunes femmes, à l'instar du parcours pluri partenarial développé depuis 2010 par les missions locales dans l'Essonne « *Jeunes et femmes : des outils pour construire sa vie* » qui s'appuie sur le partenariat local riche de plus de 20 structures impliquées chaque année. Ce partenariat est utile car il facilite le repérage et les orientations des jeunes femmes victimes de violences tout au long de l'année. Ce **type de projet pluri partenarial serait à encourager sur le même modèle dans d'autres missions locales, mais à adapter aussi sur d'autres dispositifs jeunesse comme par exemple les BIJ et les PIJ.**

RECOMMANDATION 3 : RENFORCER LES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉ⁸¹ POUR LES JEUNES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES AVEC OU SANS ENFANTS ; ET FLUIDIFIER LEUR ACCÈS AU LOGEMENT

RÉPONDRE AU BESOIN D'HÉBERGEMENT

Les jeunes femmes, le plus souvent non éligibles aux minima sociaux, se retrouvent démunies et particulièrement vulnérables quand elles sont contraintes de fuir les violences subies au sein de leur famille ou de leur couple. Sans ressources autres, elles ont besoin d'un hébergement d'urgence : **c'est le besoin principal exprimé par les femmes accueillies par les structures spécialisées en Île-de-France tel qu'il ressort de cette recherche-action.**

Ces jeunes femmes ont besoin des centres spécialisés afin d'être accompagnées efficacement, l'hôtel comme nous l'avons vu n'étant pas une solution adaptée. Les jeunes femmes cumulent les ruptures qui freinent leur accès à la santé, à l'emploi et au logement ce qui les expose à la précarité et à la prostitution : agir pour faciliter l'accès à un hébergement d'urgence spécialisé, c'est éviter qu'elles ne tombent dans la grande précarité.

Les besoins sont encore largement insuffisants, comme le rappelait également le rapport de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Sénat en 2016 : « *L'accueil des jeunes femmes 18-25 ans victimes de violences a été signalé comme problématique : les dispositifs [d'hébergement] ne semblent pas adaptés* ». ⁸⁶

Un seul centre d'hébergement spécialisé pour les jeunes femmes victimes de violences entre 18 et 25 ans sans enfants existe en France (le FIT Une femme un toit) pour ce public, et il dispose de 60 places. Or en 2014, le FIT Une femme un toit a dû refuser plus de 400 demandes de jeunes femmes, et n'a accueilli que 52 nouvelles résidentes sur l'année.

Pour répondre aux multiples besoins des femmes, il conviendrait d'augmenter l'offre d'hébergement incluant :

⁸⁵ Nous retiendrons ici la définition du HCE, dans son *rapport intermédiaire d'évaluation du 4^{ème} plan de lutte contre les violences faites aux femmes* (2016) : places spécialisées « c'est-à-dire au sein d'une structure dédiée à ces femmes, où elles ne sont pas mélangées à d'autres publics, comprenant une véritable mise en sécurité, un accompagnement dans leurs démarches afin de permettre la sortie des violences et pour l'autonomie de ces femmes, pas simplement d'un hébergement. Il est donc nécessaire que soit pensée la mise en sécurité et non plus uniquement la mise à l'abri des femmes victimes de violences, qui doivent recevoir un accompagnement spécifique, au regard de leur vulnérabilité et de leur situation, en lien avec les politiques publiques préconisées dans le cadre de la lutte contre les violences. »

⁸⁶ « 2002-2016 : un combat inachevé contre les violences conjugales », C. Bouchoux, L. Cohen, R. Courteau, C. Jouanno et C. Karmmermann et F. Laborde, rapport n° 425, février 2016, p 58.

/ Des dispositifs d'hébergement individuel et collectif : en effet, selon les contextes le recours au collectif peut être un moyen de se resocialiser, mais pour d'autres situations, la cohabitation n'est pas envisageable ;

/ Des dispositifs pour les jeunes femmes y compris **sans enfants** ;

/ Des dispositifs spécialisés pour les jeunes femmes avec enfants : car les jeunes mères peuvent avoir accès à des centres maternels mais sous certaines conditions, et ces centres ne proposent pas un accompagnement spécifique sur les violences ;

/ Un accueil inconditionnel, quelle que soit la situation administrative.

Le 4^{ème} Plan de lutte contre les violences faites aux femmes prévoyait la création de 1650 nouvelles places pour les femmes victimes de violences en France d'ici 2017.

D'après le *Rapport d'évaluation intermédiaire du 4^{ème} plan de prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes* du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (mai 2016), 75% de ces places ont été créées (1250). **Aucune n'a concerné spécifiquement les jeunes femmes victimes de violences.**

87 Cf partie 1, introduction.

Sur les 1650 places, une partie devrait être consacrée aux jeunes femmes victimes de violences car elles sont surexposées aux violences et particulièrement vulnérables comme nous l'avons vu dans cette recherche-action. Si nous extrapolons à partir des données franciliennes de l'enquête ENVEFF concernant seulement les violences conjugales, près de 19% des femmes concernées par ces violences ont entre 20 et 24 ans.⁸⁷

Ainsi, sur l'ensemble des nouvelles places d'hébergement prévues **au moins 313 places devraient être consacrées aux jeunes femmes spécifiquement, afin de répondre à leurs besoins**, soit près de 75% des places restant à créer.

FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT AUTONOME

Passée l'urgence, c'est aussi l'accès à un logement autonome qui est central dans le processus de sortie des violences. Les jeunes femmes victimes de violences cumulent les freins dans l'accès au logement (pas d'emploi, manque de ressources). En 2013, seules 18% des jeunes femmes entre 20 et 29 ans bénéficient d'un logement au titre du dispositif « *Accès au logement social pour les femmes victimes de violences* » géré par la FNSF et soutenu par le Conseil régional d'Île-de-France sur son contingent de logement social. Lors de la délibération du 18 mars 2016 sur le rapport relatif à l'« Action régionale en faveur du logement, soutien aux femmes victimes de violences » (CR 38-16), il a été décidé que « *La Région et la FNSF s'engagent à lancer un travail de réflexion et, le cas échéant, des modalités d'action spécifiques concernant le public des jeunes femmes de moins de 25 ans.* »

88 Publication de la campagne de sensibilisation des jeunes à la violence dans les relations amoureuses « NO VIOLENCE » (Direction de l'Égalité des Chances, FWB, 2015) : http://www.egalite.cfwb.be/index.php?id=12076&no_cache=1

RECOMMANDATION 4 : EXPÉRIMENTER UN OU DES ACCUEILS DE JOUR INÉDITS RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES JEUNES FEMMES

Toutes les jeunes femmes victimes de violences n'ont pas nécessairement besoin d'un hébergement d'urgence : les accueils de jour ont un rôle complémentaire à jouer pour apporter des réponses hors hébergement. Or, **les jeunes femmes fréquentent peu les accueils de jour existants pour femmes victimes de violences.**

Pour répondre à une prise en charge souvent morcelée des jeunes femmes : avoir, dans un seul lieu, une palette de propositions d'accompagnement est cependant indispensable que ce soit dans le domaine de la santé, de la sexualité, mais aussi du logement, de l'insertion etc.

Or, aucun dispositif n'existe encore pour informer, communiquer et orienter les jeunes femmes en difficultés, alors même que les dispositifs d'aide sont très cloisonnés. Il y a besoin d'un accueil de jour qui proposerait une accroche autour des enjeux sur la sexualité notamment, afin de pouvoir « capter » un public qui s'y adresserait plus facilement et de façon moins « marquée » pour répondre à des problématiques où le vécu des violences n'est pas toujours conscientisé. A cet égard la ligne d'écoute « Sexualité, contraception et IVG » offre un bon exemple d'un dispositif qui n'est pas centré sur les violences mais qui est aussi repéré notamment par les jeunes femmes pour évoquer ces situations. (cf. supra).

Pour répondre à ces besoins, différent-e-s professionnel-le-s devraient pouvoir être mobilisables sur le principe d'entretiens individuels (infirmier-ères, gynécologues, psychologues, juristes, éducateur-rices, assistant-es de travail social etc.) et d'actions collectives afin de renforcer la solidarité entre les jeunes femmes.

RECOMMANDATION 5 : DÉVELOPPER DES CAMPAGNES ASSOCIATIVES ET INSTITUTIONNELLES CIBLANT LES JEUNES, ET/OU DES THÉMATIQUES TELLES QUE LES VIOLENCES SPÉCIFIQUES

DES CAMPAGNES ET OUTILS DE COMMUNICATION CIBLANT LES JEUNES FEMMES

Les campagnes de sensibilisation existantes, notamment celles qui concernent les violences conjugales, mettent systématiquement en scène une femme entre 30 et 40 ans. Ce qui de fait exclut les plus jeunes. Elles présentent en outre des couples « officiels », c'est à dire vivant ensemble. Ce qui de fait exclut les situations de couples non-cohabitants où l'emprise peut être importante. À l'échelle européenne, quelques campagnes ont été développées pour cibler notamment les violences dans les relations amoureuses : c'est le cas en Belgique avec la campagne « *No Violence* »,⁸⁸ ciblant les 12-21 ans.

L'association « En avant Toute(s) ! » a développé un site web « *S'aimer, se respecter, se comprendre* » qui

propose des quizz ludiques à destination des jeunes afin de mieux identifier les violences subies par exemple à partir d'entrée simple comme « comment va mon couple ? »⁸⁹. Le langage utilisé et l'interactivité permise par le site web répondent aux habitudes des jeunes.

Les campagnes institutionnelles sont diffusées plus largement, y compris dans les médias : au-delà de campagnes associatives, il est donc indispensable qu'une campagne institutionnelle inédite soit mise en place pour sensibiliser les jeunes femmes aux différentes formes de violences inacceptables.

DES CAMPAGNES INSTITUTIONNELLES SUR DES VIOLENCES SPÉCIFIQUES

Aucune campagne d'envergure nationale n'a été réalisée sur les mariages forcés (depuis 10 ans) et aucune sur la prostitution :

/ Une **campagne contre les mariages forcés** serait utile car il existe peu d'informations spécifiquement sur ces formes-ci de violences. Les campagnes réalisées par les associations n'ont pas les mêmes canaux de diffusion. « *Il n'y a pas eu de campagne nationale sur le mariage forcé depuis 2009. L'idéal serait une campagne qui montre que les femmes peuvent être exposées à toutes les formes de violences.* » (Extrait entretien avec Isabelle Gillette-Faye, directrice du GAMS, 13/07/2016).

/ Enfin, une deuxième **campagne thématique contre la prostitution** serait également nécessaire en direction des jeunes. Avec le vote de la nouvelle loi, il est important de communiquer pour contribuer à renverser la norme sociale en direction des jeunes filles notamment et faire de la pédagogie (la prostitution ne rend pas riche, les conséquences sont importantes, la dignité des femmes est en jeu...), à l'instar de la campagne d'affichage contre les clichés sur la prostitution lancée en 2013 par le Conseil Départemental de l'Essonne, avec le message suivant : la prostitution n'est « ni un choix, ni une solution ». Il est aussi important de développer des messages de prévention concernant la prostitution via internet.

RECOMMANDATION 6 : DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES VIA LES OUTILS NUMÉRIQUES

L'écoute des femmes victimes de violences doit s'adapter aux nouvelles technologies pour ne pas se couper des jeunes femmes.

Les échanges par courriel ou par tchat sont souvent privilégiés par les jeunes de 18-25 ans : cependant, la réponse qui doit être apportée doit s'inscrire dans les critères de qualité des lignes d'écoute ou des accueils de jour spécialisés décrits dans cette recherche-action. Pour ce faire, il faut donc du personnel dédié et formé qui aurait en charge le suivi des courriels ; et un-e modérateur-ice pour les forums ou tchat ; avec des horaires d'ouverture et de fermeture bien délimités, en dehors desquels les messages sur le tchat seraient stockés en attente d'un traitement.

Il est également important de développer une stratégie

de visibilité en ligne, via les réseaux sociaux : pour que ces comptes existent, il faut au moins faire un 'post' tous les jours. Cela pourrait être peut-être être réfléchi et mutualisé entre les associations à travers **un site unique d'information à destination** des jeunes spécifiquement sur toutes les formes de violences, et des relais sur les réseaux sociaux.

Les associations doivent être soutenues financièrement pour accompagner ces changements.

RECOMMANDATION 7 : ÉTENDRE LA DÉFINITION DES VIOLENCES CONJUGALES DANS LE DROIT, AFIN DE PRENDRE EN COMPTE LES VIOLENCES EXERCÉES DANS LES COUPLES NON COHABITANTS, SITUATIONS PLUS FRÉQUENTES CHEZ LES JEUNES

Les violences (verbales, physiques, psychologiques, sexuelles) commises par un conjoint, concubin ou partenaire lié par le pacs ou un ancien conjoint, concubin ou partenaire pacsé sont punies par la loi. En effet, le législateur considère que ce type de faits ne peut être considéré comme des violences « ordinaires » en raison du lien affectif entre l'auteur et la victime. Ce lien affectif entre l'auteur des violences et la victime constitue une circonstance aggravante des faits de violence : les violences volontaires ayant causé moins de 8 jours d'ITT sont ainsi considérées comme des délits, et sont jugées par le tribunal correctionnel.

Cette prise en compte des « violences conjugales » a fait l'objet de plusieurs évolutions dans la définition du lien conjugal :

/ la loi du 22 juillet 1992 portant réforme des dispositions du Code Pénal crée un délit spécifique en reconnaissant la circonstance aggravante quand les violences sont commises par **le conjoint ou le concubin** ;

/ la loi du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs élargit la notion de couple incluant le mariage, le PACS et le concubinage ; et élargit le champ d'application de la circonstance aggravante à de nouveaux auteurs : **partenaire liés par PACS** ; mais aussi les **ex conjoints, ex concubins, ex partenaires**. Sur ce dernier point, le législateur a considéré que cette circonstance aggravante devait être étendue, que le lien conjugal soit présent ou passé.

Les « violences conjugales » concernent donc les partenaires lié-e-s par un mariage, un PACS ou qui sont concubin-e-s (ou les ex). Précisons que le « concubinage » est défini dans le Code civil (article 515-8) : « *Le concubinage est une union de fait, caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité, entre deux personnes, de sexe différent ou de même sexe, qui vivent en couple* ». Ainsi, une relation, même si elle est inscrite dans la durée, mais sans vie commune, c'est-à-dire sans cohabitation, n'est pas un concubinage.

En dépit de relations stables et continues ou de vie commune (cohabitation), l'emprise peut cepen-

⁸⁹ <https://enavanttoutes.fr>

90 « Le couple dans tous ses états », Insee Première, n°1435 (d'après l'enquête « Famille et logements » réalisée par l'Insee en 2011). Accessible en ligne sur : <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1435/ip1435.pdf>

91 Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique : <http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/>

92 Rapport du Conseil économique social et environnemental « *Combattre les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses* », Pascale Vion, Décembre 2014, page 73.

dant s'exercer dans les différents couples, y compris entre petit-e-s ami-e-s. C'est en effet ce que l'on retrouve parmi les jeunes femmes victimes de violences accueillies dans les associations spécialisées de cette recherche-action, notamment au FIT Une femme Un Toit.

Or, les formes de conjugalité les plus fréquentes chez les jeunes sont précisément les situations de relation sans vie commune (ou union libre). Les jeunes entre 18 et 25 ans sont beaucoup plus souvent en union libre, et sont également très fréquemment en couple non cohabitant. D'après les données de l'Insee, avant 25 ans, 84 % des adultes en couple vivent en union libre. De plus, à 18 ans, 70% des jeunes en couple n'habitent pas ensemble. Ils sont encore 40% dans la même situation à 20 ans, et 15% à 25 ans.⁹⁰ Les jeunes s'installent ensemble plutôt à partir de 25 ans.

La convention dite d'Istanbul (*Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*) invite à prendre en compte une définition plus large du couple, afin d'inclure aussi ces situations où les partenaires ne partagent pas forcément le même toit, ce qui est très courant chez les plus jeunes.

« *Le terme « violence domestique » désigne tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime.*» (Article 3)⁹¹

Pour protéger toutes les victimes de violences, et en particulier les jeunes femmes le droit doit (continuer à) évoluer afin de reconnaître aussi les effets de l'emprise y compris dans des couples qui ne partagent pas de vie commune en étendant la circonstance aggravante aux couples non-cohabitants, en s'appuyant par exemple sur la Convention d'Istanbul que la France a ratifié en 2014. La « relation de couple » pourrait par exemple être définie en s'appuyant sur celle de l'enquête VIRAGE qui, se fondant sur différentes recherches internationales, définit le couple, qu'il y ait ou non logement commun, comme une relation « depuis au moins 4 mois ».

RECOMMANDATION 7 : AMÉLIORER LE REPÉRAGE DES SITUATIONS DE VIOLENCES DANS L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE

RENFORCER LE REPÉRAGE DES VIOLENCES FAITES AUX MINEURES, ET LEUR PRISE EN CHARGE DANS LA DURÉE

Le repérage et la prise en charge des violences sexuelles et intrafamiliales en particulier doit se développer avant 18 ans, notamment dans le champ scolaire ou hors scolaire. Les conséquences des violences constituent des signaux d'alerte pour les établissements scolaires ou les professionnel-le-s en contact avec les jeunes. Ainsi, les professionnel-le-s devraient être « *alerté[s] sur le repérage des signes révélateurs de violences subies : attitudes très craintives, comportement exagérément érotisé ou provocateur, rituels excessifs (lavages de mains notamment), chute brutale des résultats sco-*

laire, mutisme, auto-scarifications, troubles du comportement alimentaire, etc. »⁹² comme le rappelle le Conseil économique Social et Environnemental dans son rapport d'information en 2014.

Ce repérage doit aussi s'appliquer aux situations de prostitution, comme le prévoit la loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale : « *Tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative.* » (Article 13). Mais ce n'est pas souvent nommée comme telle par les mineur-e-s ni surtout par les adultes encadrants.

Ce repérage nécessite une formation des professionnel-le-s de la protection de l'enfance mais aussi de l'éducation aux violences spécifiques faites aux jeunes femmes

De plus, il convient de poursuivre la réflexion sur la continuité du suivi par l'Aide Sociale à l'Enfance pour les jeunes majeur-e-s, car la situation est différente d'un département à l'autre. De façon récurrente les jeunes femmes victimes de violences accueillies par les associations spécialisées dans le cadre de cette recherche-action ont souvent vécu un parcours de prise en charge par l'ASE, puis se sont retrouvées sans solution après 18 ans.

RECOMMANDATION 9 : SYSTÉMATISER LA PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES EN DIRECTION DES JEUNES POUR LUTTER CONTRE LA BANALISATION DES VIOLENCES ET FAIRE CONNAÎTRE LES DROITS

SYSTÉMATISER LA PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES AUPRÈS DES JEUNES

En complément, il convient également de renforcer les actions de prévention des comportements et violences sexistes auprès des jeunes filles et garçons à l'école et hors de l'école (temps périscolaire, loisirs, sports...) et ce dès le plus jeune âge. Éduquer dès le plus jeune âge aux relations égalitaires c'est contribuer à transmettre aux enfants la capacité à dire « non », à donner son consentement mais aussi à respecter l'autre tout en étant à l'écoute de son propre corps.

L'égalité entre les filles et les garçons constitue l'une des missions de l'école, appelée chaque année dans les circulaires du Ministre de l'Éducation nationale pour la préparation de la rentrée. Il s'agit de promouvoir une éducation non sexiste, c'est-à-dire fondée sur le respect mutuel des deux sexes, en introduisant une réflexion sur les rôles sociaux respectifs des hommes et des femmes ainsi qu'en généralisant l'information sur la connaissance du corps et le respect mutuel entre les filles et garçons.

L'éducation à la sexualité dans le milieu scolaire dès le CP, adaptée en fonction de la tranche d'âge, est également prévue dans les textes, mais n'est pas toujours appliquée comme le rappelait le récent rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.⁹³

Enfin, **la lutte contre le harcèlement** doit également

prendre en compte une analyse sexuée des situations, y compris dans le champ des cyberviolences comme l'y invite l'étude coordonnée par le Centre Hubertine Auclert en 2015-2016 et réalisée par l'OUIEP⁹⁴ sur le cybersexisme dans 12 établissements scolaires franciliens, qui révèle que les filles sont davantage exposées à des formes de violences spécifiques, à caractère sexiste et sexuel.

94 Cybersexisme chez les adolescent-e-s (12-15 ans) : étude sociologique dans les établissements franciliens de la 5e à la 2nde, Centre Hubertine Auclert / OUIEP, septembre 2016

8.

—

CONCLUSION

Les politiques de lutte contre les violences faites aux femmes se sont historiquement et en premier lieu concentrées sur les « femmes battues ». Les données issues de l'enquête nationale sur les violences faites aux femmes en France (Enveff) ont permis d'introduire une représentation plus nuancée des « femmes victimes de violences » : les violences dans le couple ne se limitent pas aux agressions physiques, et elles touchent tous les milieux sociaux ; les femmes sont exposées à des formes multiples de violences, y compris sexuelles tout au long de leur vie.

Les campagnes institutionnelles se sont cependant concentrées depuis les années 2000 sur les violences conjugales. Elles mettent systématiquement en scène une figure de femme victime âgée de 30 à 40 ans, ce qui correspond à l'âge moyen de fréquentation des différents dispositifs associatifs (y compris la ligne d'écoute 3919). Les autres figures de victimes et les autres formes de violences, notamment sexuelles, ne font pas l'objet de campagnes institutionnelles. Cela invisibilise les jeunes femmes victimes de violences qui ressortaient pourtant déjà dans l'enquête Enveff de 2000.

A l'inverse, les politiques publiques jeunesse ne prennent pas en compte les situations de violences sexistes : leur repérage reste aléatoire et dépend encore de la mobilisation ou de la sensibilité des professionnel-le-s de terrain. La prise en charge reste donc morcelée et partielle.

Les données rassemblées dans cette recherche-action montrent que les jeunes femmes et les violences spécifiques qu'elles subissent sont le plus souvent « hors radar ».

Ces constats invitent à réfléchir aux modalités d'action spécifiques qui permettraient de faciliter l'accès des jeunes femmes aux dispositifs spécialisés existants, à développer davantage de dispositifs d'hébergement et d'accueil dédiés, et à favoriser leur repérage dans les lieux fréquentés par les jeunes de moins de 25 ans.

9.

—

ANNEXES

9.1

ANNEXE 1: Liste des associations spécialisées franciliennes ayant participé à la recherche-action

NOM STRUCTURE	TYPES DE VIOLENCES	TYPE DE DISPOSITIF	AGE CIBLE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ACCUEILLIES	DONNÉES STATISTIQUES (FICHE 1)	DONNÉES STATISTIQUES (FICHE 2)	DONNÉES QUALITATIVES (ENTRETIEN)
Voix de femmes	mariages forcés	accompagnement global	toutes	1	1	1
GAMS	mutilations sexuelles féminines, mariages forcés	accompagnement global	toutes	1	0	1
ADN Délégation nationale	Prostitution	hébergement/ accompagnement global	toutes	0	0	1
ADN 75	prostitution/ traite	hébergement/ accompagnement global	toutes	1	0	1
Mouvement du Nid (coordination régionale)	prostitution/ traite	accompagnement global	toutes	1	0	1
FIT une femme un toit	Toutes	hébergement/ accompagnement global	18-25 ans	1	1	1
CIDFF IDF (11) Entretien: CIDFF Nanterre	Toutes	accompagnement juridique	toutes	11	11	1
MFPF IDF plateforme téléphonique régionale « sexualités contraception, IVG »	Toutes	ligne d'écoute	toutes	1	0	0
La CIMADE- permanence juridique femmes victimes de violences	Toutes	accompagnement juridique et administratif	femmes étrangères	0	0	1
FNSF - ligne d'écoute 3919	Toutes	ligne d'écoute	toutes	1	1	0
Comité contre l'esclavage moderne	traite des êtres humains	accompagnement global	toutes	1	0	0

Amis du Bus des Femmes Pole Traite	traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle	accompagnement global	toutes	1	0	1
Femmes solidarité 91 (communauté jeunesse)	violences conjugales	accueil/écoute/hébergement	toutes	1	0	1
SOS Femmes Meaux	violences conjugales	accueil/écoute/hébergement	toutes	1	1	1
Relais 77 Solidarité femmes	violences conjugales	accueil/écoute/hébergement	toutes	1	1	1
Tremplin 94	violences conjugales	accueil/écoute/hébergement	toutes	1	1	1
En avant toutes!	violences conjugales	ligne d'écoute / chat	16-25 ans	0	0	1
L'Escalier	violences conjugales	accueil/écoute/hébergement	toutes	1	0	0
Centre Flora Tristan	violences conjugales	accueil/écoute/hébergement	toutes	1	0	0
Libre Terre des Femmes	violences conjugales	accompagnement global	toutes	1	0	0
Etincelle	violences conjugales	accueil/écoute/hébergement	toutes	1	1	1
SOS Homophobie	violences lesbophobes	accompagnement global	toutes	0	0	1
CFCV - Ligne Viol Femmes Information 0800 05 95 95	violences sexuelles	ligne d'écoute	toutes	1	1	0
TOTAL				29	19	16

9.2

ANNEXE 2 : Modèle fiche 1 données quantitatives de base des associations spécialisées

ETUDE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE SUR LES PARCOURS ET SITUATIONS DES JEUNES FEMMES (18-25 ANS) VICTIMES DE VIOLENCES EN ÎLE-DE-FRANCE.

FICHE 1 : premières données pour l'étude réalisée par l'Observatoire Régional des Violences faites aux Femmes du Centre Hubertine Auclert

Nom de la structure :

Types de dispositifs pour les femmes victimes de violences :

Contact (nom, prénom, courriel, tel.) :

Données sur le public accueilli (en fonction des dispositifs de votre structure) et la part des jeunes femmes (18-25 ans) :

ETUDE SUR LES JEUNES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES - INDICATEURS	EFFECTIF
Total du public accueilli pour la 1 ^{ère} fois en 2014 :	
Nombre de femmes victimes de violences accueillies pour la 1 ^{ère} fois en 2014 :	
Part des 18-25 ans :	
Nombre de femmes victimes de violences bénéficiaires de dispositifs d'accompagnement (préciser lesquels : accompagnement spécifiques...) :	
Part des 18-25 ans :	

Remarques éventuelles :

9.3

ANNEXE 3: Modèle fiche 2 données quantitatives détaillées des associations spécialisées

NOM DE L'ASSOCIATION:							
Indicateurs	Descriptif	AGE DE LA VICTIME					
		<18	18-25	26-35	36-45	46-55	56-65
Besoins exprimés : Au premier contact	Premier accueil / écoute / information						
	Ecoute téléphonique						
	Accompagnement/aide juridique- judiciaire						
	Accompagnement psychologique						
	Accompagnement/suivi social (individuel/ groupe de paroles)						
	Hébergement (CHRS/CHU)						
	Accompagnement/aide aux démarches administratives						
	Suivi médical/santé						
	Accompagnement/aide à l'insertion professionnelle/formation						
	Autre aide spécifique						
Besoins exprimés: fin de suivi	Accompagnement/aide juridique- judiciaire						
	Accompagnement psychologique						
	Accompagnement/suivi social (individuel/ groupe de paroles)						
	Hébergement (CHRS/CHU)						
	Accompagnement/aide aux démarches administratives						
	Suivi médical/santé						
	Accompagnement/aide à l'insertion professionnelle/formation						
	Autre aide spécifique						

Types de violences subies	Violences physiques								
	Violences sexuelles (agression/viol/tentative)								
	Violences psychologiques								
	Violences verbales								
	Violences économiques								
	Violences administratives								
	Lesbophobie								
	Cyberviolences (usurpation d'identité, sexto non désiré, revenge porn...)								
	Mutilations sexuelles féminines								
	Mariage forcé								
	Menace de mariage forcé								
	Prostitution								
	Esclavage moderne/traité d'humain								
	Autre								
Auteur(s)/Agresseur(s) NB : Dans la plupart des cas l'agresseur est masculin, c'est pourquoi les noms sont au masculin	Statut par rapport à la victime :								
	Partenaire								
	Ex-partenaire								
	Connaissance (ami, voisin, relation occasionnelle...)								
	Relation de travail (collègue, supérieur hiérarchique...)								
	Membre de la famille (père ; frère ; oncle...)								
	Inconnu								
	AGE:								
	<18 ans								
	18-25 ans								
	25-35 ans								
	35-45 ans								
	45-55 ans								
	55-65 ans								
	66 et +								
	Situation socio-professionnelle :								
	En emploi								
	Sans emploi / chômage								
étudiant									
Retraité									
Lieu de l'agression	Domicile								
	Travail								
	Lycée/Université/Lieu de formation								
	Autre (transport en commun, hôpital/lieu de soin, rue/voie publique, internet...)								
Evaluation du danger	Potentiellement en danger immédiat (besoin de prise en charge en urgence)								
	Potentiellement en danger non immédiat (besoin d'un accompagnement spécifique)								
	Danger maîtrisé/hors danger								

Situation personnelle de la victime	Situation familiale:								
	Mariée / pacsée								
	Concubinage								
	Célibataire								
	Logement (vit avec...):								
	Seule								
	En cohabitation avec le partenaire								
	En cohabitation avec amis/colocataires								
	En cohabitation avec membres de la famille (mère, père, fratrie...)								
	Enfants à charge:								
	Un								
	Deux								
	Trois et +								
	Age des enfants à charge:								
	Moins de deux ans								
	Entre deux et dix ans								
	Dix et +								
	Enceinte (au moment des faits/de la demande/ du suivi)								
	Handicap								

Conséquences	Conséquences sur la santé (psychique, psychologique, corporelle, gynécologique...)								
	Sur la santé sexuelle et reproductive (MST/VIH ; grossesse indésirée, IVG...)								
	Sur l'emploi /la formation/la scolarité (perte d'emploi/déscolarisation/décrochage scolaire...)								
	Sur le logement (sortie du domicile parental/familial, difficultés à se reloger...)								
	Sur les biens matériels (retention/destructions)								
	Sur la parentalité (garde partagée qui peut faire perdurer le cycle de violences ; enfant du viol...)								
	Isolement social								
	Autres								
Démarches engagées	Santé/médicales								
	Juridique								
	Policieres (dépôt de plainte)								
	Policieres (main courante)								
	Administratives								
	Droits sociaux								
Accompagnement proposé	Accompagnement/aide juridique- judiciaire								
	Accompagnement psychologique								
	Accompagnement/suivi social (individuel/ groupe de paroles)								
	Hébergement (CHRS/CHU)								
	Accompagnement/aide aux démarches administratives								
	Suivi médical/santé								
	Accompagnement/aide à l'insertion professionnelle/formation								
	Autre aide spécifique (par exemple pour les enfants à charge...)								
Orientation vers un autre dispositif	Santé/médicales								
	Insertion								
	Hébergement (CHRS/CHU)								
	Accompagnement juridique...								
	Autres								

9.4

ANNEXE 4 : Liste des structures jeunesse ayant répondu au questionnaire

- / Point Information Jeunesse Dammartin-en-Goële
- / Point Information Jeunesse Villepinte
- / RELAIS JEUNES 77 (FJT)
- / SMJ – Point d'information jeunesse de Nangis

- / ANRS Permanence Accueil Jeunes (PAEJ) Paris
- / ANRS Service Insertion Jeunes (SIJ) Paris
- / CCAS de Versailles - Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) et Espace Parents (EP)
- / Direction citoyenneté proximité / service animation sociale de proximité - Les Mureaux
- / Espace jeunes d'Antony
- / Maison de la prévention/ Point écoute jeunes Fontenay-Sous-Bois
- / Mission Locale de Grigny
- / Mission Locale de St Quentin en Yvelines et des Environs
- / Maison des Adolescents Yvelines Sud
- / Mission Locale Intercommunale de Sartrouville
- / Mission Locale Paris 18 Milord
- / Mission locale Brie Morins
- / Mission locale de Colombes
- / Mission Locale Deuil-la-Barre
- / Mission locale du bassin Chellois
- / Mission Locale Vallée de Montmorency
- / Mission locale de Nanterre
- / Mission Locale de la Plaine Centrale du Val de Marne
- / Mission Locale de Clichy
- / Point Information Jeunesse de Sevran
- / Point Information Jeunesse Le Blanc Mesnil

9.5

ANNEXE 5 : Questionnaire auprès des structures jeunesse

QUESTIONNAIRE

À l'attention des
professionnel-le-s des
structures jeunesse en
Île-de-France.

Certaines situations de rupture familiale, d'isolement, de difficultés ou de décrochage scolaire, des problèmes de santé, de difficultés d'accès à l'emploi, vécues par des jeunes femmes qui viennent demander conseil et orientation dans les structures jeunesse, peuvent cacher des violences subies.

Ce questionnaire a pour objectif de comprendre comment les jeunes femmes victimes de violences peuvent être repérées dans les structures jeunesse, ainsi que de caractériser ces violences. En tant que professionnel-le, nous souhaitons savoir si et comment vous avez identifié des jeunes femmes victimes de violences, que ce soit parce qu'elles vous en ont fait part directement (demande de conseil, d'orientation vers une structure spécialisée), ou bien indirectement, à travers une autre demande (logement, emploi, études...) qui a permis de parler ou d'évoquer les violences subies.

Merci de remplir le questionnaire au mieux, même partiellement. Votre participation nous est précieuse.

Question 1 : Combien de jeunes entre 18 et 25 ans ont été accueilli-e-s dans votre structure en 2014 ?

Femmes :
Hommes :

Question 2 : Parmi les jeunes entre 18 et 25 ans accueillis, avez-vous détecté des jeunes femmes victimes de violences ?

NON
OUI

Si oui, pouvez-vous nous préciser combien (ce chiffre peut être approximatif. Dans ce cas, notez « environ » avant le chiffre) ? :

Question 3 : Quels types de violences vous ont été reportées et/ou avez-vous avez décelées ? Cochez les cas les plus fréquemment rencontrés :

Violences dans les relations amoureuses (violences sexuelles, physiques, psychologiques, verbales, économiques...)

Violences intrafamiliales (contrôle autoritaire ou refus de la vie sexuelle et affective, violences sexuelles, physiques, psychologiques, verbales, économiques...)

Viol/agression sexuelle (relation amoureuse, famille, espace public, lycée...)

Mutilations sexuelles féminines

Mariage forcé

Prostitution

Question 4 : Y a-t-il dans votre structure un-e (ou plusieurs) référent-e-s formé-e-s pour les questions de violences faites aux femmes ?

Non
Oui

Si oui, précisez combien :

Question 5 : Posez-vous une ou des questions spécifiques, pour identifier des situations de violences, aux jeunes femmes que vous accueillez ?

Systématiquement

Seulement lorsque des indices me laissent comprendre qu'il y a une situation de violence

Seulement lorsque la jeune femme en parle d'elle-même

Jamais, ce n'est pas de mon ressort

Question 6 : Etes-vous partenaires avec des associations et structures spécialisées dans les violences faites aux femmes vers lesquelles vous orientez les jeunes femmes victimes de violences ?

Non
Oui

Si oui, précisez lesquelles :

Question 7 : Votre structure a-t-elle mené des actions de sensibilisation sur le thème des violences faites aux femmes ?

NON
OUI

Votre structure a-t-elle mené des actions de sensibilisations sur des thèmes proches, incluant des informations sur les violences faites aux femmes (vie affective, vie de couple, santé, droits ...) ?

NON
OUI

Si oui précisez (événement, affiches, exposition ...) :

Question 8 : Information sur la structure et sur le/la répondant-e :

Nom de la structure :

Code postal :

Nom du/de la professionnel-l-e répondant-e :

Fonction du/de la professionnel-l-e répondant-e :

Contact ecourriel :

Contact téléphone :

Remarques :

9.6

ANNEXE 6 : Présentation détaillée des associations spécialisées ayant participé à l'étude



Amicale Du Nid - Délégation nationale

L'Amicale du Nid est une association implantée dans 8 départements dont l'Île-de-France spécialisée dans la prise en charge des personnes concernées par la prostitution dont les buts sont :

- / d'aller à la rencontre, d'accueillir et d'accompagner les personnes majeures et mineures en situation actuelle ou passée ou en risque de prostitution,
- / de mettre en œuvre des actions de prévention de la prostitution auprès de tous les publics, d'accompagner les personnes accueillies et construire avec elles des alternatives à leur situation pour permettre leur insertion sociale et professionnelle,
- / de conduire des actions d'information, de formation et de recherche pour améliorer la connaissance du phénomène prostitutionnel, la diffuser et parfaire ses capacités à aider les personnes accueillies

Ses principes d'action s'appuient sur la convention internationale du 2 décembre 1949 ratifiée en 1960 par la France qui met en place le régime abolitionniste. Elle s'inscrit dans le refus de toute forme d'homophobie et de transphobie, de toute forme de discrimination, de racisme et de sexisme. Elle considère que la prostitution est incompatible avec la dignité humaine et l'égalité entre les femmes et les hommes ; le corps humain ne peut être considéré comme une chose ou une marchandise. Elle s'appuie sur les valeurs du travail social : respect et non jugement des personnes, accueil inconditionnel.

Ses missions, accomplies par des professionnel-le-s salarié-es, sont : (1) à partir d'un lien avec les personnes en situation, en danger ou ayant connu la prostitution, accompagner vers une insertion socio professionnelle, alternative à la prostitution ; (2) conduire une réflexion et des recherches sur la question de la prostitution, sensibiliser, former, prévenir.

Site web : <http://www.amicaledunid.org/>



Amicale Du Nid 75

L'établissement AdN75 est constitué de deux Pôles :

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL COMPRENANT :

- / Les permanences accueil
- / Accompagnement social sans hébergement ou hors les murs (60 places)
- / Accompagnement social avec hébergement : 57 places en insertion et 5 places en urgence soit 62 places gérées par le SIAO. Domiciliation pour les personnes accompagnées par le CHRS
- / Insertion socioprofessionnelle avec une conseillère d'insertion professionnelle
- / Ateliers collectifs, activités culturelles
- / Permanences juridiques avec l'association Droits d'urgences le vendredi ; permanences CPAM le lundi et le mercredi

ACTIONS D'ALLER-VERS

- / Actions de prévention et de réduction des risques sur les lieux de prostitutions
- / Actions de prévention auprès des jeunes (collèges, lycées, CFA...)
- / Actions de formation auprès des travailleurs sociaux (IRTS, associations, DASES...)
- / Permanences santé avec possibilité de dépistages rapides du VIH (TROD)

Plus d'informations sur : <http://www.amicaledunid.org/index.php/les-etablisements/joomla-3/adn-paris>



Amis du Bus des Femmes - Pole Traite des Etres Humains (TEH)

L'association a pour objectifs de 1/travailler avec et pour les personnes prostituées et de 2/ lutter contre la traite des êtres humains (TEH).

C'est dans le cadre de ce second objectif que le Pôle TEH de l'association a été créé dans le but de répondre aux besoins spécifiques des personnes victimes de traite rencontrées par l'association. La complexité de leur situation et la difficulté de leur accompagnement vers des droits en matières de protection, rendent nécessaire l'existence d'un pôle entièrement dédié à ce travail de promotion de leurs droits.

En 2016, le pôle TEH est composé d'une équipe pluridisciplinaire : une cheffe de projet, une médiatrice culturelle, une assistante sociale, une conseillère emploi et formation, une psychologue, une avocate externe, une professeure de FLE et 15 pair-e-s aidant-e-s ou émulateur-ric-e-s bénévoles, qui sont d'anciennes victimes de traite impliquées dans l'action du pôle TEH de l'association.

En 2015 : 237 personnes ont été accompagnées par le pôle TEH, dont 102 nouvelles personnes.

Site web: <http://www.lesamisdubusdesfemmes.org/>



Centre Flora Tristan, (92)

Le centre Flora Tristan héberge des femmes victimes de violences conjugales dans un service d'hébergement « relais » et au sein de son CHRS qui comprend un service d'insertion et un service d'accueil d'urgence et de mise en sécurité. Celui-ci est ouvert 7j /7, 24 h/24, avec un numéro d'appel dédié. En 2014, 622 demandes d'hébergement d'urgence ont été reçues sur ce numéro et 116 femmes et 96 enfants ont été accueillis en urgence en 2014. Un lieu spécifique est ouvert 4 jours par semaine pour les enfants et leur offre, à travers le jeu, écoute et soutien éducatif. Le centre dispose également d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation dans le cadre du dispositif FVV 92 et propose une écoute téléphonique quotidienne et des permanences d'accueil régulières. Le Centre Flora Tristan développe des actions partenariales et de sensibilisation en tant que « référent violences conjugales » pour le sud des Hauts-de-Seine.

Plus d'informations sur :

<http://orientationviolences.hubertine.fr/centre/sos-femmes-alternative-chrs-flora-tristan>

Collectif Féministe contre le Viol - Ligne « Viol Femmes Informations 0800 05 95 95 »

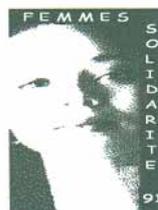
Le Collectif Féministe Contre le Viol s'est constitué en 1985. Il a mis en place et assure une permanence téléphonique nationale depuis le 8 mars 1986 avec un numéro d'appel gratuit :

Créée avec l'appui d'Yvette Roudy ministre des Droits de la femme, financée par les pouvoirs publics depuis son ouverture le 8 mars 1986 Viols- Femmes-Informations apporte écoute, aide, soutien et solidarité aux victimes de violences sexuelles, à leur entourage, aux professionnels et les informe sur leurs droits. Près de 7 000 appels sont traités chaque année. 3 à 15 crimes sont dénoncés chaque jour à Viols-Femmes-Informations (nouveaux appels). Plus de 50 000 témoignages ont été reçus et enregistrés en 30 ans (8 mars 1986 au mars 2016). A partir des appels reçus, le CFCV produit des études et recherches publiées dans un bulletin, consultable sur le site. Des outils et notamment un guide juridique pratique sont également accessibles via le site.

Le Collectif Féministe Contre le Viol mène aussi d'autres actions :

- / Animation de groupes de parole ouverts aux femmes victimes de viols, au siège social parisien,
- / Formation : actions de prévention dans les écoles, collèges, lycées.
- / Organisation et animation de formations auprès de tous les publics accueillant des victimes de viol,
- / Animation (Orientation) d'un réseau national d'intervenant-e-s associatifs dans toute la France.
- / Participation aux instances mises en place par les pouvoirs publics en Île-de-France et au niveau national.

Site web : www.cfcv.asso.fr.



CIMADE Ile-de-France Permanence « Femmes et personnes étrangères victimes de violences »:

La Cimade est une association née en 1939 dont l'objet principal consiste à accueillir, orienter et accompagner administrativement et juridiquement sur tout le territoire les personnes étrangères confrontées à des difficultés liées au séjour, à l'éloignement ou à l'asile.

Il y a 10 ans, la Cimade Île-de-France a mis en place une permanence dédiée spécifiquement aux femmes étrangères qui subissent des violences sexistes et pour lesquelles ces violences ont des conséquences sur leur situation administrative en France. Il peut s'agir de violences conjugales subies en France ou des persécutions liées au genre dans leur pays d'origine (mutilations sexuelles, mariage forcé, traite des êtres humains par exemple). La permanence travaille en partenariat avec de nombreuses associations ou institutions pour une prise en charge globale de ces femmes.

Permanence téléphonique de premiers conseils et de prise de RDV le mercredi de 10h à 12h30 puis de 14h30 à 17h30 au 01 40 08 05 34 ou au 06 77 82 79 09.

Plus d'informations sur :

<http://www.lacimade.org/regions/>

Île-de-France-champagne-ardennes/permanences/

Communauté Jeunesse - Établissement « Femmes Solidarité 91 »:

L'établissement comprend :

/ un CHRS spécialisé dans l'accueil et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants qui comprend 88 places dont 49 en accueil d'urgence dans le cadre d'appartements individuels.

Les femmes et familles accueillies bénéficient d'un accompagnement global et contractualisé. Le principe de l'accompagnement se conçoit dans une articulation d'interventions en relation avec la problématique des violences conjugales et une prise en compte généraliste des objectifs d'insertion à mettre en œuvre. Pour ce faire, une équipe pluridisciplinaire- éducatrices, conseillères et psychologue- répond aux différents besoins des femmes et des enfants, en individuel et dans le cadre d'actions collectives. Toutes sont accompagnées jusqu'au relogement.

/ un Lieu d'Accueil d'Ecoute et d'Orientation : Ce dispositif a pour objectif de proposer un espace de parole, de réflexion et de décision aux femmes victimes de violences conjugales. Il se veut force d'information, de soutien, d'accompagnement et d'orientation auprès des femmes victimes de violences conjugales.

L'Ecoute : une permanence téléphonique à la disposition des femmes victimes de violences conjugales et des partenaires (lundi de 9 à 13h et du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30).

L'Accueil : des entretiens sur place lors de visite ou sur rendez-vous, des accompagnements spécifiques, une consultation psychologique les lundis et vendredis, une domiciliation administrative spécifique

Des actions de formation auprès des partenaires, de la police et gendarmerie, du public et des jeunes

Plus d'informations sur :

<http://orientationviolences.hubertine.fr/centre/>

femmes-solidarite-91-association-communaute-jeunesse



En avant toute(s) !

En avant toute(s) est une association de lutte pour l'égalité femmes-hommes et la fin des violences faites aux femmes. Elle agit principalement auprès des jeunes, pour une sensibilisation et un changement des comportements sexistes, ainsi qu'un accompagnement des jeunes femmes victimes de violences au sein du couple. Elle propose :

1/ La prévention des comportements sexistes chez les 12-25 ans ; interventions auprès des jeunes (établissements scolaires, associations, sensibilisation de rue, événements festifs...) ; outils de déconstruction numérique via le site de prévention www.enavanttoutes.fr : avant de parler des violences, www.enavanttoutes.fr parle du couple. Ce site est fait par les jeunes et pour les jeunes, et propose un questionnaire nouveau sur les rapports de genre à travers l'expérience du couple. Il s'adresse à celles et ceux qui se découvrent et se construisent dans leur(s) première(s) histoire(s) et première(s) fois : première intimité, premier emménagement ensemble, premier rapport, première relation longue, premier mariage, premier enfant, premières disputes, premières peurs, premières difficultés, premiers coups...

2/ L'accompagnement de jeunes femmes victimes de violences au sein du couple (16-25 ans) : à partir de début novembre 2016 un **tchat anonyme et gratuit** pour les jeunes femmes victimes de violences au sein du couple. Il leur permet de parler directement avec une professionnelle, sur le modèle du numéro Violences Femmes Infos - 3919 mais à travers un mode de communication qui est adapté à leurs usages. Le tchat a un rayonnement d'action national et s'articule à un réseau d'association actives sur l'ensemble du territoire. Les jeunes femmes bénéficient de l'expertise d'En avant toute(s) concernant les différentes formes d'accompagnement et les spécificités de chaque structure. Il offre également des possibilités de diagnostic inédites.

Site web : www.enavanttoutes.fr



L'Escale (92)

“ Référente départementale violences conjugales ” pour le nord 92, l'association accompagne dans toutes leurs démarches des femmes victimes de toutes formes de violences et majoritairement des femmes victimes de violences conjugales, pour lesquelles, elle met à disposition, avec des équipes pluridisciplinaires :

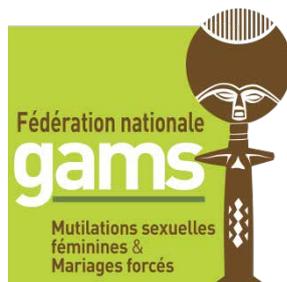
- / un accueil hors hébergement avec des permanences sur et sans rendez-vous en individuel ou en collectif et une écoute téléphonique (dans le cadre du dispositif Femmes Victimes Violences 92 -FVV 92). Ce L.A.O assure le suivi de plus de 500 femmes par an.
- / un accueil enfants sur plusieurs demi-journées.
- / un accueil de jour comprenant des permanences en structures de santé (hôpitaux et centres municipaux de santé), des ateliers cuisine et logement.

L'association dispose également de plusieurs structures d'hébergement ou de logement spécifiques pour les femmes victimes de violences et leurs enfants : urgence, insertion via un CHRS, 2 dispositifs d'hébergement à moyen terme et une maison relais.

Elle gère le dispositif « Téléphone Grave Danger/TGD » pour le 92.

L'Escale- Solidarité Femmes assure également des actions de prévention des violences sexistes, de sensibilisation ou de formation, auprès des femmes, des professionnel-le-s, et du public en général.

Site web : <http://www.lescale.asso.fr/>



« L'Étincelle »- accueil de jour départemental (78)

Créé en janvier 2015 à l'initiative de la Direction du CHRS l'Équinoxe, - établissement public situé dans le département des Yvelines à MONTIGNY LE BRETONNEUX - le service l'Étincelle est un lieu ressource, d'accueil, d'écoute et de convivialité pour des femmes victimes de violences. Son périmètre d'action s'étend sur tout le département des Yvelines ; il touche des femmes de tous âges et enfants.

Le service l'Étincelle a deux objets :

/ un accueil de jour offrant aux femmes victimes de violences conjugales et/ou intra familiales, une prise en charge précoce et coordonnée leur permettant de s'inscrire dans un parcours de résilience ;

/ une mise en sécurité des femmes exposées à des violences et dans l'impossibilité de se maintenir à domicile. Cette mise en sécurité est possible grâce à des appartements prêts à les accueillir avec leurs enfants.

Le service compte 3 professionnelles soit 1 assistante sociale, 1 conseillère en économie sociale et familiale, 1 secrétaire/maitresse de maison.

Au plan budgétaire, l' « Étincelle » est financé par des subventions d'acteurs publics (délégation aux droits des femmes).

Depuis le 1er janvier 2016, le service d'accueil de jour départemental a réalisé plus de 700 accueils. 69 personnes, (5400 journées d'occupation) sur les 6 appartements mis à disposition ont été mises en sécurité.

Plus d'informations sur :

<http://orientationviolences.hubertine.fr/centre/letincelle-accueil-de-jour-departemental-reserve-aux-femmes-victimes-de-violences>

Fédération Nationale G.A.M.S.

La Fédération Nationale G.A.M.S. (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles, des Mariages Forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants) est une association laïque et apolitique, créée en 1982. Son siège social national est situé à Paris et elle a de 8 délégations régionales.

Lors de ses permanences, la Fédération Nationale GAMS accueille les personnes (femmes, familles, enfants) concernées par ces violences spécifiques et leur propose une écoute, une orientation, ainsi que les informations nécessaires aux différentes démarches qu'elles peuvent entreprendre. Elle répond aussi à un grand nombre de sollicitations de professionnel-le-s de santé, sociaux, éducatifs et judiciaires, en recherche de conseils techniques pour accompagner des situations humaines de plus en complexes.

La Fédération nationale GAMS mène par ailleurs des actions de sensibilisation en milieu scolaire, mais également auprès des adultes (Centre de protection maternelle et infantile, centre de planification et d'éducation familiale, centres sociaux, associations, etc.). Elle anime également des actions de formations initiales et continues des professionnels médicaux, sanitaires, éducatifs et sociaux, sur la thématique des violences spécifiques faites aux femmes, aux adolescentes et aux petites filles. De plus, elle crée et diffuse des outils adaptés pour la prévention, tout en proposant la consultation de ressources documentaires.

Reconnue tant en France, qu'en Europe et qu'à l'international, elle est régulièrement sollicitée, consultée et auditionnée afin de partager son expertise. Enfin, elle informe le grand public, par des manifestations ponctuelles (colloques, séminaires, etc.) et collabore avec les médias.

Site web : <http://federatongams.org/>



Fédération régionale du MFPF – Île-de-France / MFPF IDF plateforme téléphonique régionale « sexualités contraception, IVG »

La Fédération Régionale de la Région Parisienne du Mouvement Français pour le Planning Familial dit le Planning Familial d'Île-de-France est un mouvement féministe et d'éducation populaire, qui lutte pour le droit à l'information et à l'éducation permanente afin de créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance, dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes.

Membre de la confédération nationale du Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF), le Planning Familial d'Île-de-France lutte contre les inégalités sociales et agit pour le changement des mentalités et des comportements. Il lutte contre l'oppression spécifique des femmes et toutes les formes de discriminations et de violences, notamment sexuelles dont elles sont l'objet. Il défend le droit à la contraception et à l'avortement, les conditions pour que l'égalité des droits et des chances, soit garantie à toutes et tous.

Le Planning Familial d'Île-de-France agit sur le territoire francilien : à travers ses 8 associations départementales, il mène des interventions sur toutes les questions liées aux sexualités, aux violences, à l'IVG et à la contraception, aux discriminations, à l'égalité femme/homme... Il intervient auprès de tous les publics, jeunes, femmes, hommes, migrant.e.s, détenu.e.s, personnes en situation d'un handicap... Il participe au numéro vert national sur les « Sexualités – la Contraception - l'IVG », il tient des permanences d'accueil (5753 heures en 2015) et des consultations IVG et contraception, il mène des actions de terrain (36 000 heures en 2015 dont 3 402 d'animations)...

A travers ses 8 associations départementales, le Planning Familial d'Île-de-France organise également la formation de ses militants.es (salarié.e.s comme bénévoles) et assure la formation des professionnel.le.s sur le genre et la santé sexuelle.

Numéro vert (nouveau) « sexualités, contraception, IVG » : 0800 08 11 11 – le lundi de 9h à 22h du mardi au samedi de 9h à 20h, appels anonymes et gratuits

Plus d'informations sur : <http://www.planning-familial.org/content/federation-regionale-île-de-france-00249>

Fédération Nationale Solidarité Femmes - ligne d'écoute « 3919 »

Les violences conjugales constituent un véritable fléau social qui traverse tous les pays. Elles existent dans un contexte de discriminations et d'inégalités femmes-hommes. Le silence et la tolérance de la société favorisent ces violences, qui sont une des conséquences directes de la domination masculine construite comme une socialisation asymétrique des hommes et des femmes, qui accorde le primat du masculin sur le féminin.

Pour dénoncer les violences qui s'exercent à l'encontre des femmes, et en particulier les violences conjugales, une coordination d'associations issues du mouvement des femmes s'est constituée à la fin des années 70, pour devenir en 1987, la Fédération Nationale Solidarité Femmes, dont le siège social est à Paris et qui compte 64 associations membres en 2016.

Les associations Solidarité Femmes proposent aux femmes un accompagnement spécialisé et professionnel, qui prend en compte toutes les conséquences des violences (sur leur santé physique et psychique, sur le plan social, économique et juridique).

Les missions de la FNSF sont de s'engager aux côtés des femmes pour leur droits à la liberté, l'égalité, l'intégrité et pour les accompagner vers la sortie de la violence et l'autonomie ; de faire reconnaître les violences faites aux femmes comme une des manifestations des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes ; d'interpeller et sensibiliser l'opinion publique ; d'être une force de proposition auprès des pouvoirs publics et des politiques afin de faire évoluer les lois et de favoriser des échanges, des réflexions, des partenariats et des recherches pour améliorer les réponses apportées. Pour mener ses missions, la FNSF s'est dotée de services et de missions. Elle a notamment, dès 1992, mis en place la plateforme d'écoute pour les femmes victimes de violences conjugales, actuellement connue sous son numéro d'appel, le 3919-Violences Femmes Info. L'Observatoire des violences conjugales de la FNSF, quant à lui, analyse les milliers de données recueillies sur les fiches d'information remplies à la fin de chaque appel par les écoutantes du 3919. Il a réalisé l'étude « Femmes de 18 à 25 ans, victimes de violences conjugales en Ile de France - 3919-Violences Femmes Info - Données 2014 - FNSF 2016 », utilisée dans le présent rapport.

Site web : <http://www.solidaritefemmes.org/index.php>



FIT Une femme un toit

Créée en 1969, l'association FIT une femme un toit, (association de loi 1901, féministe et laïque), gère aujourd'hui un centre d'hébergement et de réinsertion sociale de 60 places, le seul à être dédié à des femmes entre 18 et 25 ans, sans enfant avec elles, et victimes de toutes violences.

L'équipe éducative formée aux violences contre les femmes travaille également avec les femmes hébergées sur l'accès à la santé, à la culture, à la formation, à l'emploi et à l'accès au logement.

L'association dispose d'un agrément qui lui permet d'assurer la formation d'étudiant.e.s en travail social pour leur apprendre à repérer les victimes, comprendre les stratégies de l'agresseur, les mécanismes et les conséquences des violences. Le FIT forme aussi les entreprises sur les violences subies par leurs salariées à l'extérieur.

Site web : www.associationfit.org



Libres Terres des Femmes (75)

L'association Libres Terres de Femmes gère des permanences d'accompagnement et de soutien pour les femmes victimes de violences conjugales dans le 19ème arrondissement de Paris, dans le 20ème arrondissement de Paris (en co-animation) et au service maternité de l'Hôpital Lariboisière dans le 10ème arrondissement de Paris. Elle a développé un pôle "prévention et formation" afin de promouvoir l'égalité femmes-hommes. Dans ce cadre, elle a produit 8 films d'animation en 10 langues pour informer les femmes sur leurs droits et sur les démarches à engager.

Site web : <http://www.ltdf.fr/>



Mouvement du Nid (coordination régionale Ile-de-France)

Le Mouvement du Nid - France est une association reconnue d'utilité publique, association d'éducation populaire agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, organisme de formation. Implanté dans toute la France, agissant sur les causes et les conséquences de la prostitution, le Mouvement du Nid est à la fois une association de terrain et un mouvement de société.

Chaque année, les militantEs rencontrent 6 000 personnes prostituées sur les lieux de prostitution et lors des permanences d'accueil.

Avec ses partenaires, le Mouvement du Nid-France accompagne les personnes prostituées dans leurs démarches d'accès à la justice, aux soins, ou encore à la sécurité sociale. Et lorsque les personnes prostituées entreprennent des démarches pour quitter la prostitution, il est également présent à leurs côtés.

En Ile-de-France, quatre délégations ont été créées : Paris, Essonne, Hauts-de-Seine et Val de Marne.

La coordination Île-de-France :

- / assure la concertation entre les délégations et antennes du Mouvement du Nid de la région parisienne,
- / apporte un soutien pour l'organisation des actions locales ou transversales.

Plus d'informations sur : http://www.mouvementdunid.org/_Coordination-regionale-Ile-de-

Union régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles-CIDFF d'Ile-de-France (11 associations)

L'UR-CIDFF-IF regroupe et représente les 11 CIDFF d'Ile de France (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).

Les CIDFF sont investis d'une mission d'intérêt général qui consiste à apporter gratuitement une information juridique au public, majoritairement féminin. Plusieurs CIDFF proposent également des services spécialisés dans les domaines professionnel, économique, social et familial. Leur objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ils forment un réseau opérationnel de proximité et possèdent des lieux d'accueil, d'information sur les droits pour tout public et en particulier les femmes.

Afin de coordonner le réseau régional des CIDFF d'Ile de France et de créer une dynamique pour renforcer son identité, l'UR-CIDFF-IF a pour objet :

- / d'animer et de soutenir le réseau des CIDFF d'Ile de France
- / de coordonner et d'impulser des actions régionales
- / de représenter les CIDFF auprès des instances administratives régionales
- / de garantir la cohérence des orientations
- / d'être un lieu de ressources et de formation
- / de diffuser l'information aux partenaires et aux membres
- / d'être en lien avec le CNIDFF et de désigner des représentants pour ses instances.

Les CIDFF de Nanterre et du 93 coordonnent une commission violence, qui réunit les professionnel-le-s de CIDFF de la région qui interviennent sur les violences.



Union Régionale Solidarité Femmes Ile-de-France

L'Union Régionale Solidarité Femmes Ile de France (URSF-IDF) est une association féministe qui regroupe douze structures franciliennes membres de la Fédération Nationale Solidarité Femmes spécialisées dans l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences.

Notre objectif :

- / Renforcer des réponses apportées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Nos actions :

- / Mutualiser les compétences, les connaissances spécialisées

- / Créer des outils, des dispositifs innovants

- / Interpeller et sensibiliser les institutions et le grand public

Site web : http://www.solidaritefemmes.org/ewb_pages/u/ursfidf.php

Solidarité Femmes Le Relais 77

L'Association a pour objet de lutter contre les violences faites aux femmes en particulier les violences conjugales et de favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle mène des actions d'accueil, d'accompagnement, d'hébergement et d'insertion en direction des femmes et des enfants victimes de violence conjugale et d'accompagnement social lié au logement pour tout ménage en difficulté.

En sa qualité d'organisme formateur, elle propose des actions de prévention, de sensibilisation et de formation notamment sur les violences conjugales.

L'association est porteuse d'actions en direction de femmes victimes de violences conjugales (écoute téléphonique, accueil écoute orientation, accueil de jour, mise en sécurité, hébergement - urgence, CHR, ASE et ALT- accompagnement social lié au logement) ; et leurs enfants, mais aussi en direction de personnes en risque d'exclusion. Elle mène des actions de prévention en direction des jeunes.

Elle gère deux établissements : l'un à Vert-Saint-Denis : **Le Relais de Sénart**, pour les agglomérations et environs de Sénart et Melun ; et le second à Montreuil-Fault-Yonne : **Maison des Femmes – le Relais**, pour les arrondissements de Provins et Fontainebleau.

Elle est reconnue référente Violence Conjugale pour la moitié sud du département de Seine et Marne.

Site web : http://www.solidaritefemmes.org/ewb_pages/a/association-263.php



SOS Femmes Meaux (77)

L'association SOS Femmes Meaux accompagne les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants à travers différents dispositifs. Des permanences sont dédiées spécifiquement à un accompagnement éducatif juridique et psychologique (LAO/Lieu d'Accueil et d'Orientation). Elle gère également un accueil de jour, une ligne d'écoute téléphonique, un dispositif de centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), un centre d'hébergement d'urgence (CHU) ainsi qu'un Centre maternel agréé. Elle accompagne les femmes et leurs enfants à l'hôtel (convention DDSC/115 et les associations spécialisées du 77). Elle gère cinq Téléphones Grave Danger/TGD (ressort du TGI de Meaux).

Dans le cadre de sa mission de 'référer violences conjugales' sur le nord du département 77, elle anime des actions de sensibilisation pour les partenaires et tout public sur les violences et les conséquences de celles-ci sur les enfants.

Site web : http://www.solidaritefemmes.org/ewb_pages/a/association-286.php



SOS Homophobie- Commission lesbophobie.

Association nationale de lutte contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie, SOS homophobie est présente dans toute la France, avec des délégations qui participent activement aux commissions, interventions en milieu scolaire, événements, rencontres, etc. Seule la ligne d'écoute est basée en Île de France.

La ligne d'écoute anonyme a pour objectif de répondre aux victimes ou témoins de LGBTphobies 7 jours sur 7, de 18h à 22h en semaine et 2 heures le samedi et dimanche. Le groupe Courriel et le Chat'écoute renforcent la commission Écoute. Un parcours de formation de 8 modules est prévu (droit, réorientation, techniques d'écoute, etc.). Les bénévoles s'engagent à assurer 2 écoutes de 2 heures par mois et à participer aux réunions et groupes de parole toutes les 6 semaines environ.

Au sein de l'association, a été mise en place la « commission Lesbophobie » qui a pour activité principale de faire de la prévention et de la communication autour de la lesbophobie. Une vingtaine de membres militent sur le terrain, produisent des documents d'information (Enquête nationale sur la visibilité des lesbiennes et la lesbophobie) et organisent des événements (information sur la PMA, stages d'autodéfense féministe...).

Site web : <https://www.sos-homophobie.org/>



Tremplin 94

L'association Tremplin 94 SOS Femmes propose des modalités et axes d'intervention spécifiques (entretiens avec ou sans rendez-vous, en face à face ou téléphone, consultations psychologiques, actions de soutien à la parentalité) pour permettre aux femmes et aux enfants d'envisager une sortie durable de la violence conjugale. Les dispositifs portés par la structure visent à apporter une réponse à chaque étape du parcours des femmes (accueil de jour, lieu d'accueil, CHRS, places « centre maternel », aide au relogement).

Plus d'informations sur : <http://orientationviolences.hubertine.fr/centre/tremplin-94-sos-femmes>

Voix de femmes

Fondée par une jeune femme mariée de force Voix de Femmes a pour but de lutter contre le mariage forcé et toute autre violence et discrimination qui entravent le choix amoureux et contrôle la sexualité, tels que le contrôle de la virginité, l'interdiction d'une relation non-endogame, et le crime dit d'honneur.

L'association anime la ligné dédiée « SOS mariage forcé 01 30 31 05 05 ». Elle accompagne les victimes dans leurs démarches : écoute, recherche d'hébergement hors département, domiciliation si risque de représailles, rapatriement... Elle assure un soutien juridique spécialisé au regard du contexte culturel et des législations françaises et des pays d'origine.

Voix de Femmes mène par ailleurs des actions de sensibilisation en faveur du public scolaire et familial ainsi que des formations en direction des professionnels. A cet effet, l'association impulse la création d'outils pédagogiques pour chaque public ciblé.

L'association accomplit également des actions de plaidoyer et travaille en partenariat avec l'Etat et les collectivités territoriales pour garantir, de manière spécifique et transversale, un accompagnement global des victimes par les politiques publiques (d'une part dans le cadre de protocoles et de réseaux départementaux et d'autre part dans l'élaboration des législations nationales et européennes).

Site web : <http://www.association-voixdefemmes.fr>

**/ UNE SYNTHÈSE DE CETTE ÉTUDE EST DISPONIBLE
EN LIGNE SUR WWW.CENTRE-HUBERTINE.FR**

RÉDACTION

Cette recherche-action a été réalisée par Amanda Dacoregio sous la supervision d'Aurélié Latourès, chargée d'études à l'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les directeur-riche-s et salarié-e-s des différentes associations et structures contactées qui ont donné de leurs temps et partagé avec nous à la fois les données et la réflexion pour améliorer la prise en compte de ce public.

MAQUETTE ET MISE EN PAGE

Marc Blanchard

EDITEUR

Centre Hubertine Auclert
Observatoire régional des violences faites aux femmes
Novembre 2016
ISSN : 2116-1631

Le Centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, contribue avec l'ensemble de ses membres, à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe.

Ses missions se déclinent en quatre pôles :

/ Construire une plateforme régionale de ressources et d'échanges sur l'égalité femmes-hommes : "l'égalithèque".

/ Renforcer le réseau des acteurs et actrices franciliennes de l'égalité femmes-hommes à travers des accompagnements individuels et l'organisation de cadres d'échanges collectifs.

/ Promouvoir l'éducation à l'égalité, notamment via la réalisation d'études et d'analyses des représentations sexuées et sexistes dans les outils éducatifs.

/ Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes, avec l'Observatoire régional des violences faites aux femmes intégré au Centre Hubertine Auclert.

